

# Les Beaucerons ces insoumis

petite histoire  
de la Beauce

1735~1867

**deleine Ferron**  
avec la collaboration de Robert Cliche





à Jean Gilles Justas  
avec les hommages de  
d'antre et de son collaborateur

Madame Ferron  
Oshun Ch. Li.

Le 4 mai 75



# Les Beaucerons ces insoumis

*Du même auteur :*

COEUR DE SUCRE,

*contes / Editions Hurtubise-HMH, 1966*

LA FIN DES LOUPS-GAROUS,

*roman / Editions Hurtubise-HMH, 1966*

LE BARON ÉCARLATE,

*roman / Editions Hurtubise-HMH, 1971*

QUAND LE PEUPLE FAIT LA LOI,

*essai / Editions Hurtubise-HMH, 1972*

(écrit en collaboration avec Robert Cliche)

# Les Beaucerons ces insoumis

Petite histoire  
de la Beauce

1735~1867

**Madeline Ferron**  
avec la collaboration de Robert Cliche



Le Conseil des Arts du Canada  
a accordé une subvention  
pour la publication de cet ouvrage

*Maquette de la couverture :*  
GILLES ROBERT ET ASSOCIÉS

EDITIONS HURTUBISE HMH, LTÉE  
380 OUEST, RUE CRAIG,  
MONTRÉAL, H2Y 1J9, CANADA

Dépôt légal / 4ème trimestre 1974  
Bibliothèque nationale du Québec

Copyright © 1974, EDITIONS HURTUBISE HMH, LTÉE

*Table des  
matières*

<i>Avant-propos</i> .....	13
LA SOCIÉTÉ PRIMITIVE .....	15
LES DÉBUTS .....	57
1775 .....	67
1812 .....	99
1837 .....	113
1867 .....	125
MOEURS ET COMPORTEMENT .....	139



*A Marie-Josée, Nicolas, David  
et tous les autres Beaucerons.*



*Quand il s'agit d'un peuple, c'est-à-dire d'un noeud indémêlé d'histoire révolue et d'histoire en train de se faire, et d'un enchevêtrement de races, et d'un fourmillement d'individus, le réquisitoire ou le panégyrique sont également à la disposition de nos humeurs.*

FRANÇOIS MAURIAC.



## *Avant-propos*

Après avoir accumulé, pendant de nombreuses années, les documents et les témoignages concernant la Beauce, plus spécialement la paroisse de Saint-Joseph, nous avons décidé d'écrire non pas une monographie traditionnelle, mais une histoire qui tiendrait compte des hommes plus que des événements et qui nous permettrait de retrouver le Beauceron dans toute son authenticité.

Dans ce livre, nous mêlons les textes officiels et les dires de la tradition. Nous espérons que ce procédé peu orthodoxe compensera par sa chaleur humaine ce qu'il aura perdu en rigueur scientifique. En fait, peu nous importent les méthodes pourvu que nos buts soient atteints : raconter les Beucerons à eux-mêmes comme si nous étions tous ensemble à la veillée.

Pour travailler d'une façon convaincante et décisive à notre avenir, nous devons savoir ce que nous sommes : le passé nous aidera. Nous avons donc essayé de comprendre notre histoire à la lumière des faits historiques et politiques, mais en observant le comportement de ceux qui les ont vécus, leur influence sur la conscience collective et, partant, sur la population actuelle.

Nous ne pouvons remercier officiellement chacun de nos informateurs ; ils sont nombreux et nous aurions peur d'en oublier. Nous avons été surpris de constater qu'ils étaient de tout âge. Les jeunes semblent maintenant conscients de la richesse de leur histoire familiale et communautaire. Avec fierté, ils la racontent. C'est heureux puisque le savoir populaire nous est toujours apparu comme le complément indispensable des archives.

Nous sommes allés aux sources premières parce que les ouvrages de l'abbé Honorius Provost et les notes de l'abbé Jean-Thomas Nadeau nous en ont indiqué le chemin. Notre formation d'autodidacte présente des lacunes. Sans les recherches incessantes qui ont caractérisé la vie de ces deux historiens, nous aurions raté, peut-être, des textes essentiels. Nos interprétations diffèrent des leurs, mais c'est là un autre sujet.

3 gallons de mélasse  
15 livres d'avoine trempée  
6 galettes de levure

Vient aussi des régions viticoles des vieux pays, ce goût héréditaire et le talent de faire le vin que possèdent encore certaines maîtresses de maison. Nous avons bu chez Jean-Thomas Doyon un très bon vin de cassis (gadellier noir). Les « grosses cerises noires », le raisin sauvage, le pissenlit, la betterave sont les substituts les plus courants de la vigne.

Les contes et les chansons de notre répertoire folklorique régional doivent sans doute faire état, par leur lieu d'origine, de cet apport des provinces sud-est à notre patrimoine. Faute de connaissances, nous ne pouvons en tenir compte.

Il nous semble intéressant de souligner le phénomène d'aspiration phonétique qui s'étend, en s'accroissant en direction sud, à presque toute la région en deçà de Sainte-Marie. Cette aspiration transforme les sons S Z CH J G en une singulière et remarquable aspiration. Jules devient Hules. Une bergerie : herherie. On (c) hante en relevant sa (j) hupe. On a l'arhent (g) pour s'acheter un (ch) har.

Or, Gaston Dulong,<sup>1</sup> en se reportant à l'Atlas linguistique de la France, nous dit que cette aspiration existe particulièrement en Charente et dans les provinces environnantes : Gironde, Vienne et Deux-Sèvres.

En étudiant le glossaire du *Parler français au Canada*, les recherches de Dulong, nous nous apercevons que l'étymologie ou la prononciation des mots et expressions relevés ici viennent des régions précitées. Ainsi en est-il de la « vartu », la couleur « varte » et le droit de « varger » pour se défendre. On apporte sa « catin » (bouquette de boisson) pour aller « courailler ». On est un « rapporté » si on n'est pas né dans la région. On « barre » sa porte d'entrée, met le « loquet » à celle du « cavreau » (réduit sous l'escalier). Un « cabinet » est une chambre. Un oeuf « béché » est un oeuf percé, un

---

1. La langue parlée à Saint-Joseph-de-Beauce. Gaston Dulong. Revue Pédagogique Orientation. Les Presses de l'Université Laval, 1952.

« lochet, » un gros ver de terre pour appâter. Un cheval « arrangé » est châtré, un biscuit « alis » n'a pas gonflé. L'« enterquien » de la maison, « l'entame » d'un pain, « gosser » du bois et « gosser » une fille, prendre une « goulée » de vin et un « chignon » de pain, etc., autant de mots qui nous viennent des dialectes de la Charente et des provinces avoisinantes.

Relever ces influences indubitables dues au lieu d'origine d'un nombre important des familles-souches, nous a certes intéressés, mais combien plus passionnantes encore furent l'étude et les recherches que nous avons faites sur les Abénakis.

## II

Nous avons commencé notre étude des Abénakis, enflammés par les dires de la tradition orale que nous colligions depuis plusieurs années. Après enquêtes, recherches et réflexion, nous avons découvert l'importante influence que les Amérindiens ont exercée sur nos ancêtres, soit par des relations, des accointances ou par le métissage.

On ne peut affirmer que le peuple canadien-français soit un peuple métissé comme le disent quelquefois des jeunes trop enthousiastes. Les principaux bassins de population étaient ceux de Québec et de Montréal et les Sauvages à ces endroits étaient peu nombreux. Le métissage se pratiqua surtout quand les populations trop denses des bords du Saint-Laurent commencèrent à s'enfoncer à l'intérieur des territoires de chasse amérindiens. Les nouveaux colons y rencontrèrent des groupements amérindiens, mi-nomades, mi-sédentaires. C'est ainsi que des alliances se pratiquèrent dans la Beauce, au Lac Saint-Jean, sur la Côte Nord, dans le Bas du Fleuve et plus tard, en

# *La Société primitive*

Avant d'étudier le comportement des Beaucerons devant les faits importants de leur histoire, il est important, pensons-nous, de nous interroger sur les origines de la population primitive et de connaître les influences qu'elle a subies surtout pendant le premier siècle de son installation ici. Ces influences peuvent résulter de la configuration du pays, de l'atmosphère particulière de son paysage, des rapports continus de ses membres avec les indigènes et de cet atavisme que Baudement définit comme l'ensemble des puissances héréditaires de la race.

La Beauce fut longtemps une contrée isolée, cernée d'immenses forêts, communiquant plus facilement avec la région du Maine qu'avec celle de Québec, ne puisant qu'en elle-même ses propres ferments de culture. Pays de vallées et de collines, la nature s'y fait douce, accueillante, propice à cette gaieté gaillarde qui est une des caractéristiques beauceronnes et rappelle les provinces méridionales françaises. Le Père Gédéon est un Beauceron aux traits exagérés mais justes.

Nous avons été surpris de la diversité des origines des premiers colons. Si, parmi les principales familles-souches, nous trouvons vingt-trois émigrants qui viennent des provinces du nord de la France, nous en comptons onze originaires des provinces du sud-est, principalement de la Charente.

Etaient normands les Gosselin - Grenier - Busque - Morin - Dugrenier dit Perron - Lessard - Cloutier - Veilleux et Roy. Les Blanchet, les Cliche, les Jacques venaient de la Picardie et les Tardif, de la Bretagne. Seuls les Huard étaient de la Beauce française.

Les points d'origine des familles-souches suivantes sont plus au sud :

Les Goulet - Drouin - Lambert dits Champagne - Guère - Giroux - Maheu sont de la Perche. Les Poulin, de la Seine Inférieure. Les Gagné, de la Sarthe. Les Gilbert dits Dupuis venaient du Berry, du centre de la France.

Les Vachon dits Pomerleau, de la Vendée.

Les Nadeau - Doyon - Létourneau - Mathieu et Vézina, de la Charente.

Les Paré, de la Dordogne qui est au sud de la Charente.

Les Labbé - Les Lalague dits Charpentier dits Lagueux venaient de la Gascogne, située à proximité de la frontière espagnole.

Pierre Dostie, l'ancêtre des familles Dostie, était parti de la Guyenne, plus précisément d'Agen à la hauteur d'Avignon.

Il n'est pas dans notre intention de pousser très loin l'analyse comparative des facteurs héréditaires européens. Nous voulons seulement démontrer que les Beaucerons, à notre avis, les plus méridionaux des Québécois, le doivent à l'apport héréditaire important reçu des provinces du sud-est de la France. Il ne faut pas oublier que si le conscient dans la tradition dure cent vingt-cinq ans environ, l'inconscient collectif a, paraît-il, une mémoire éternelle. En y joignant leur ingéniosité et leur imagination, nos ancêtres ont par elle multiplié les façons de distiller le « petit blanc ». Les alambics, des plus rudimentaires aux plus complets, furent « patentés ». Un de nos informateurs nous assure qu'« il s'organisait très bien dans sa cuisine. » La marmite à « fricots » et le poêle lui suffisaient pour réussir la distillation. Les vapeurs concentrées refroidissaient dans un boyau sur lequel coulait l'eau du robinet. Les recettes variaient d'un rang à l'autre, multipliées selon les goûts personnels. En voici une ; nous avons oublié malheureusement de demander la marche à suivre. Les ingrédients étaient les suivants :

Abitibi. Il est évident qu'après quatre générations, un sang amérindien si dilué n'est plus très opérant dans la formation des gènes, mais au départ, il les a modifiés et des caractéristiques demeurent : un Canadien français n'est pas un Français.

D'excellents ouvrages ont paru déjà sur les Abénakis. Entre autres : *L'Histoire des Abénakis* de l'abbé Maurault, *Les Abénakis sur la Chaudière* de l'abbé Honorius Provost, *Les Abénakis d'Odonak* de Thomas-M. Charland. Ces travaux sont basés sur des textes officiels ou tiennent compte de la vie organisée des Sauvages sous la tutelle de l'Etat. Ici, les groupes, qui circulaient le long de la Chaudière et s'installaient dans des campements provisoires, n'étaient même pas recensés. Ce présent ouvrage suggère des hypothèses qui semblent nouvelles. Elles découlent d'une longue observation, d'intuitions stimulantes, de l'étude des documents historiques et de leur confrontation avec les dires de la tradition orale. Nous nous sommes servis, contrairement à la coutume scientifique, des textes officiels pour confirmer ces dires. Ces derniers peuvent être déformés par un excès d'imagination, mais les textes officiels, telles les listes d'état civil, peuvent l'être aussi, d'une certaine manière. Il est plus facile de faire confirmer un fait par un deuxième ou un troisième informateur que de remplir un espace vide dans un registre, de trouver une date omise et de rétablir l'identité d'une personne dissimulée sous un faux nom. Heureusement, les textes et les récits ne se contredisent pas toujours ; ils se marient le plus souvent pour donner naissance à un type d'homme particulier. La Beauce n'étant colonisée que depuis 1735, il suffit qu'un informateur âgé dise : « ma grand-mère racontait que son grand-père lui affirmait »... pour que nous assistions aux débuts historiques de la Beauce actuelle, pour que nous devenions des témoins émus de son commencement. Ernestine Cloutier (l'arrière-grand-mère de nos enfants) chantait une mélodie où s'entremêlaient des mots français et des mots abénakis avec une poésie charmante. Nous étions ravis de l'entendre, mais dans l'insouciance de nos vingt ans, nous n'avons rien noté.

Avant 1679, la région n'était guère habitée par les Abénakis<sup>2</sup> qui ne faisaient qu'y passer.<sup>3</sup> En 1679, ils commencèrent à émigrer

---

2. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, J.E. Roy. Volume 1.

3. *Les Abénakis sur la Chaudière*, abbé Honorius Provost.

au Canada pour éviter de se faire exterminer par les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, comme l'avaient été d'autres tribus avant eux. « Les colons de la Nouvelle-Angleterre donnèrent la chasse aux Sauvages comme à des bêtes féroces. Les Yankees le font présentement pour les tribus de l'Ouest ».<sup>4</sup>

Les Abénakis, subdivisés en sept tribus, faisaient partie de la grande famille algonquienne.<sup>5</sup> Ils habitaient dans le Maine, un territoire qui s'étendait jusqu'au New-Hampshire, et dans le Nouveau-Brunswick, ils allaient jusqu'aux côtes de la Nouvelle-Ecosse. A partir de 1660, le nom Abénakis désigna plus particulièrement les Sauvages de la rivière Kennebec.<sup>6</sup> Ce sont surtout ceux-là qui nous intéressent parce qu'ils étaient nos voisins. C'est avec eux que nous avons eu le plus de relations, bien que les lieux de leurs installations, relevés dans les listes d'état civil, correspondent aux endroits les plus éloignés de leur territoire.

En 1773, on baptise six garçons nouvellement arrivés de l'Acadie.

En 1771, est parrain, Jean, sauvage de Pentagouëtte.

En 1775, meurt un sauvage de Bécancour.

Bécancour, l'Acadie, le Maine sont les trois centres de la grande famille abénakise dont fait partie la tribu qui nous intéresse et qui portait, plus particulièrement, le nom Abénaki. C'est d'elle dont il est question quand l'abbé Maurault dit : « Entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, s'étendait le pays des Abénakis, zône aux frontières indécises... »<sup>7</sup>

On lit dans Garneau<sup>8</sup> que « les Français prétendaient au territoire jusqu'au 40e degré et que les Anglais prétendaient la même chose jusqu'au 45e ». Ces frontières auraient pu être déterminées en notre faveur lors du traité d'Utrecht, si un gouvernement attentif

4. *Histoire des Abénakis*, abbé J.A. Maurault, Sorel, 1866.

5. Mot désignant une famille linguistique à laquelle appartenaient un grand nombre d'Indiens du centre-nord et du centre-est des Etats-Unis. Ne pas confondre avec Algonquins. (Dictionnaire biographique du Canada, volume II).

6. *Histoire des Abénakis*, abbé J.A. Maurault, Sorel, 1866.

7. *Ibid.*

8. *Histoire du Canada*, F.X. Garneau, 2e vol., 3e édition, 1859.

s'en était préoccupé. Le Maine fait naturellement partie de la géographie physique de notre pays. A l'époque, toutes les missions du Maine étaient françaises grâce surtout au père Druillette. Il y fit trois voyages : en 1646, 1650 et 1660. Parti de Québec, il suivait la rivière Chaudière, la Kennebec puis la Penobscot qui se jette dans la mer. Le missionnaire se rendait ainsi en Acadie pour visiter les sauvages de cette région. Il s'agit ici de l'ancienne Acadie continentale dont la capitale, dit l'abbé Provost, Pentagoët, est aujourd'hui Castine, Maine. Les autorités civiles de Québec encourageaient ces missions qui étayaient leur stratégie militaire. Le Roi écrit au gouverneur du Canada : « Vous devez pousser les Abénakis à harceler les Anglais (de la Nouvelle-Angleterre) tant que ces derniers n'ont pas rasé leurs forts établis sur les terres des Abénakis. »<sup>9</sup> Et un ministre insiste : « Il faut fomenter la guerre entre les Anglais et les Abénakis. »<sup>10</sup> Il ne semble pas qu'on eût besoin de stimuler les Abénakis. Ils avaient des raisons suffisantes d'en vouloir aux colons anglais qui empiétaient sur leur territoire, les traitaient injustement et qui, dès le début, les avaient trompés. Une première rencontre est souvent décisive pour fixer le climat de relations futures. Hunt, en 1614, captura vingt-sept sauvages pekuanojets près des côtes du Maine et les vendit comme esclaves en Espagne. Cette ignominie fut le premier acte officiel anglais. Les Abénakis ne l'oublièrent jamais.

Les Sauvages de la Kennebec et de la Penobscot eurent vers 1670, comme chef militaire, un ancien capitaine du régiment de Carignan qui avait laissé le Canada pour s'établir parmi eux. A Pentagoët, plus précisément. Après avoir épousé la fille du chef de la tribu, il devint chef lui-même. Le baron de Saint-Castin était vénéré, et sous sa remarquable direction, les Abénakis réussirent à retarder de trente ans la colonisation anglaise du Maine.<sup>11</sup>

Le baron avait si bien épousé et la fille du chef et la cause de sa tribu, il avait si bien adopté leurs moeurs que ses enfants vécurent parmi les Sauvages, à la manière de ces derniers. Nous trouvons

---

9. *L'Eglise du Canada*, abbé Auguste Gosselin (1911).

10. *Ibid.*

11. *Histoire des Abénakis*, J.-A. Maurault, 1866.

dans les registres d'état civil de Saint-Joseph, la sépulture de « Vincent de Saint-Castin, abénaki, âgé de vingt ans, inhumé en 1761 devant trois Sauvages de ses confrères. »

Le 5 janvier 1774 a lieu « le mariage de Marie-Josephte, sauvagesse Saint-Castin, fille de Labadie Saint-Castin et de Catherine Sauvage, ses pères et mères de l'Acadie, avec Basil Lizot de Saint-Joseph, canadien de nation, habitué avec les Sauvages. Plusieurs sauvages sont témoins. »

Marie-Josephte et le Vincent précités descendaient de ce baron Jean-Vincent d'Abadie de Saint-Castin, « propriétaire d'un poste de traite à Penobscot où il se considérait comme seigneur indépendant. »<sup>12</sup> Il commandait en personne les Pentagouëts qui s'allièrent aux troupes françaises pour attaquer Casco en 1690. Son fils Bernard-Anselme hérita du prestige et de la puissance de son père et fut un des chefs de l'Acadie.

L'Acadie, le Maine, la vallée de la Chaudière... l'axe de déplacement se prolonge quelquefois jusqu'à Québec. C'est ainsi que nous retrouvons en 1710 « dans un couvent de filles où monsieur de Vaudreuil l'avait introduit, le fameux baron de Saint-Castin, chef des Abénakis au fort de Pentagouët ». <sup>13</sup> « Le baron y a causé tous les scandales les plus surprenants, non seulement par rapport à la pudeur mais par rapport à la religion... après avoir mis la modestie de ces pauvres filles à bien des épreuves, il commit contre une statue de saint Michel, les injures les plus grossières. »<sup>14</sup>

Les frasques du baron ont le mérite de nous apprendre son passage à Québec. On aurait tort de s'en scandaliser puisque ces visites dans les couvents étaient une des distractions préférées de monsieur de Vaudreuil. Mgr de Saint-Vallier<sup>15</sup> s'en plaint amèrement dans sa correspondance : « Monsieur de Vaudreuil entre dans les monastères tantôt avec des femmes, tantôt avec des hommes, officiers ou autres, ne se contentant pas de voir et d'entretenir les religieuses

12. *Dictionnaire Biographique du Canada*, vol. II.

13. *Histoire du Canada*, F.-X. Garneau, volume II.

14. *L'Eglise du Canada*, Auguste Gosselin, volume 1.

15. *Ibid.*

dans les parloirs, mais bien dans les chambres intérieures ; d'où il arrive de grands inconvénients que je ne puis expliquer par lettre. »

Le baron rapporta de cette expédition des récits qui, sans doute, amusèrent Madokawando, son épouse qui était très belle, dit l'histoire. Frasques et titre de noblesse en moins, la vie du baron n'est pas unique. Des dizaines de Français la répétèrent.

Les colons anglais étaient les ennemis des Abénakis. Les Français, au contraire, se lièrent d'amitié avec eux dès l'arrivée du Sieur des Monts en Acadie, en 1604. Il se créa entre eux des alliances qui furent solidement affirmées par de si nombreux mariages « qu'on prétend qu'il y a actuellement peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang sauvage dans les veines. »<sup>16</sup>

Quand commença en 1679, l'exode des Abénakis vers le Canada, le baron demeura à Pentagouët. Frontenac constata cette migration des Sauvages et l'encouragea. Il prévoyait qu'il aurait besoin de ces tribus pour faire la guerre aux Iroquois et aux Anglais. Pour les exhorter à émigrer en nombre (tout en les contenant à l'intérieur de certaines limites géographiques) Frontenac leur permit de s'installer du Saint-Laurent jusqu'en Nouvelle-Angleterre, de la Chaudière jusqu'à la rivière des Iroquois (le Richelieu).<sup>17</sup>

Les premiers actes concernant les Sauvages<sup>18</sup> inscrits sur les registres de Saint-Joseph datent de 1745 alors que le premier livre est de 1738. Ils n'apparaissent pas sur le cahier de 1749 bien qu'ils soient dans la région puisque cette année-là « une petite quête faite parmi les Sauvages donne 6 livres 15 d. »<sup>19</sup>

Le cahier de 1748 à 1753 a disparu. C'est surtout à partir de 1767, pendant les vingt ans qui vont suivre, qu'apparaît un va-et-vient incessant. Quelques Amélicites, Hurons ou Iroquois sont aussi inscrits sur les registres, mais nous sentons très bien qu'ils ne font que passer, soit pour faire inhumer un des leurs, ou profiter de l'occasion qui leur est donnée de faire baptiser quelques enfants.

16. *Acadiens et Canadiens*, 1ère partie, E. Rameau.

17. *Histoire des Abénakis*, abbé J.A. Maurault.

18. Nous employons ce mot comme appellation parce que nous n'en n'avons pas relevé d'autres ni dans les registres, ni dans la tradition.

19. Registres paroissiaux.

Ce sont les Abénakis qui circulent et s'installent dans la région. Les curés desservants précisaient le nom de la nation, nous semble-t-il, quand les Indiens n'étaient pas Abénakis. Pour désigner ces derniers, le plus souvent ils écrivent laconiquement : sauvage.

A l'ordinaire, les Abénakis ne font que passer. Dans les années 1772-73, une migration importante a lieu. On baptise vingt-cinq Blancs à Saint-Joseph et trente-et-un Sauvages, souvent en groupe de trois ou quatre jeunes Amérindiens, qui viennent de la Cadie, de l'Acadie ou du « village de l'Acadie. » Ce village de l'Acadie est le nom ancien de Pentagoët. En 1774, les fonts baptismaux sont moins achalandés, les inscriptions se font selon un rythme qui nous a paru être le rythme normal, soit vingt-six baptêmes de Blancs pour six baptêmes de Sauvages. En 1775, pour toute la Beauce, l'abbé Provost<sup>20</sup> relève vingt-huit baptêmes sauvages, quinze sépultures et onze mariages. Ces chiffres sont imposants, la population de la Beauce d'après le recensement de 1762 était de sept cent quarante-deux personnes. Si la plupart des Abénakis sont nomades, par contre plusieurs nous semblent installés dans la région. Ils ne le sont peut-être pas définitivement, mais enfin, la famille est au complet à l'église pour les cérémonies religieuses. Nous avons relevé plusieurs mariages où il y a « grosses noces ». Le 30 décembre 1773, « Joseph-Marie et Marguerite, Sauvages qui s'étaient pris mutuellement depuis un an comme mari et femme », se marient. Les pères et mères des deux conjoints sont mentionnés comme témoins ainsi que des oncles, des tantes des deux familles, des amis, plus le bébé de sept mois, Marie-Joseph, qui sera dorénavant « regardé comme enfant légitime. »

Jusqu'à 1774, une vingtaine de Sauvages, par année ont été baptisés et enterrés à Saint-Joseph, ce qui suppose une habitude des lieux. Plusieurs sont morts très jeunes. Par contre, Etienne meurt à cinquante ans, Bernard à trente-cinq ans, Sébastien à quarante ans et Joseph-Marie à trente ans. L'abbé Demers<sup>21</sup> les voit apparaître en grand nombre « dans la Nouvelle-Beauce ou pays de Sartigan, par la rivière Chaudière. »

---

20. *Histoire de Sainte-Marie de Beauce*, abbé Honorius Provost.

21. *St-François de la Beauce*, abbé Benjamin Demers, Darveau, 1891.

En plus du mouvement de migration qui partait de Bécancour, un autre remontait du Maine, un troisième descendait de la mission de Saint-François de Sales établie par les Jésuites, en 1683, près des chutes de la Chaudière. Elle fut abandonnée dès 1700 parce que « le sol, déjà épuisé, n'était plus propice à la culture du maïs. » Garneau,<sup>22</sup> se rapportant à la tradition, écrit que « le Père Bigot partit avec quinze cents Abénakis pour Saint-François et Bécancour. » Il ne parle d'aucun exode vers le sud, le long de la Chaudière alors que De la Potherie<sup>23</sup> affirme : « Qu'ils se sont séparés en deux bandes : les uns sont à quinze lieues dans la profondeur du saut de la Chaudière pour être plus à portée des Abénaquis de l'Acadie avec lesquels ils ont été bien aise d'entretenir plus facilement un commerce d'amitié... » Les autres : les Loups et les Sokokis<sup>24</sup> « ont mieux aimé s'éloigner jusqu'à Saint-François pour y profiter des commodités de la vie. »

Qu'ils soient ou non venus dans la région en 1700 nous ne pouvons en décider par ces deux textes contradictoires. Mais nous sommes tentés de faire confiance à De la Potherie. S'il n'a pas eu raison en 1700, il l'a eu plus tard ! « Les Abénakis sont à quinze lieues dans la profondeur du Saut de la Chaudière. » Quinze lieues... voilà qui situe le site de cet établissement à mi-chemin entre Saint-Joseph et Saint-François, au confluent de la rivière Le Bras et de la Chaudière. Or, le lieutenant John Montrésor, qui dresse une carte de la région en 1760, confirme l'existence de cette bourgade. En 1761, il constate que plusieurs familles en sont parties. Elles sont aussitôt remplacées puisqu'un peu plus tard « les premiers colons de Saint-François érigèrent un temple au Seigneur, aidés par les Abénakis qui habitaient Le Bras et les Iles de la Chaudière. »<sup>25</sup>

« Le 25 décembre 1765, tous les hardis colons et les fidèles Abénakis se rendirent dans leur chapelle : les blancs se tenant à droite, les sauvages à gauche, tête nue, mais avec des capots de fourrure ou d'étoffe, les vieillards avec leur bonnet de laine rouge, les femmes avec leur thérèse. »<sup>26</sup>

22. *Histoire du Canada*, vol. 1, F.-X. Garneau.

23. *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, édition 1832.

24. Tribus abénakises.

25. *Notes historiques* - Eclaircur de 1926. P.A. Angers.

26. *Le Terroir*, vol. VII, P.A. Angers.

Léonce Cliche, d'après les dires de son aïeule, Sophie Lessard, situait cette bourgade sur « la terre d'Olivier Lessard qui se trouvait franc-est de la chute du Bras. »<sup>27</sup> Cet établissement nous semble avoir été le plus important, mais nous en relevons plusieurs autres. Nous apprenons l'existence de celui de la rivière Famine (Saint-Georges) dans les récits des officiers américains, 1775. Nous en parlerons plus longuement dans le chapitre consacré à cet événement.

« Un de leurs gros villages était situé à Saint-Joseph près du manoir seigneurial ». L'auteur situe ce dernier à deux milles du pont, côté ouest de la Chaudière et côté sud de la route des Fermes. « C'est au manoir que se faisaient les échanges de fourrures pour des marchandises, surtout pour de la poudre, du plomb et de la farine. »<sup>28</sup>

D'après la tradition familiale, les Sauvages venaient régulièrement à la rivière des Fermes. Sophie Lessard, l'une de nos aïeules, nous semble avoir été particulièrement douée pour raconter ses souvenirs, mais peu sportive : elle disait ne pas comprendre « le plaisir que prenaient les Sauvages à courir dans la « côte des Boeux jusqu'à épuisement. » Elle les décrivait comme étant de grands hommes bruns qui couraient nus, encouragés par les chants de l'assistance. La journée se terminait par des danses et des distributions de médailles.

Chez les Cloutier, on affirme qu'ils séjournèrent à la butte « chez José ». Cette terre a toujours appartenu à cette famille ; elle s'est transmise d'une génération à l'autre en même temps que les souvenirs dont certains témoignent de la présence des Indiens. A partir de 1870, les Sauvages ne vinrent plus « fouiner »<sup>29</sup> le poisson à l'embouchure du ruisseau Cliche, ni chasser les tourtes qui « arrivaient en nuées, » et qu'ils prenaient au filet pour s'en nourrir. Les Blancs chassaient aussi les tourtes « qui pouvaient manger un champ d'avoine en un rien de temps. » Les sauvagesses plumaient les oiseaux au fil de l'eau, sur une grosse roche, près du tournant de la rivière. Les femmes blanches y rencontraient les sauvagesses et trouvaient leur commerce charmant. Avec les années, les sauvagesses ne vinrent plus, les tourtes non plus « conjurées par les curés de l'époque. »<sup>30</sup>

27. *Histoire de ma famille*, Léonce et Emile Cliche (manuscrit).

28. *Histoire de ma famille*, Léonce et Emile Cliche.

29. Prendre au dard.

30. Tradition orale.

Un autre campement s'élevait au Rocher.<sup>31</sup> Quelques familles amérindiennes vivaient encore au début du siècle, le long d'un chemin boisé, perpendiculaire au rang de l'Assomption. Ils vendaient dans les environs les paniers de leur confection.

Bien qu'ils n'aient pas habité tous ces lieux précités en même temps, leur population nous semble avoir été importante. Elle l'était suffisamment puisque le gouvernement assigne aux Abénakis, un interprète officiel : Sieur Joseph Launière. Son nom apparaît dans de nombreux actes officiels. En 1759, Sieur Launière est parrain d'un sauvage à Sainte-Marie. La liste civile de 1787-88 le désigne comme résidant à Saint-François de Beauce. En 1788, il fait baptiser « Georges Jacques, adulte de vingt ans, natif de la Barbade. » Monsieur Launière venait sans doute de s'acheter un esclave, un des quatre mille dont parle Marcel Trudel.<sup>32</sup>

Nous pouvons assurer, sans crainte de nous tromper, que les Abénakis ont été assez nombreux et assez intégrés à notre vie collective pour nous influencer. D'ailleurs plusieurs sauvages étaient sédentaires. « Le 5 octobre 1782, Pierre-Athanase Makatagando vend l'île aux Hiboux, et une terre de trois arpents pour y construire la seconde chapelle et le presbytère de Saint-François. »<sup>33</sup> Provost relève « deux autres propriétaires indiens, c'est-à-dire, des noms identifiables comme étant indiens. »<sup>34</sup> Il nous semble curieux que les Abénakis aient gardé leur nom pour les règlements d'affaires et l'aient abandonné si facilement pour signer dans les registres de la paroisse. Sans doute le signataire blanc d'un contrat exigeait-il que son co-contractant s'identifie avec précision. Nous verrons au cours de ce chapitre pourquoi et comment on recherchait, dans les actes civils et religieux, une forme d'anonymat.

La tradition orale est souvent très vague : côté ouest de la rivière, non loin de la croix commémorative était située « la terre de la sauvagesse. » Nous n'avons pas eu le courage de relever la chaîne

---

31. Entre Beauceville et Saint-Joseph, côté est de la Chaudière. Cet endroit est aussi appelé le « village des papes ».

32. *Histoire de l'Esclavage au Canada français*, Marcel Trudel, Québec, 1960.

33. *Histoire de Saint-François*, l'abbé Demers.

34. *Histoire de Sainte-Marie*, Honorius Provost.

des titres de cette terre pour retrouver la propriétaire. Nos recherches se seraient terminées dans un imbroglio inextricable. Cette Abénaquise avait vécu successivement avec trois Blancs. Nous n'avons pas non plus essayé de retrouver les enfants nés de ces unions pour des raisons indiquées plus loin. Un seul des maris a laissé son nom à la postérité, grâce à un fort mauvais caractère.<sup>35</sup>

En 1770, le chef Abénaquis « Metcermette » fait baptiser sa fille. En mémoire de ce chef, un canton situé entre Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie, fut appelé le canton Metgermette. Ce chef devait séjourner ici d'une façon régulière pour qu'on pense à l'honorer ainsi. En résumé, nous pensons que les Sauvages étaient sédentaires à leur manière, c'est-à-dire, en mouvement une partie de l'année.

Les sites de campements que nous avons notés sont donc nombreux. Ils ont été occupés successivement parce que les Sauvages abandonnaient un lieu de séjour trop pollué. Ils suivaient en cela l'exemple des rois de la Renaissance qui changeaient de château quand le dernier occupé devenait répugnant.

Les notions d'hygiène des Abénakis n'étaient pas les nôtres et leurs normes de propreté différentes. Ils étaient malpropres et leurs habitudes alimentaires, dégoûtantes, à nos yeux. Nous pensons que nos vertus domestiques étaient supérieures aux leurs, mais nous sommes convaincus qu'ils nous étaient supérieurs par leurs qualités morales. Les auteurs et les autorités sont unanimes. Nous n'allons pas résumer ici ces études sur les Abénakis. Nous allons montrer comment ils nous sont apparus, à travers les textes qui concernent la région et les dires de la tradition locale.

L'abbé Maurault qui a étudié les Abénakis de très près, parle de cette tribu avec sympathie, respect, voire affection. Il va jusqu'à écrire « qu'ils sont généralement plus intelligents que les Canadiens. »<sup>36</sup> Il les décrit comme « étant d'une taille au-dessus de la moyenne. Leur figure, ordinairement bien régulière, était d'un brun-jaune ou rouge. » « Ils sont très sensibles à l'amitié. » « Ils étaient forts sur l'amitié, » avons-nous relevé plusieurs fois dans les souvenirs

35. Athanase Jacques.

36. *Histoire des Abénakis*, J.-A. Maurault, Sorel, 1866.

de nos informateurs. Nous trouvons la preuve de cette fidélité émouvante dans le comportement des chefs Natalis et Sabatis en 1775 qui éprièrent la périlleuse marche des armées d'Arnold dans les forêts du Maine, afin d'intervenir si nécessaire. Quand les officiers d'Arnold rencontrèrent les chefs abénakis à Sartigan, ils s'étonnèrent :

- Pourquoi ne vous êtes-vous pas montrés à vos amis ? demanda le lieutenant Steale.
- Parce que vous nous auriez tués, s'excusa Natalis.

Et Steale dut admettre, penaud, que c'était la vérité.

Les Bostonnais avaient eu ordre d'abattre ces Amérindiens parce qu'Arnold n'était pas sûr de leur allégeance. Ce qui était ignorer et mépriser l'amitié qui unissait les Abénakis aux Français, et oublier leur participation à toutes nos guerres. Les Français partageaient, avec eux, le poids de leurs conflits avec une régularité et un sens de l'égalité qui ne se manifesta pas en dehors des guerres. « Nous sommes libres. Vous nous appelez sujets. Nous, nous disons que nous sommes frères. »<sup>37</sup> Voilà un idéal qui fut sans doute souvent blessé.

La nation abénakise comptait trois mille guerriers. Maurault « pense que Dieu se sert de cette nation pour protéger le petit peuple canadien, en donnant à ces sauvages tant de bravoure, de valeur et d'intrépidité qu'ils devinrent redoutables aux ennemis des Français. » Leur conception de la justice nous frappe. Le clan ou la tribu était responsable de la culpabilité de ses membres. Le groupe se portait garant de l'individu, offrait réparation pour les fautes commises. On ne jugeait pas l'individu mais tout le clan par lui. Chacun était responsable de tous et tous de chacun. Voilà ce qui nous semble la conception idéale de la justice. L'individu pratiquait l'autocritique, se punissait lui-même du délit dont il était coupable ; il s'éloignait du clan dont il n'était plus digne, et s'imposait les travaux les plus pénibles.

Ce système était bénéfique pour la collectivité qui se devait ainsi d'être vigilante et morale.

---

37. *Histoire des Abénakis*, J.A. Maurault.

Les Amérindiens avaient pour leurs morts un respect qui nous semble excessif : ils pouvaient les transporter pendant des semaines et des mois pour qu'ils fussent enterrés dans le cimetière catholique. Ainsi, on enterre le 6 juin 1775, « une partie du corps de Laurent, l'autre partie n'ayant pu être conservée à cause de l'éloignement dans les bois. » Un autre est décédé depuis onze mois, et un chasseur de quinze ans mort en forêt est enterré après un mois.<sup>38</sup>

Montcalm, le 19 février 1758, écrit à sa femme qu'il « leur trouve plus de vérité, plus de franchise souvent, qu'à ceux qui se piquent de polices. »

Pierre Boucher écrit : « qu'ils sont pitoyables, se portent compassion les uns aux autres. Ils sont fort aumosniers et logent facilement les Etrangers et Voyageurs sans espérance d'aucun salaire. »<sup>39</sup>

« Les Abénakis étaient des « jongleurs », nous explique un informateur, des jongleurs qui, les mains au front passaient des heures à réfléchir ou à attendre, à genoux, près d'un ruisseau pour percevoir le bruit de l'original qui avance. Comme on ne savait jamais ce qu'ils pensaient de nous, valait mieux prendre la précaution de ne jamais marcher devant eux dans un sentier. »

Nous avons trouvé parmi les papiers de la famille Taschereau, un texte manuscrit incomplet et sans signature mais fort intéressant. L'auteur constate que la guerre que se font entre elles les différentes tribus « ne se fait point pour conquérir des terres, ni devenir plus grand Seigneur ni même pour l'intérêt mais par pure vengeance, pour venger la mort d'un tel et c'est d'où vient qu'ils traitent si cruellement leurs prisonniers et ne virent jamais à détruire et faire punir une nation toute entière. » Le narrateur donne ensuite le détail des trois jours de supplice selon un rituel rigoureux qui nous laisse un sentiment d'horreur. Le supplice comporte, entre autres, l'obligation de chanter — « mais ce chant est lugubre » constate l'auteur avec laconisme. Que le supplicié ait le courage de chanter suppose une maîtrise de soi qui nous est étrangère. Les Sauvages contrôlaient-

38. Ces faits sont consignés dans les registres d'état civil.

39. *Histoire véritable et naturelle des Moeurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dit le Canada*, Album du Canadien de 1849.

ils la douleur ? Et comment expliquer que cette cruauté effrénée puisse subitement faire place à une gentillesse générale si le prisonnier était adopté par la tribu ? Il y a là un comportement psychologique qui nous échappe. Sauf cette cruauté déconcertante, les Abénakis semblent avoir été admirables, surtout avant que nous leur apportions l'alcool et notre vision mercantile de l'existence. En 1667, il était normal, vu la qualité des Amérindiens, que Talon encourage fortement les mariages entre eux et les Blancs, « afin de faire une seule et unique race. » Il voulait aussi protéger leur survivance en augmentant le taux de leur natalité. Il écrit :

« Le pays est fécond en hommes français naturels, les femmes y portant presque tous les ans, et en animaux des espèces que le pays produit. Il n'est pas de mesme des Sauvages dont les femmes sont assez stériles, soit par le grand travail auquel elles sont obligées, retarde leur portée, soit qu'elles nourrissent trop longtemps leurs enfants de leur lait, mais cet obstacle à la prompt formation de la Colonie peut être surmonté par quelque règlement de Police aisé à introduire, et faire valoir, si on n'empesche pas les sauvages de s'y soumettre. »<sup>40</sup>

Le ministre Colbert encourage Talon : « Vous devez tâcher d'attirer ces peuples . . . afin que par la succession du temps, n'ayant qu'une mesme loy et qu'un mesme ministre, ils ne fassent plus ainsy qu'un même peuple et un mesme sang. »<sup>41</sup>

Les rêves de Colbert et Talon ne se réalisèrent pas pour plusieurs raisons. Nous avons essayé d'en cerner quelques-unes. D'abord, les autorités du pays qui encourageaient les mariages mixtes pensaient qu'il allait de soi que les Amérindiens abandonnent « leurs coutumes pour prendre les nostres. »<sup>42</sup> Or, les Abénakis avaient une philosophie, un droit coutumier, des habitudes. Pourquoi se seraient-ils détruits en se départissant de leur âme collective ? Ils ne purent ou ne voulurent pas changer les usages particuliers de leurs moeurs et

40. Mémoire de Talon sur l'état présent du Canada (1667), *Archives nationales Colonie* (A-2), R.A.C., 1904.

41. Lettre de Colbert à Talon. Archives du Canada. C-A-2. Rapport de 1904.

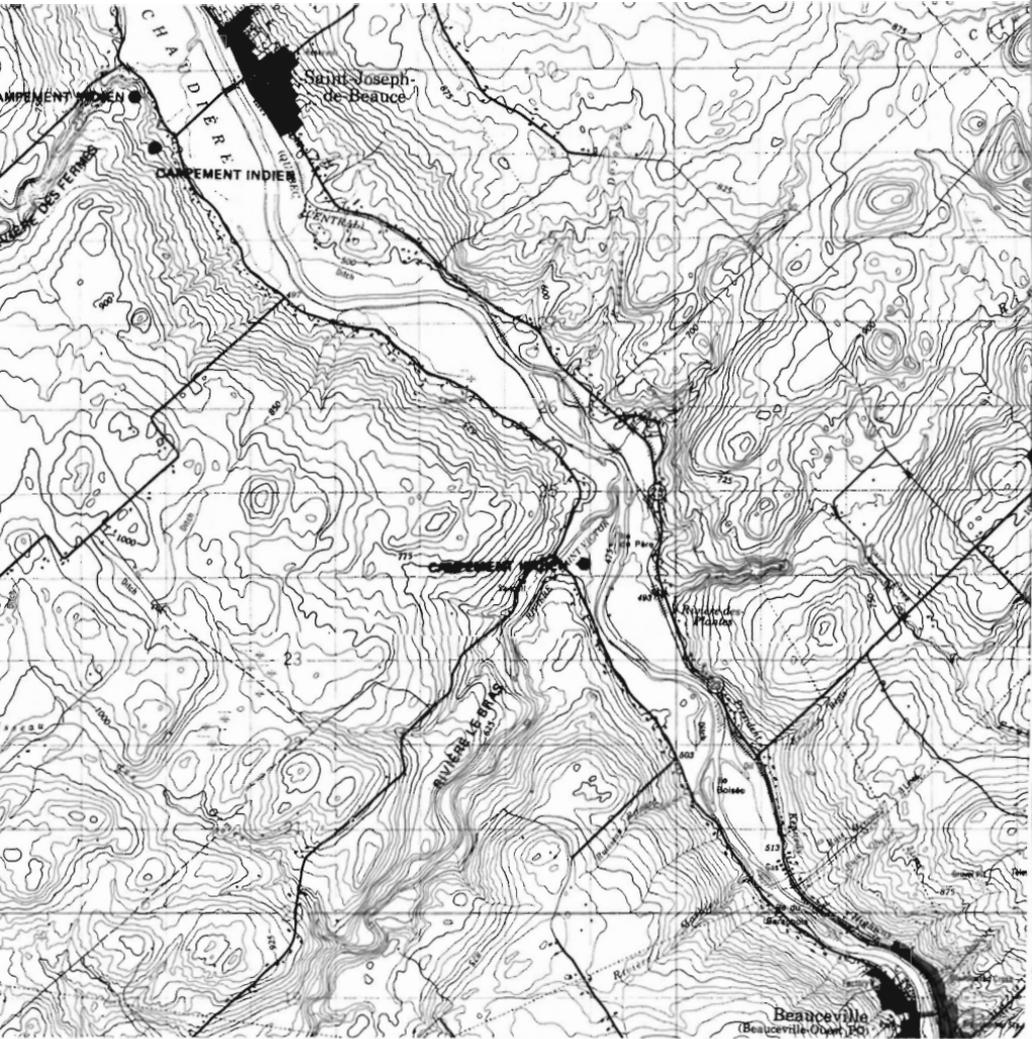
42. *Ibid.*

croyances. Les Abénakis, par exemple, ne pouvaient pas accepter l'indissolubilité du mariage et la continence pré-maritale parce qu'ils avaient toujours cru et pratiqué le contraire. Dès que l'âge le permettait, « les deux sexes avaient pleine liberté et ne pensaient pas mal faire » dit Lescarbot. La polygamie était permise, le divorce aussi, mais très peu fréquent, le mariage étant une institution reconnue. « Les enfants étaient affranchis très jeunes de toute gêne. » Les jeunes gens vivaient ensemble avant de décider s'ils se voueraient fidélité ! Les époux adultères pouvaient réciproquement se répudier. Tous les auteurs remarquent le peu de licence et de perversion des moeurs indiennes. F.-X. Garneau conclut « l'amour devient une passion par les obstacles qu'il rencontre. Chez les sauvages, il était trop facilement satisfait pour exciter puissamment les désirs. »<sup>43</sup> Cette constatation simple et d'une philosophie si saine aurait dû servir d'enseignement. Au contraire, les missionnaires s'interrogent. Que peuvent-ils contre « cette coutume du mariage infidèle des Barbares » ?<sup>44</sup> Ils demandent à l'évêque des directives. Doivent-ils passer « sous silence la règle au sujet de l'indissolubilité du mariage » ou doit-on l'imposer de force aux Barbares ? L'évêque répond qu'il ne faut permettre aucun compromis ni faire aucune concession.

Il ne faut pas s'imaginer que les désirs des autorités devenaient aussitôt des réalités historiques. Les Sauvages ne furent pas ces néophytes qui troquent facilement leur mentalité pour la nôtre. Nous leur demandions de se plier à des exigences qui allaient à l'encontre de leur logique. Les ordres, les édits, les mandements sont souvent dictés par des autorités éloignées, physiquement, moralement et intellectuellement des populations concernées par ces lois. Heureusement, les personnes, chargées d'appliquer ces lois dans les milieux donnés, sont souvent issues de ces mêmes milieux et les adaptent, en tenant compte des caractères particuliers d'un individu ou d'une région. Un exemple récent nous vient à l'esprit. Quand le pape Paul VI défendit l'emploi de la pilule anti-conceptionnelle, les femmes pratiquantes, qui en faisaient usage depuis déjà quelques années, se révoltèrent puis s'inquiétèrent, puis allèrent demander

43. *Histoire du Canada*, F.-X. Garneau. Volume I.

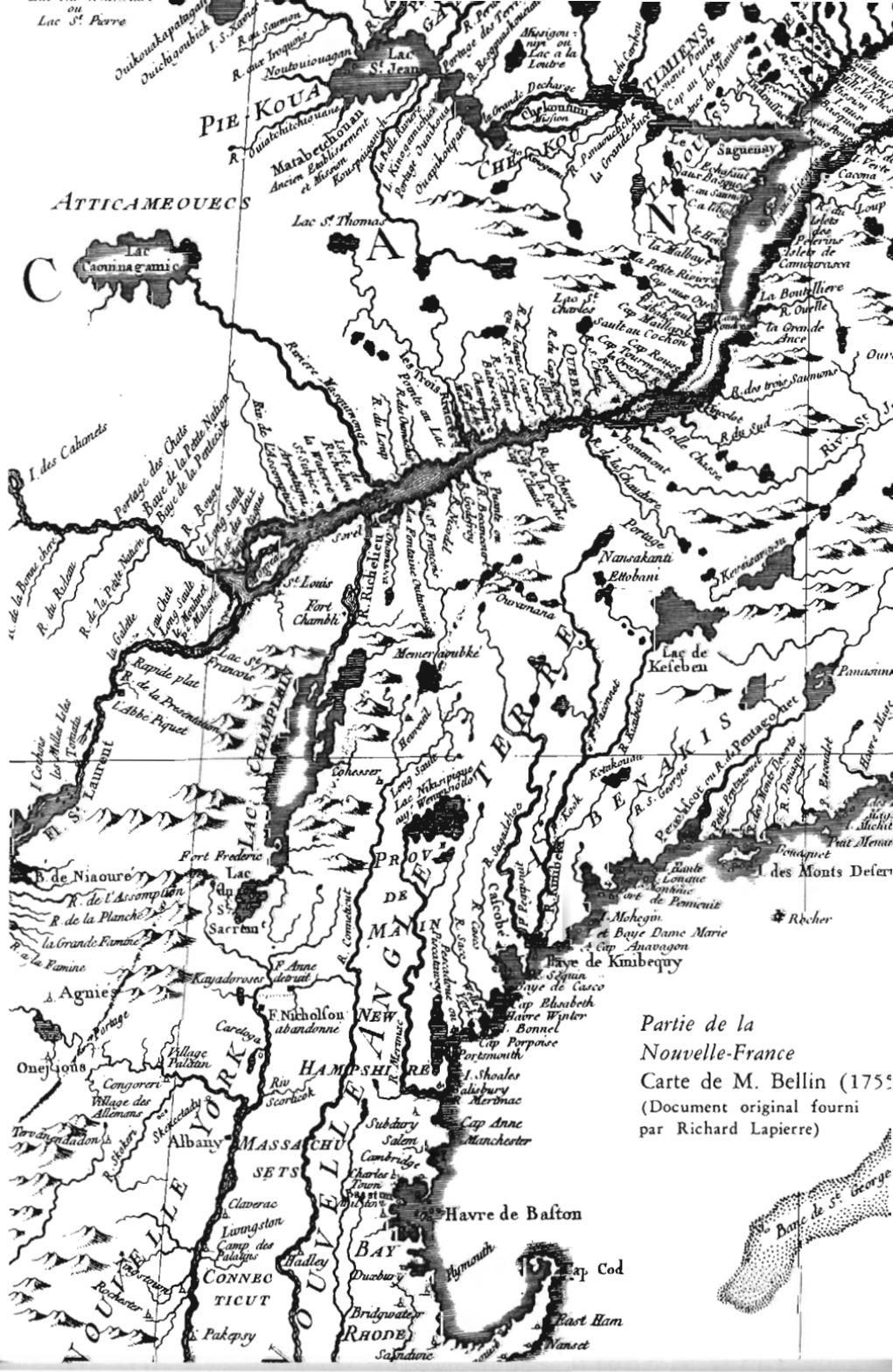
44. Volume I des Mandements des Evêques, mandements en latin (comme tous ceux qui touchent au sexe), gracieusement traduits par Michel Cliche.



*Les principaux campements indiens*

(Réf. page 27)

(Carte retouchée par Richard Lapierre)



Partie de la  
Nouvelle-France  
Carte de M. Bellin (1755)  
(Document original fourni  
par Richard Lapierre)

conseil à leurs prêtres qui ne prirent pas position contre le pape, mais minimisèrent l'importance de cette interdiction. La plupart des femmes purent continuer sans aucun remords l'usage du contraceptif.

Il en fut ainsi pour les mariages mixtes qui furent plus ou moins acceptés selon les régions et l'esprit tolérant des autorités locales. Seuls les excès furent blâmés. Les réprimandes nous permettent de constater que ces mariages se pratiquaient dans tout le pays. En 1732, le président du conseil de la Marine en France écrit à l'abbé Brisorier :

« Les mariages entre Français et femmes sauvages deviennent plus fréquents aux Illinois parce que les missionnaires s'y prêtent trop facilement et les excitent trop souvent. Outre que ces alliances sont deshonorantes pour la nation, elles peuvent avoir des suites dangereuses pour la tranquillité de la colonie, car les enfants qui en proviennent sont plus libertins que les sauvages mêmes. Ces mariages ne pourront se faire à l'avenir sous l'agrément du gouverneur ou du commandant du poste. »<sup>45</sup>

Cette lettre nous apprend que les missionnaires étaient complices de ces mariages et que ces alliances se contractaient depuis longtemps puisqu'on peut faire une étude de caractère des enfants qui en sont issus.

Quand le général Gage, en 1762, fait son rapport à la Cour d'Angleterre, il s'étonne que, malgré les nombreux édits promulgués pour empêcher « les alliances de Blancs et de Sauvages », « quelques centaines de blancs vivent dissimulés au milieu des tribus sauvages éloignées d'où ils ne reviendront pas. »

Les mariages mixtes existaient donc dans tout le pays. Nous n'avons pas trouvé de textes les interdisant, particulièrement dans la Beauce. Ils furent frappés d'interdits c'est certain. Interdits qui devaient faire l'objet de nombreux prêches et se transmettre de bouche à oreilles, depuis la chaire jusqu'aux confins de la paroisse. « Les femmes sauvages sont presque aussi portées à l'impureté que leurs maris à l'ivrognerie, » écrit Mgr Plessis en 1794. Ce qui était

45. Les ordres et dépêches du Roi concernant les Colonies - 1735, série B - vol. 62 - Archives du Canada, Rapport 1904.

péché pour l'évêque devint un agrément pour les colons ! Les curés et les missionnaires pouvaient difficilement admettre une liberté sexuelle qui, exercée par des Blancs imbus de tabous, se transformait en défoulement licencieux. Une de nos jeunes informatrices<sup>46</sup> rapporte que sa grand-mère avait quelquefois mentionné dans les récits de ses souvenirs « des jeux de société » pratiqués au « petit bourg. » Ce jeu consistait dans l'échange de conjoints et se pratiquait entre Sauvages et Blancs. Notre informatrice situe le « petit bourg » au Bras, entre Beauceville et Saint-Joseph. Madeleine Doyon, folkloriste reconnue, native de la région, confirme cette information et la complète d'agréable façon. Elle situe au Rocher<sup>47</sup> le lieu de ces bacchanales, et nous affirme que c'était la fête du printemps, partie de notre héritage français. Ici, on ne peut préciser la date de cette célébration. En France, elle avait lieu à la Saint-Michel. Une chanson, bien connue, évoque le rituel de cette fête.<sup>48</sup> Elle nous est transmise, comme bien des chansons gaillardes, pudiquement transposée :

« C'est aujourd'hui la Saint-Michel  
Tous les ânes changent de poil... »

Il faut remonter le cours des siècles pour la retrouver dans toute sa verdeur et sa vérité. Dans la chanson originale ce sont les hommes qui changent de poil. Poil : euphémisme qui désigne la parure pour l'objet !

A quel moment les hommes sont-ils devenus des ânes ?

Il est heureux sans doute que nous ne puissions le préciser. Comme nous ne voulons pas non plus nommer les participants à cette fête au « petit bourg ». N'en citant que quelques-uns, nous pourrions peiner les autres ! Vivaient là des Maheux, des Pelchat, des Poulin, des Gilbert et des Grondin. L'un d'eux avait, de sa mémoire inconsciente, tiré cette coutume française et avait, pour la continuer, demandé la participation de ses voisins dont quelques-uns étaient Abénakis.

---

46. Un changement profond de la mentalité veut que les jeunes répètent, pour s'en glorifier, ce qu'ils entendent raconter discrètement dans leur famille.

47. Falaise escarpée de la rivière Chaudière, non loin de la rivière Le Bras, où existait aussi un petit bourg.

48. Madeleine Doyon.

L'esprit qui dominait cette fête ne pouvait être loué par le clergé. Une autre raison qui poussa les autorités à interdire les mariages fut la suivante : « Loin d'influencer les Sauvages, loin de travailler à les détacher de leurs coutumes et les obliger à prendre les nôtres, »<sup>49</sup> les Blancs furent fascinés, subjugués par cette façon indépendante et aventureuse de vivre qui était celle des Amérindiens.

Le Père Charlevoix constate que les jeunes gens sont légers et détestent un travail assidu et conclut : « On dirait que l'air qu'on respire dans le vaste Continent et la fréquentation de ses Habitants naturels, qui mettent tout leur bonheur dans la liberté et l'indépendance, sont plus que suffisants pour former ce caractère. »

L'influence des Sauvages perturbait le climat de stabilité et d'ordre nécessaire à l'établissement de colons sédentaires et productifs. Nous trouvons dans les listes d'état civil et dans la tradition orale plusieurs cas « de Blancs vivant à la manière sauvage. » Gervais Lambert, entre autres, l'ancêtre de notre aïeule Sophie Lessard, parlait la langue abénakise, suivait les nomades dans leurs excursions de chasse et vivait comme eux. Les femmes de la famille, dit-on, « portaient leurs enfants sur leur dos à la manière indienne. Elles pagayaient en canoë sur la rivière et se serraient la taille avec une hart. »<sup>50</sup> Il fallait combattre cet esprit libertaire sous peine de voir disparaître en forêt une partie de la population.

Il nous semble que les relations entre les autochtones et les colons eussent été parfaites sans cette eau-de-vie qu'on donnait aux Sauvages, afin de leur extorquer leurs pelleteries à vil prix. En 1762, le père Théodore, curé de Saint-Joseph, s'en plaint amèrement à Mgr Briand :

« Je vous donne avis que dans les deux paroisses quantité d'habitants apportent des boissons, enyvrent les Français et les Sauvages quoy que je ne cesse de leur représenter qu'indépendamment que nous soyons sous une puissance étrangère, ils vivent dans l'habitude du péché mortel et sont dans les cas réservés. La privation des sacrements dont je les ai menacés même au temps paschal, n'empesche point leur honteux trafic.

---

49. Lettre de Colbert à Talon. Archives du Canada, 1904.

50. Tradition orale.

Leurs yvrogneries et leurs batailles continues ; il n'y a plus qu'une force majeure pour les dompter, que j'attends de votre zèle pour le salut des âmes. Les Mrs Alexandre Mckenzi et Gray, ont par ordre de son Excellence deux commis à la Nouvelle Beauce sur lesquels il n'y a rien à dire. Leur conduite est irréprochable, il vous sera facile d'obtenir qu'eux seuls vendent en détail pour maintenir le bon ordre... »

Les Indiens qui ne connaissaient pas l'eau-de-vie avant l'arrivée des Blancs furent agréablement surpris des effets de l'ivresse et buvaient d'une façon excessive et pressée pour atteindre au plus vite l'état d'euphorie. Ils devenaient alors violents, pilleurs, bagarreurs, « fous furieux » dit l'abbé Maurault. Il ne semble pas que ces conséquences désastreuses aient été suffisantes pour qu'on supprime ce moyen dégradant de stimuler le commerce. L'abbé Verreau,<sup>51</sup> en 1767, écrit à Mgr Briand qu'on offre encore de l'eau-de-vie aux Sauvages « sous prétexte qu'il n'est pas défendu de leur en donner. Ces sauvages venant à faire en peu de temps, dix maisons avec la pelleterie, seront bientôt ivres. »

La traite des fourrures devait être assez importante dans la région puisqu'elle était toujours spécifiée dans les contrats de concessions des seigneuries et dans les contrats de concessions de fiefs.<sup>52</sup> Les premiers seigneurs semblent s'être fait concéder les seigneuries plutôt pour s'assurer le droit de traite avec les Sauvages que dans le but de coloniser.<sup>53</sup>

Cet abus d'alcool ne fut pas sans appauvrir moralement les Abénakis. Leurs relations avec la partie de la population qui se plia aux interdits en furent compromises. A partir du XIXe siècle, les habitants se départagèrent en deux groupes sociaux. D'un côté, on remarque les habitants stables, travailleurs, préoccupés de leur patrimoine terrien et familial, régis par une éthique de plus en plus sévère. Dans l'autre groupe : les marginaux, les métissés, les moins riches, les plus grouillants de vie qui s'installent à la périphérie de la paroisse, dans « les concessions », le long des routes qui montent

51. Curé à Saint-Joseph et Sainte-Marie.

52. *Les Seigneurs et les premiers censitaires*, P.-A. Anger.

53. *Les Seigneurs et les premiers censitaires*, P.-A. Anger.

vers Saint-Bruno, Saint-Frédéric, vers Cranbourne et Saints-Anges. En direction sud et nord, ils forment les « petits bourgs » ; hameaux de quatre ou cinq constructions, soit : une boutique de forge, un moulin à carder la laine, un pour scier le bois, l'autre pour moudre le blé. Un soigneux s'installe aussi, une sage-femme, quelquefois un sorcier. Le diable, d'une si imposante beauté, y vient en visite. Des personnages de légendes y écrivent la petite Histoire... La ségrégation entre les deux groupes sociaux amena bientôt une discrimination qui se traduit dans le langage, les moeurs. D'un noceur, on disait qu'il courait la sauvagesse comme on dit maintenant qu'il court les putains. Une informatrice affirme que « les femmes blanches aussi fautaient » ce qui expliquerait cette expression populaire : « les Sauvages sont passés », dont on se servait pour annoncer une naissance aux enfants de la maison. Périphrase amicale que les Indiens employaient aussi. « Les Blancs sont passés »,<sup>54</sup> disaient-ils pour souligner le même événement. Plus tard, dans la classe bourgeoise, la formule changea de signification. Le sauvage n'était plus ce généreux personnage qui nous fait cadeau d'un bébé, mais un vilain, responsable, pour l'avoir battue, de l'alitement de la mère. Le sauvage signait son aveu en laissant une de ses plumes sur la commode de la chambre à coucher. Jamais symbole ne fut plus judicieux !

Nous avons relevé qu'on nomme un « sauvage », la couenne de lard suspendue au-dessus des bouilloires des cabanes à sucre pour empêcher le sirop d'érable de renverser. Comme ce rapprochement nous semblait saugrenu, notre informateur nous expliqua « qu'autrefois, des sauvages... il en traînait partout dans les bois ; les vieux s'en pognaient un gras, pour le pendre au-dessus du chaudron ! » Ces blagues cyniques sont, le plus souvent, des exutoires. L'habitant qui « montait faire ses sucres », partait en raquettes, ses provisions dans une poche sur le dos et s'installait pour plusieurs semaines, souvent loin de chez lui, dans un abri rudimentaire. Il vivait dans une inquiétude constante qui, la nuit, devait se transformer en un malaise insupportable. Les bêtes sauvages étaient là tout autour dans le noir de la forêt environnante. Et ces êtres surnaturels qui ont une existence nocturne et peuvent toujours manifester leur présence ! Et le Sauvage « qui ne s'entendait pas venir », dit la tradition. Vous vous

---

54. Jacques Rousseau dans une émission radiophonique (1964).

retournez ? Il était là dans la porte de la cuisine ou appuyé à votre fenêtre ou subitement près de vous dans votre cabane à sucre. Il vous échappait ce cri de surprise irritée : « Maudit sauvage ! » Imprecation peu méchante qui s'est déformée en se transmettant. Un maudit sauvage est maintenant celui qui donne un coup imprévu (physique ou figuré).

Des tabous alimentaires ont aussi servi de ligne de démarcation entre les deux groupes sociaux. Des tabous qui subsistent encore. Nous avons mis beaucoup de temps avant de réaliser que nous pouvions classer ainsi les mêmes observations répétées plusieurs fois. Nous nous étions toujours étonnés du nombre de gens à qui répugne un ragoût de rat musqué, un gigot de castor, un pâté de lièvre ou un rôti d'ours. Quand nous nous sommes aperçus que le mépris frappait aussi la perdrix aux choux, nous nous sommes dit que ce refus ressemblait à une interdiction. Et nous avons découvert que c'était justement les descendants de la classe privilégiée qui répudiaient ces mets parce que « c'était de la nourriture de sauvages. »

Nous avons tous remarqué que des habitudes alimentaires peuvent servir de marques d'identification. Les parvenus emploient souvent ce moyen qui leur est accessible ; ils laissent la bière coutumière pour le champagne qu'ils n'aiment pas !

L'interdiction peut avoir le même effet. En prohibant de ses habitudes culinaires les mets particuliers aux Sauvages, les « habitants notables » du XIXe siècle, les Aryens du temps, se dissociaient d'eux. Au XVIIIe siècle, ces gibiers étaient offerts sur le perron de l'église « aux ventes à la criée », et tout le monde en achetait. Dans leur correspondance, des curés annoncent à leur évêque ce messager qui ira porter des perdrix, des queues de castors, etc. Quand se fit la brisure au sein de la classe paysanne, une partie de la population continua de saler la perdrix, de fumer l'ours. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, on répudia ces mets et la « majorité silencieuse », celle qui ne peut jurer de la « blancheur » de ses origines, essaya de s'en convaincre en proscrivant les mets tabous. Pour la même raison, on renie l'ancêtre abénaki, ce lointain oncle ou ce cousin qui, avant 1850, entre dans la famille le plus simplement du monde, souvent avec la complicité du curé qui ferme les yeux et estampille du sceau

officiel plusieurs fausses identités. Il peut paraître présomptueux d'affirmer que des irrégularités ont été commises parce que nous allons ainsi à l'encontre des vérités officielles. Nous sommes moralement convaincus qu'elles se sont répétées. Nous en parlerons ici en traitant des mariages certains et des mariages probables entre Sauvages et Blancs.

### III

« Il serait étonnant et intéressant, écrit Marcel Trudel,<sup>55</sup> de faire l'étude du métissage ». C'est ce que nous avons tenté de faire.

Dans le dictionnaire des Indiens du Canada, les auteurs affirment qu'il est impossible de déterminer la quantité de sang indien qui coule dans les veines des Blancs et la quantité de sang blanc qui coule dans les veines des Indiens parce qu'il n'y a pas de données scientifiques. Mais, ajoutent-ils, on a toutes les raisons de croire que le métissage est beaucoup plus important que ne l'ont dit les auteurs canadiens-français.<sup>56</sup>

Nous nous étions aperçus très tôt qu'il n'était pas question, pour infirmer et confirmer le métissage, de se référer aux registres de l'état civil ni aux généalogies établies d'après ces listes, mais en confrontant ces données et les dires de la tradition, nous avons perçu les failles et senti les réticences. Grâce à une familiarité acquise par une longue habitude, nous en sommes venus à lire entre les lignes avec avidité et passion.

Des observateurs nombreux, patients et gentils, nous ont facilité nos recherches. Si plusieurs sont discrets quand il s'agit de leur propre lignée, ils sont loquaces pour celle des autres. Par des recoupages et

---

55. *Histoire de l'Esclavage au Canada français*, Marcel Trudel.

56. *Handbook of Indians of Canada*, Geographic board, Ottawa, 1913.

des confirmations nous avons pu constater comment les choses se sont passées. Pour en arriver à des résultats quantitatifs précis, il nous aurait fallu utiliser les moyens scientifiques de recherche : ordinateur et programmation ; c'était risquer de discréditer nos études en méthodologie ! Nous ne nous gênons pas pour nommer les familles concernées par le métissage. Nous croyons que personne n'a objection à laisser couler dans ses veines ces quelques gouttes de sang indigène qui apportent à notre groupe ethnique l'avantage de le personnaliser. Certaines raisons, que nous avons de croire au métissage, nous paraissent irréfutables. D'autres nous semblent des hypothèses valables. La preuve la moins concluante, quoique impressionnante, est l'aspect physique, la démarche que présentent plusieurs de nos concitoyens.

Sur les listes d'état civil, les mariages officiellement reconnus comme « mariages mixtes » sont très rares. Nous trouvons les suivants : Pierre Provost, Marie Inguillot à Sainte-Marie ; Basil Lizot de Saint-Joseph, Josephite, sauvagesse de St-Castin (1774) ; Marie-Louise Veilleux, Michel Abénaki, à Saint-François en 1808. Cette Marie-Louise Veilleux est marraine, en 1811, de Marie-Louise Rancour. Nous serions prêts à parier que cette petite Rancour est la fille de Marie-Louise Veilleux. Nous avons relevé plusieurs cas où des parents naturels agissent comme parrain ou marraine au baptême de leur enfant à qui ils donnent des parents légitimes.

Les bourgades mobiles de la Chaudière étant ignorées de l'Etat, les lois officielles appliquées chez les Abénakis d'Odonak<sup>57</sup> n'eurent pas cours ici. Là, jusqu'en 1880, toute personne ayant du sang indien par son père ou par sa mère était considérée comme Indien. Les mariages entre Blancs et Sauvages étaient nombreux depuis un grand nombre d'années et la coutume voulait que ce fût le mari qui allât vivre dans la famille de sa femme. Avec le nombre croissant des mariages, les chefs de la réserve d'Odonak craignirent l'ingérence d'un trop grand nombre de Blancs parmi eux. Le gouvernement, lui, s'inquiéta des rentes à payer. On en vint à considérer en 1880 que le Blanc marié à une Sauvagesse demeurait un Blanc, ainsi que ses descendants.

---

57. *Les Abénakis d'Odonak*, Thomas M. Charland, février 1964.

Ici il n'y eut jamais de lois officielles régissant « les mariages mixtes ». La coutume se rapprochait de la loi d'Odonak après 1880. Les sauvagesses qui épousèrent des Blancs furent assimilées.

Catherine, fille de Catherine « sauvage » et de père inconnu, qui est baptisée en 1784 ainsi que Marie-Angélique, fille de Marie-Angélique « sauvage » et de père inconnu, ont certainement des géniteurs canadiens-français, la discrétion était de rigueur quand l'enfant naturel avait un père blanc. Si nous pouvions retracer la vie de ces petites filles, nous constaterions qu'elles épousent un colon et portent un patronyme français. Plusieurs bébés sauvages sont baptisés : « nés de parents inconnus ». En 1780, on baptise ainsi François et Angélique. Charles Toulouse est parrain du premier. Marie-Josephite « sauvage » est la marraine. Sans nous laisser aller aux commérages, il y a de fortes présomptions que François soit un petit Toulouse.

Selon la tradition, quand un Blanc ou une Blanche « fautait », l'enfant était élevé par sa mère ou par une famille qui lui donnait tout simplement son nom. Nous prouverons cette assertion un peu plus loin. Certaines familles nomades consentaient sans doute facilement à laisser en foyer d'adoption un enfant chétif ou un excédent de filles.

Des adoptions de Blancs par les Indiens ont eu lieu aussi, comme nous le laisse supposer cette lettre du père Didace, en 1761. Accusé par Jos. Dugrenier dit Perron « d'avoir en son presbyter trop galante compagnie », il écrit à Mgr Briand, vicaire-général, pour se disculper :

« Je nay point d'autre femme chez moy que ma belle-mère agée de 63 ans... que par son âge ne peut pas facilement faire tout le ménage & voyant que cette fille sans père était rejetée de tous les autres parens qui voulaient la donner aux Sauvages et cette fille touchant dans le désespoir et voulant absolument se détruire, ma mère en eu pitié et la retiré avec elle. »<sup>58</sup>

---

58. AAQ - Cartable de Saint-Joseph.

Didace Cliche parlait la langue abénakise. Sa mère était Catherine Dunkin, de la Nouvelle-Angleterre, faite prisonnière par les Abénakis. En immigrant au Canada, ils amenèrent avec eux leur prisonnière qui épousa Claude Cliche en 1710.

Il est très difficile de vérifier l'identité des personnes suspectes. Rien ne facilite la tâche. D'abord, pas un seul Indien n'est baptisé sous son vrai nom. Le père Bigot en 1684 dans sa Relation nous donne comme explication que :

« Les Abénakis sont si fervents qu'ils ne veulent estre appelez la plupart que par leur nom de baptesme. Nous sommes obligés d'en donner deux pour éviter la confusion. »

Voici les principaux noms composés :

Pierre Jacques - Marie Michel - François Laurent -  
Pierre Marie - Marie Joseph - Joseph Thomas - François Joseph.

Contrairement à ce que pense le père Bigot, l'emploi du prénom composé loin d'éviter la confusion, a plutôt contribué à l'augmenter, surtout quand les prénoms sont aussi des patronymes comme : JACQUES, THOMAS, VINCENT, etc.

En 1773, on baptise Marie-Charlotte, âgée de 12 mois, fille d'Etienne *Thomas*, dit Isordi, vivant parmi les sauvages et de mère inconnue. Etienne ramène avec lui, après douze mois d'absence, un bébé certainement abénakis, par sa mère.

En 1787 a lieu le baptême de Pierre, fils de Jacques *Thomas* et d'Agnès sauvage.

En 1796, le baptême d'Amable *Thomas* dit Divertissant fils de Jean *Thomas* dit Divertissant et de Louise Boulet.

Et en 1800, le mariage de Joseph, fils de Pierre *Thomas* et Marie, Abénakis.

Il y a aussi des *Thomas*, de descendance anglaise, amenés au pays par les Abénakis en qualité de prisonniers, qui portent comme prénom James et William et épousent des Irlandaises.

Il existe donc trois souches de *Thomas* : l'anglaise, l'indienne et la française qui est celle des *Thomas* dits Divertissant. Dans les premiers actes concernant ces derniers, on spécifie qu'ils sont culti-

vateurs. On l'oublie par la suite, comme on laisse tomber le dit « Divertissant » et la désignation de sauvage. Le seul patronyme *Thomas* désigne alors et les uns et les autres.

L'équivoque est plus facile à dissiper encore chez les *Vincent*. En 1795, à Saint-François, on baptise Jean-Baptiste, fils de Jacques *Vincent* et d'Agathe, père et mère sauvages. De nombreux sauvages sont mentionnés comme témoins. Le baptisé a dix-neuf ans ce qui suppose qu'il est de passage ou installé depuis peu à Saint-François.

Ces *Vincent* étaient hurons. Tanguay,<sup>59</sup> au nom *Vincent*, nous réfère au nom *Andetqyon*.

En 1749, nous voyons Pierre *Vincent*, fils de Vincent *Andetqyon* et de Françoise *Endarchin*, huron, épouser Marguerite *Bergevin*. Sous le nom de Pierre, est inscrit celui de Catherine *Vincent*. Sans lieu ni date de baptême, sans lieu ni date de mariage, on l'enregistre comme étant mariée à Pierre *Cressac* dit *Toulouse* de Saint-François. Ce qui est confirmé dans le registre de Saint-François. En 1780, au baptême de Louise *Cressac*, le nom du père est Pierre *Cressac* dit *Toulouse*. La mère : Marie Catherine *Vincent*. On ne spécifie plus qu'elle est sauvagesse. Le parrain est François *Quirion*. Il épousera en 1794 la soeur de sa filleule métisse nommée Catherine. La marraine est madame Louise *Launière*, épouse du Sieur *Launière*, grand capitaine de milice nommé par Carleton en 1776 et interprète officiel des Sauvages. Or, nous remarquons que les notables signent comme témoins des actes officiels quand il y a changement d'identité juridique. C'est ainsi que la Huronne Catherine *Vincent* entre dans nos annales régionales : sans nationalité. La première femme de Pierre *Cressac* était Nive *Comon*. Patronyme et prénom uniques sur nos listes civiles. On apprend ce mariage au baptême de leur premier enfant. Il n'est pas exagéré de supposer que Nive était aussi indienne.

En 1792 pour la construction de l'église de Sainte-Marie, le contrat de la menuiserie fut donné à François *Vincent*, un Huron de Lorette, dûment nommé, qui savait signer. Le seigneur *Taschereau*, qui fait le contrat d'engagement, s'oblige à loger le dit François. L'énumération des denrées nécessaires à son approvisionnement inclut une vache. Monsieur *Taschereau* promet de lui faire livrer, pour la

---

59. *Généalogie des premières familles canadiennes* - Tanguay.

dite vache, un cent livres de foin à St-Joseph...<sup>60</sup> Pour qui est la vache ? François Vincent ne voyageait certainement pas de Saint-Joseph à Sainte-Marie tous les jours, l'état des chemins ne permettant pas un déplacement quotidien.

Nous ne sommes pas surpris de relever dans un article de journal, le nom d'un Joseph Cressac dit Toulouse, désigné comme chasseur. « Moyennant dix ou douze piastres, il rend souvent le service de conduire des personnes à travers bois jusqu'au Maine. »<sup>61</sup>

La descendance de Pierre Cressac dit Toulouse est très nombreuse. A l'exception de quelques mariages célébrés à Saint-Joseph, entre Cressac, Gagnon et Létourneau, cette famille se multiplia à Saint-François puis s'étendit en direction de Saint-Georges et de Saint-Ephrem. Nous voyons les Cressac s'unir aux Quirion - Grenier - Dutil - Poulin et Labbé. Ils affectionnèrent particulièrement les Veilleux avec lesquels ils multiplièrent les alliances. Les Cressac portent maintenant le nom de Toulouse et descendent tous de la même souche : Pierre Cressac - Catherine Vincent, Huronne.

Il n'est pas aussi facile de démêler l'écheveau de la famille Jacques. Plusieurs de nos informateurs, en parlant de cette famille, font des distinctions. Il y a les descendants de Louis, ceux de Charles (les Charlettes) et ceux qu'on nommait les Pierre Jacques, de descendance indienne. En étudiant les registres, des difficultés insurmontables nous sont apparues, vu le nombre extravagant des Pierre Jacques qui sont baptisés, tant chez les Blancs que chez les Sauvages.

Pour n'en nommer que quelques-uns :

Le 11 juin 1768, le baptême de Pierre Jacques, fils de Louis, sauvage. Le parrain est Pierre Jacques.

En 1780, on baptise Pierre Jacques, fils de Jean Jacques et de Geneviève Poulin. La marraine est Cécile Doyon, femme de Pierre Jacques. Nous retrouvons en 1788 au baptême de Pierre François, fils de Pierre Jacques, sauvage, comme parrain, notre François Quirion, mari de Catherine Vincent. La marraine est Angélique, sauvage. (Le milieu abénaki semble bien être le milieu naturel de François Quirion !).

60. *Histoire de Sainte-Marie*, Honorius Provost.

61. *Gazette de Québec*, 9 décembre 1813.

En 1791, on baptise Pierre Pierre Jacques, le fils d'Augustin Pierre Jacques et de Charlotte Poulin. (On spécifie que le père est présent, ce qui laisse supposer qu'il n'est pas souvent là.)

En 1771, on baptise un Pierre Pierre Jacques, sauvage, en même temps que deux autres auxquels on ne donne pas de nom.

Il y a des Blancs et des Sauvages qui portent le patronyme Pierre Jacques. Il s'est transmis dans la tradition orale et on le trouve dans les actes officiels jusqu'aux environs de 1818. A partir de cette date, on laisse tomber le nom Pierre pour ne garder que celui de Jacques, lequel patronyme est porté par une des plus importantes familles de la région.

Or, en remontant la lignée de ceux auxquels on attribue du sang indien, on rejoint Augustin Pierre Jacques, qui épouse, en 1763, Geneviève Boulet de Saint-Joseph, en 1768, Marguerite Bourbeau de Charlesbourg et en 1779, Véronique Marcoux de Sainte-Marie. Ces trois mariages et la progéniture nombreuse qui en résulte démontre un conformisme qui s'apparente peu au caractère de l'Abénakis. Nous pensons que Pierre Jacques, qui épouse en 1720 à Charlesbourg, Marie-Ambroise Chalifour, est responsable du patronyme composé transmis à ses descendants pour les différencier des descendants de Charles et de Louis. Nous croyons aussi que les descendants des Pierre Jacques « sauvages » sont enregistrés pêle-mêle avec ceux d'Augustin Pierre Jacques. L'omission du mot sauvage rendait la confusion inévitable.

En 1761, Mgr Briand écrit au père Didace Cliche « d'interdire l'accès à l'église à Geneviève Pierre Jacques, » accusée d'avoir eu un enfant illégitime et « à sa mère « la Pierre Jacques » qui venait sur le parvis de l'église tenir des propos injurieux ».

Une naissance illégitime n'était pas suffisante pour motiver une expulsion. C'est plutôt la conduite de « la Pierre Jacques » qui est intolérable. Qui était cette femme ? Si elle avait été sauvagesse, le père Didace l'aurait précisé. Peut-être était-elle la femme d'un Pierre Jacques, sauvage ?

Nous n'avons pas trouvé l'acte de mariage de Cécile Doyon qui épouse un Pierre Jacques au début de la paroisse. Est-ce « la Pierre Jacques » en question ? Elle a une fille, Geneviève, qui épouse Joseph

Grolot en 1779. Les généalogistes ne savent où ranger cette Cécile Doyon. Le frère Eloi-Gérard la donne comme une soeur d'Augustin alors que chez Beaumont le classement est ambigu. En conclusion, pour expliquer cette lignée de Jacques métissée, nous ne pouvons aller au-delà des suppositions. Pour démêler leur réseau généalogique, il faudrait faire une compilation complète de tous les actes. Nous aurions au moins la preuve que les données de notre épopée sont plus idéalistes que précises, que l'histoire de notre population est basée sur quelques boiteuses prémisses. Nous donnons ici quelques exemples péremptoirs. En 1814, a lieu l'inhumation de Marguerite, abénakise, femme de Joseph Jacques. En relevant l'acte de mariage de Joseph Jacques, nous constatons qu'il épouse une Marguerite qui n'est plus abénakise, qui s'appelle Marguerite Morin. Sans l'acte de décès, nous n'aurions jamais soupçonné que les descendants de Joseph Jacques étaient métissés.

Des informateurs nous ont affirmé que la femme de Charles Jacques était sauvagesse. Nous relevons leur acte de mariage en 1834. L'épouse, Marceline Verreau, a un statut civil qui nous semble tout à fait régulier alors que Charles Jacques, l'époux, est désigné comme étant le fils majeur de Louis Poulin (sans nom de mère). Ce Charles Jacques, sans mère, dont le père s'appelle Louis Poulin a plus de chance que Marceline d'être Abénaki. La tradition orale fait une erreur de mémoire qui ne contredit pas ce fait que les descendants étaient métis.

Plusieurs couples Jacques apparaissent sur des actes de baptême, dans le rôle de parents, mais nous avons cherché en vain leurs actes de mariage.

Des noms d'adoption ont aussi permis la confusion. En 1775 a lieu le mariage de Pierre Comtois, sauvage de Lorette, avec Angélique de l'Acadie. Sur l'acte il est dit qu'il est né de parents inconnus. Ce jeune homme s'était tout simplement donné un nom et un prénom qui lui plaisaient. Même particularité pour Jean Lamontagne, baptisé en 1769, fils de Vincent Lamontagne, sauvage de Saint-François.

Il suffit un bon jour d'omettre le qualificatif « sauvage » pour qu'une authentique famille canadienne-française entre dans l'histoire !

Pour que le même phénomène se répète, il suffit quelquefois de n'omettre qu'une virgule. En 1851, nous avons le mariage de Jean, mineur, à Clothilde Dupuit, fille de Gervais Dupuit dit Gilbert. Gervais signe comme père de l'épouse et tuteur de l'époux qui est « né de parents inconnus ». Nous retrouvons ce Jean dans la famille Poulin comme étant le fils de Marie l'Acadie. Le patronyme, l'Acadie, n'existant pas, il est vraisemblable de penser que la mère de Jean est Marie, de l'Acadie. Nous avons relevé dans d'autres actes : Angélique, d'Acadie ou Françoise, d'Acadie, sauvagesse. Le mari de Clotilde Dupuit, grâce à une virgule qui tombe, devient, pour les généalogistes que consulteront les descendants, l'ancêtre Jean Poulin.

On a fait du patronyme une lettre de noblesse qu'il faut protéger, valoriser si possible par des alliances et des succès. Le patronyme, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, n'était qu'une marque d'identification que l'on changeait volontiers.<sup>62</sup> Il y avait les patronymes composés :

AUDET dit Lapointe  
BAQUET dit Lamontagne  
BONHOMME dit Dulac  
BOULÉ dit Boulet  
CHALU dit Lagrange  
CHAMPAGNE dit Lambert  
CHARPENTIER dit Lagueux  
CHÂTEAUVERT dit Faucher  
DEBELOT dit Dostie  
DUGRENIER dit Perron  
DUPUIT dit Gilbert  
GAGNÉ dit Bellavance  
GAUTRON dit Larochelle  
SQUERET, KERI dit Labbé  
LAURENT dit Poirier  
POULET dit Létourneau  
POMERLEAU dit Vachon.

Certains descendants choisirent de s'appeler Pomerleau, d'autres Vachon. Ainsi en est-il pour tous les noms précités.

---

62. Ce ne sont pas nécessairement les familles les plus nombreuses qui changeaient leur patronyme.

Le patronyme avait si peu d'importance qu'on permettait facilement aux autres de l'employer dans certains actes officiels. Et puis on ne se scandalisait pas que quelqu'un l'emprunte sans même demander la permission. Henry-Lorne Marts d'Odonack, un Abénaki instruit et très important, épouse en 1875 Caroline, fille de Joachim Lahomont et de Marie-Anne Portneuf. La jeune épouse préfère s'appeler, pour la circonstance, Corice Thompson et se donne comme étant la fille de Joachim Thompson et de Van Marianna Wakennec. En fait, elle s'inscrivait sous le patronyme Thompson et personne n'y trouva à redire.<sup>63</sup> Dans les registres d'Odonak, on peut retrouver l'identité de la jeune fille, son nom véritable lui ayant servi à son baptême. Tel n'était pas le cas ici. Nous avons vu que le nom de baptême des Abénakis était deux prénoms français qui servaient aussi pour leur mariage. Quand le sacrement consacrait l'union d'un Blanc et d'une sauvagesse, on donnait à cette dernière le patronyme français d'un ami ou d'un parent et par le fait même, des ascendants français. Les appropriations de noms se sont pratiquées avec une candeur constante. Voilà une affirmation qui serait assez gratuite si nous ne pouvions l'étayer que par des textes officiels. Nous avons aussi reçu des témoignages concluants. Nous rapportons ici celui qui nous a particulièrement impressionnés.

Nous nous étions arrêtés au cas de Catherine Lessart dont plusieurs affirmaient qu'elle était sauvagesse. Nous nous sommes informés auprès des descendants de cette Catherine en choisissant des lignées différentes. Réactions très différentes ! Les uns furent outrés d'une telle hypothèse, les autres affirmèrent sa véracité. Nous avons en vain consulté les registres. La jeune Catherine avait un statut sans faille, née de François Lessart et d'Angélique Bolduc. Ces derniers avaient aussi des états civils impeccables ! Nous cherchions en vain une invraisemblance dans les dates, une distraction de l'officiant, comme celle qui nous a permis de dépister Marguerite Morin.

Nous avons alors décidé de risquer d'être importuns en consultant, à Saint-Frédéric, « Bébé à Isidore Doyon », un centenaire, dont la grand-mère était notre Catherine.

---

63. *Histoire des Abénakis* - Thomas M. Charland, Février 1964.

C'était un vieillard lucide<sup>64</sup> qui nous reçut fort civilement. Peu attentif aux réalités présentes, il s'anima aussitôt que nous évoquâmes le passé. Au souvenir de sa grand-mère, il nous oublia complètement. « Elle était très vaillante... et fumait toujours la pipe en travaillant... Et noire comme un corbeau... » Chaque phrase était entrecoupée de longs silences où se déroulait sans doute le film de son enfance, agréable c'est certain, son visage était éclairé. Comme il était loin et ce que nous aurions donné pour être avec lui ! Heureusement, il laissait de temps en temps tomber un commentaire : « elle s'habillait toujours en sauvagesse... les petits enfants, nous l'aimions beaucoup parce qu'elle était gentille... » « J'ai ce petit souvenir d'elle, » dit-il en nous montrant un récipient en écorce de bouleau sur lequel était dessiné les emblèmes de la tribu : deux tourtes et un chevreuil.

Quand nous lui avons objecté que nous ne trouvions aucune preuve que cette grand-mère fût indienne, il éclata d'un rire irrévérencieux : « Vous me faites rire avec vos registres ! Qu'est-ce que ça peut me faire vos registres !... Moi j'en ai une preuve qu'elle était métisse-sauvagesse parce que je l'ai très bien connue... Une Sauvagesse et pis une Canadienne, ben, je vous assure que c'était pas pareil. »

Quand monsieur Doyon parle de sa grand-mère « métisse-sauvagesse », il se réfère à Catherine Lessard, mariée à Marcellin Lessard en 1833. Le père de Catherine est François Lessard qui épouse, en 1804, Angélique Bolduc. D'après les témoignages que nous avons compilés, il nous semble que ce François était peut-être Abénaki. Il avait été adopté et élevé par un monsieur Labbé. Pourquoi ses parents officiels, Jean Lessard et Marie Rancourt, ne l'auraient-ils pas gardé ? Nous pensons qu'ils ont fait don au petit François d'un nom officiel et monsieur Labbé s'est chargé du reste. L'autre hypothèse est que Catherine est une sauvagesse adoptée lors de son baptême et c'est cette dernière qui nous semble la plus valable.

La tradition orale est catégorique quand il s'agit de l'identité indienne de Catherine, moins précise pour celle de son supposé père François. Les témoignages sont contradictoires aussi quant au mé-

---

64. Il est décédé en 1972 quelques mois après l'entrevue.

tissage de Léger Lessard, le frère de Catherine. Ce fameux Léger, « dont les colères retentissaient comme des tempêtes dans la paroisse. » Quand un orage s'élevait dans la vallée et que le tonnerre commençait à rouler sur le haut des côtes où Léger demeurait, on disait : « Tiens, le torchon brûle chez Léger. » Un Léger péremptoire qui apportait dans les discussions et au cours d'un marché, l'argument final décisif : un couteau. Les frères et soeurs de Catherine étant au nombre de neuf, François Lessard aurait à lui tout seul métissé une grande partie de la population locale si c'est lui l'Abénaki. Nous n'avons relevé que les descendants directs de Catherine afin de montrer l'importance numérique d'un apport étranger dans la formation d'une population.

Catherine Lessard (Abénakise) et Marcellin Lessard ont eu neuf enfants dont les descendants sont établis à la grandeur de la région.

- 1- Flavie épouse Olivier Cloutier en 1853 à Saint-Joseph.
- 2- Lucie épouse Vital Bilodeau en 1858 à Saint-Joseph.
- 3- Sylvie épouse Isidore Doyon en 1861 à Saint-Joseph.
- 4- Adelaïde épouse Félix Legendre en 1869 à Saint-Joseph.
- 5- Alexandrine épouse Anselme Jacques en 1877 à Saint-Joseph.
- 6- Ephrem épouse M. Celanire Vézina en 1888 à Saint-Joseph.
- 7- Adolphe épouse P. Adine Proulx en 1896 à Saint-François.
- 8- Marie épouse Louis Doyon en 1902 à Saint-Joseph.
- 9- Lucide épouse Eugénie Paradis de Kamouraska.

Les enfants d'Olivier Cloutier et de Flavie se sont unis aux Drouin - Boivin - Lessard - Doyon - Duval - Labbé - Champagne - Turcotte - Cliche et se sont multipliés ici à Saint-Joseph et aux Saints-Anges.

Ceux de Sylvie et Isidore Doyon ont peuplé Saint-Frédéric en épousant des Vachon - Gilbert et Plante.

Les garçons d'Anselme Jacques : Félix-Anselme et Alfred se sont établis à Saint-Joseph et à Saint-Frédéric.

Les enfants d'Adelaïde et de Félix Legendre se sont dispersés vers Amqui et Mégantic, sauf Corinne qui a épousé Elzéar Vézina ici à Saint-Joseph.

Les enfants d'Ephrem : André-Léonce et Louis se sont mariés à Québec, sauf Catherine qui épouse ici Philippe Légaré.

Les enfants d'Adolphe sont peu nombreux mais ce sont eux qui ont le mieux conservé les traits héréditaires de leur ancêtre. La descendance directe de Catherine, l'Abénakise, compte près d'un millier de citoyens.

Les dires de la tradition ne sont pas toujours aussi facilement vérifiables, mais ils sont trop importants et trop constants pour n'avoir aucun fondement. Comment expliquer autrement l'entêtement de la mémoire collective familiale chez les Cliche où l'on s'obstine à répéter que Jeanne Verret de l'Ancienne Lorette, qui épousa l'ancêtre Jean Cliche en 1796, était huronne.

Des recherches intensives et des fouilles systématiques n'ont donné aucune confirmation, mais cette conviction d'une Jeanne Verret indienne se transmet d'une génération à l'autre en même temps qu'un fort joli sac à tabac en peau d'orignal, savamment ouvragé, à la manière indienne, sac qui lui aurait appartenu.

En inventariant les faits touchant notre propre famille, nous avons appris que la femme de François Cliche était métisse. La femme de François était Angélique Groleau inscrite comme étant la fille de Joseph Groleau et d'Angélique Poulin. Tout ce que nous pouvons trouver pour nous confirmer cette alliance ce sont quelques remarques de Léonce Cliche soulignant le fait que François, marié en 1827, n'avait « été établi qu'en 1836. » « Le père avait-il des raisons spéciales pour retarder son établissement ? » Léonce Cliche dit aussi que François avait exploité un four à chaux et que Jean-Baptiste, son père, plus tard avait comblé le four de pierres « pour en perdre le souvenir. » La tradition rapporte qu'on parlait peu de ce François dans la famille. D'où venaient les réticences à son sujet ? Serait-ce son mariage ? En 1838, deux ans seulement après avoir « été établi » François échange sa terre et s'en va vivre à Sainte-Marie. Je m'informais à une de ses descendantes de la véracité des dires concernant cette alliance. Elle me répondit évasivement que celle-ci était plausible mais « qu'on ne parlait pas de ces choses dans la famille. » En 1763, nous relevons le baptême de Suzanne, fille de Joseph (?) Cliche et de Françoise, abénakise, mais ne trouvons plus trace de cette Suzanne.

la teinture brune. De la sanguinaire du Canada, les Amérindiens extrayaient un latex d'une merveilleuse couleur rouge que nous retrouvons encore sur les meubles anciens. Le jus d'aulne donnait la teinture jaune. Nous ignorons d'où vient l'emploi d'urine comme mordant.

Nous devons aux Abénakis plusieurs techniques de chasse, cela va de soi. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'en faire l'inventaire mais nous avons appris que le pécan (cette loutre noire de la région) porte un nom dérivé du mot abénaki. Qu'il faut tenir le porc-épic au-dessus d'un feu de bouleau durant vingt minutes pour que le bout des poils s'ouvre, ne pique plus et que la peau s'enlève.

Nous avons essayé de relever parmi les simples ceux qui nous furent enseignés par les Abénakis. Nous les donnons en toute humilité, convaincus que nous sommes de notre incompétence en la matière, mais soutenus dans certaines de nos allégations par le Frère Marie-Victorin.<sup>66</sup>

Parmi les plus importantes plantes de la région dont les vertus médicinales nous ont été révélées par les indigènes nous citons :

- Les feuilles de menthe pour casser la fièvre.
- Le jus d'écorce d'aulne pour les maux d'estomac.
- Le jus d'écorce d'épinette rouge pour la même raison.
- Le jus d'écorce de frêne pour traiter les rhumatismes.
- La graine de citrouille contre le ver solitaire.
- La moisissure du blé d'Inde comme désinfectant.
- La moelle du sureau comme émolliant.
- Les queues de renard (prêle des champs) pour traiter l'épilepsie.
- Les fleurs de tanaïsie pour provoquer ou hâter les règles de jeunes filles.
- Les racines de savoyane comme antiseptique et antiscorbutique.

Le notaire Anger dit que les colons avaient appris des sauvages « à se servir de tout ce que la forêt renfermait d'utile à l'homme. »

---

66. *Flore Laurentienne*, Frère Marie-Victorin.

Ainsi, pour remplacer le thé et le café qui n'apparaissent dans les inventaires qu'en 1820, les colons faisaient usage du « thé de plée », appellation régionale du thé des bois ou *goultheria procumbens*.

Certaines coutumes indiennes ont influé sur le comportement des premiers Beaucerons, il nous semble, et se sont transmises jusqu'à nos jours. Compter sur ses doigts est une technique de calcul indienne, le lancer du couteau, un jeu abénaki qui se pratique encore.<sup>67</sup> Mâcher de la gomme de sapin était un régal qui nous venait d'eux. La libéralité avec laquelle les indigènes pratiquaient l'adoption a certainement déterminé ce même esprit observé chez les colons. Une grande discrétion réglait les rapports entre belle-mère et gendre, entre la bru et le beau-père, une pudeur qui allait jusqu'à converser par personnes interposées. Nous avons remarqué cette attitude, bien qu'atténuée, au sein des familles. Comme aussi celle de ne pas prononcer le nom d'un défunt dans les premiers temps qui suivent son décès.

Il y a similitude de comportement entre les deux groupes ethniques dans quelques civilités. Quand une femme emprunte un plat ou un chaudron, elle le retourne souvent avec un présent dedans : un morceau de gâteau, un bol de creton. Coutume courante chez les Abénakis. Une autre voulait que les hommes entrent toujours les premiers dans une pièce pour vérifier s'il n'y avait pas d'ennemi embusqué. C'était la galanterie de l'époque. Cette habitude s'est transmise, se pratique encore mais elle n'est plus, malheureusement portée au compte de la courtoisie !

Des mots abénakis font partie de notre vocabulaire régional.<sup>68</sup> Parmi les poissons : la touladi et le maskinongé. La babiche : des lanières de peau avec lesquelles on tresse les « fonds » de raquettes ou de chaises.

Le sagakomi était le mot employé pour certains substituts du tabac. Il désignait aussi les « raisins d'ours » dont le nom scientifique est : *arctostophylos Uva-Urie*. Le mot sagakomi n'est pas dans la

---

67. *Handbook of Indians of Canada*. Geographic board, Ottawa, 1913.

68. *Handbook of Indians of Canada*, Geographic board, Ottawa, 1912.

Flore du Frère Marie-Victorin. Fréquemment employé dans la Beauce surtout il indique la *Kalmia angustifolia*, cet arbuste court, étalé, qui couvre de grandes étendues dans les terres en friche et parsème les pâturages incultes à l'orée des bois et colore d'un rose pourpre ravissant les terres les plus pauvres.

Le mot le plus intéressant nous a paru être caucus, d'origine algonquienne, défini<sup>69</sup> comme une réunion privée des chefs d'un parti pour décider des tactiques à employer ou des buts à atteindre. Ce mot passa dans la langue de la Nouvelle-Angleterre, avant de faire partie de la nôtre. Le peuple, à cause de son caractère secret et restrictif, méprise ce genre de réunion.

---

69. *Dictionary of Americanisms* - Bartlett, 1877.

## *Les débuts*

Le 23 septembre 1736 naît officiellement la Nouvelle-Beauce. Le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Gilles Hocquart concèdent trois seigneuries : la première à Thomas-Jacques Taschereau, de « trois lieues de front par deux lieues de profondeur de chaque côté de la rivière du Sault de la Chaudière à commencer à l'Îlet au Sapin. » Une deuxième plus au sud, de même étendue, à François-Pierre-Rigaud de Vaudreuil. Et une troisième, celle de Saint-François,<sup>1</sup> à Joseph Fleury de la Gorgendière qui l'échange bientôt pour celle de Vaudreuil. Elles sont concédées à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, droit de pêche et de traite avec les sauvages.

Joseph Fleury, sieur de la Gorgendière, né à Ville-Marie en 1673, épouse, en 1702, Claire Jolliet, la fille de Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi. Aussi entreprenante que son père, dans des sphères différentes, Claire donne trente-deux enfants au sieur La Gorgendière. Agent de la compagnie des Indes, ce dernier a l'opportunité d'amasser une grande fortune et de se faire concéder une autre seigneurie, celle de d'Eschambault.

Thomas-Jacques Taschereau, originaire de Touraine, arrive au pays en 1726, comme secrétaire de l'intendant Dupuy. Thomas Jacques attira l'attention des autorités par la perfection de son travail et celle de la société, par un mariage avantageux : il épousa Marie-Claire, fille du Sieur Fleury de la Gorgendière. En 1735, il devint membre du Conseil Supérieur, un des plus hauts postes du pays, atteignant ainsi l'échelon supérieur de la société.

---

1. Beauceville.

François-Pierre-Rigaud de Vaudreuil était le fils du quatorzième gouverneur de la Nouvelle-France. Il épousa aussi une demoiselle La Gorgendière. Gouverneur de Montréal de 1757-59, il passa en France après la Conquête avec une pension de 2000 louis.

La tradition orale veut que le Sieur Fleury de la Gorgendière et ses deux gendres, après avoir appris que trois seigneuries leur étaient concédées, soient allés à la taverne du Chien d'Or à Québec pour y célébrer l'événement. Après plusieurs chopes de bière, discutant de leurs concessions respectives, ils reconnurent que la plus intéressante était celle qui se rapprochait de Québec où, écrit le père Charlevoix « se trouve un petit monde choisi où il ne manque rien de ce qui peut former une société agréable. » Ils convinrent donc que le hasard déciderait du choix des seigneuries ; elles furent « jouées aux dés. » Celle de Sainte-Marie resta à Taschereau, mais celle de Saint-Joseph revint à La Gorgendière. L'échange fut constaté en 1747 par devant Jean-Claude Panet, notaire de Québec. L'abbé Provost<sup>2</sup> explique autrement cette transaction. Elle fut, selon lui, le résultat des manoeuvres du Sieur Fleury de la Gorgendière qui réussit arbitrairement à s'approprier les plus belles terres.

Que cet échange fut le fait du hasard ou de l'intrigue, le résultat nous fut salutaire. Fleury de la Gorgendière entreprit la mise en valeur de sa seigneurie aussitôt qu'elle lui fût concédée ce qui valut à Saint-Joseph le titre plus vénérable que glorieux, nous l'admettons facilement, de la plus vieille paroisse de la Beauce.

En 1765, la population de Saint-Joseph était de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf contre trois cent cinquante-sept habitants à Sainte-Marie. Gabriel-Elzéar Taschereau qui avait hérité de la seigneurie de Sainte-Marie poussa bientôt son développement, si bien qu'en 1790, cette paroisse pût se vanter d'être la plus peuplée, elle comptait mille cent vingt-huit âmes contre huit cent treize à Saint-Joseph.

A l'automne de 1737, Noël Beaupré, arpenteur de Québec, borna les terres de la Nouvelle-Beauce. L'arpenteur est un personnage historique plus important que le notaire. Quand il rectifie une ligne ou délimite un terrain il participe au culte de la

---

2. *Histoire de Sainte-Marie*. Honorius Provost.

propriété privée. Les bornes qu'il pose deviennent sacrées. Il le faut bien puisque c'est la façon la plus simple et la plus efficace de garantir l'intégrité d'un lot. Les seigneurs sont assurés de la fidélité des arpenteurs qu'ils engagent et font vivre. L'arpenteur, fût-il bagarreur, ivrogne ou même mécréant, est un personnage respecté.

La Nouvelle-Beauce, officiellement reconnue en 1736, était habitée antérieurement. L'abbé Charles Beaumont<sup>3</sup> fait remonter les premiers établissements de colons à 1640, ce qui nous paraît exagéré. Il serait plus plausible de situer la première colonisation vers le début du siècle suivant. La population du Canada français passa,<sup>4</sup> entre les années 1700 et 1765, de 13,000 à 65,000 âmes. Blanchard remarque que « cette croissance déborde peu des cadres déjà occupés, soit deux rangs continus et parallèles au fleuve, qui vont de Montréal en bas de Québec. » « Les concessions faites en Nouvelle-Beauce représentent la première poussée qui pointe vraiment loin du fleuve », ajoute-t-il. Nous croyons que plusieurs colons étaient installés dans la région bien avant la concession officielle. La vallée de la Chaudière, avec ses larges fonds naturellement déboisés, était fort attirante. En 1690, monsieur de Portneuf se rendit, par la Chaudière et la Kennebec, jusqu'au fort de Casco pour s'en emparer, peut-être parmi les soldats qui l'accompagnaient, s'en est-il trouvé quelques-uns pour lorgner, en passant, un emplacement et y revenir clandestinement un peu plus tard.

Quelques fiefs avaient été concédés le long de la rivière du Sault de la Chaudière. Le premier, en 1672, à François Miville, traiteur de fourrure, qui l'abandonna à Jean-François-Lienard Durbois, marié à une Abénakise. Un deuxième, en 1696, à François Desjordy de Cabanac « à prendre depuis lieu appelé les Aunez... » « Le nom des aulnets, écrit l'abbé Provost, me fait penser aux grands fonds de la paroisse de Saint-Joseph. » Le fief ne fut pas exploité longtemps, puisqu'en 1730, François-Etienne Cugnet demande qu'on lui concède une lisière d'une lieue de chaque côté de la rivière, de la seigneurie de Lauzon jusqu'aux Rapides du Diable,<sup>5</sup> pour y faire l'élevage des

---

3. Généalogies du familier de la Beauce, Charles Beaumont - Archives du Canada (1900).

4. *Le Canada français*, Raoul Blanchard, Fayard, 1960.

5. Près de Beauceville.

Dans les contrats, l'orthographe varie selon l'oreille plus ou moins musicale du notaire, on trouve Mirahchant, Arihegant, Kegahhan, Satigant, Santigant.<sup>9</sup> Sartigan subit une dernière transformation, d'inspiration religieuse. Il devint Saint-Igan pendant que le *township* de Somerset obéissant au même principe, prenait celui de Saint-Morissette. Le *township* de Sarrasto donnait naissance à Saint-Ros-  
taud, etc., etc.

C'est en tenant compte d'un martyrologue moins fantaisiste que la paroisse porta le nom de Saint-Joseph, patron de Joseph Fleury de la Gorgendière.

Le seigneur n'habitait pas son domaine de façon permanente, il y venait deux fois l'an, au printemps et à l'automne, semble-t-il. Un manoir fut bâti, près de l'écore, côté sud-ouest de la rivière. On y éleva une chapelle en bois rond et un missionnaire vint dès 1737 résider près des colons. Pendant les premières années, il fut logé et nourri à la demeure seigneuriale. Sur la terre de monsieur Ezéchiel Tardif se dresse encore une croix commémorative qui situe les lieux de ce premier établissement. Le domaine seigneurial occupait ce que nous appelons encore « les Grandes Fermes », soit vingt-huit arpents de large par quatre-vingts arpents de long. A un demi-mille de son embouchure, la rivière des Fermes descend le coteau vers la Chaudière en une chute assez importante ; on y construisit le moulin banal qui existait encore il y a une dizaine d'années. Adossé à un rocher tapissé de mousse par l'embrun, entouré de conifères majestueux, ce moulin avait un charme touchant. Malheureusement, un vent barbare de modernisme a tout balayé, et le moulin et la forêt. Nous sommes surpris qu'on n'ait pas recouvert d'asphalte les parois de la chute !

Les premiers curés furent des Récollets. Pendant près de trente ans, ils desservirent Saint-Joseph, Sainte-Marie et Saint-François. Ces missionnaires, que Murray, dans son rapport au Roi, décrit comme des moines mendiants, étaient habituellement aumôniers des troupes. Peu intrigants parce que peu ambitieux, ils s'attiraient la protection des gouverneurs. Simples, généreux, il semble que leur instruction n'était pas à la hauteur de leurs qualités morales. L'orthographe des

---

9. *Ibid.*

premiers registres est fantaisiste : Gilbert Dupuis devient Ghil berd dupui. Dans la colonne des profits s'inscrivent des « anteiement » et sous la rubrique : « depanse, l'achat des hosti de lanné. »

L'avant-dernier Récollet, le père Justinien, curé ici de 1753 à 1760, a laissé son nom à une route qu'on lui doit. Le « chemin des seigneurs » suivait les bords de la rivière et était impraticable. Le tracé du père Justinien coupait à travers la forêt (de Scott à Saint-Henri), raccourcissant le trajet de vingt-deux milles.

La tourmente de 1759-60 n'a pas laissé de traces dans la Beauce. Quand le gouverneur général Vaudreuil fit à l'automne 1758 le dénombrement des hommes de seize à vingt ans en état de porter les armes, il en trouva 15,000 dont 5,300 seulement dans les troupes régulières. Tous les autres soldats étaient recrutés dans les différentes régions et organisés en corps de milice. La Nouvelle-Beauce en groupait une centaine dont les deux tiers, sous les ordres du capitaine François Lessard, étaient de Saint-Joseph.

En mai 1759, un édit du gouverneur ordonne aux capitaines de milice « de se tenir prêts avec une provision de vivres pour six jours. » Nous ne savons pas combien de Beaucerons participèrent à cette guerre de la Cession. Plusieurs sans doute, puisque de nombreuses signatures disparaissent subitement de la reddition des comptes de marguilliers. Nous savons que les ancêtres de Jean-Thomas Doyon, Prisque et Antoine, furent faits prisonniers aux Plaines d'Abraham. Combien d'autres le furent ?

En juin, Mgr de Pontbriand recommande à ses curés de « se réfugier dans les bois avec leurs paroissiens. » Cette prudence ne fut pas nécessaire ici, les incursions anglaises s'arrêtèrent à Saint-Henri de Lévis. A cet endroit, le major Dolling, en 1759, vint chercher son ravitaillement et appréhender les déserteurs et leurs complices. Le curé Youville Dufrost et deux cent quatre-vingt-cinq de ses paroissiens furent faits prisonniers.

En juillet de la même année, quand Wolfe ordonna de mettre à feu et à sang toutes les paroisses de la côte sud, le colonel Fraser ne dépassa pas Saint-Nicolas. Il n'eut sans doute pas le courage de traverser les bois marécageux de Sartigan. La peur décuplant cette

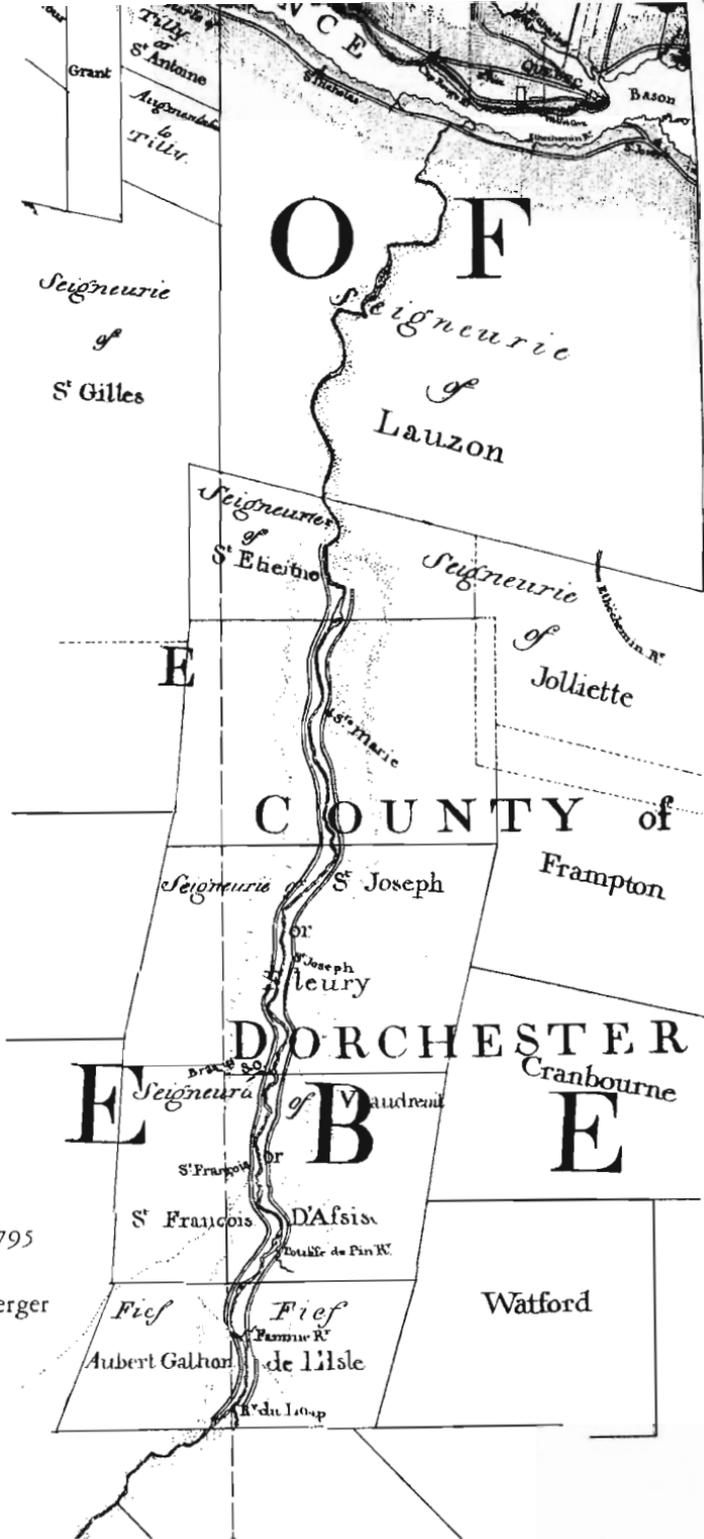
vertu, plusieurs réfugiés vinrent dans la Beauce profiter de son hospitalité et se mettre à l'abri. Mille quatre cents maisons furent incendiées sur la côte sud. Plusieurs colons, poussés par la misère, vinrent aussi s'installer ici. Nous voyons ainsi apparaître les Mathieu, Bernard, Thibodeau, Jolicoeur, Bourque, St-Hilaire, Morin, Poirier, Nadeau, Gousse, Dussault, Lavergne, Anciot, Gay et Bégin.

Il est facile de s'imaginer le va-et-vient qui dût animer la forêt dans ces années tragiques. L'hiver 1759-60 fut terrible, le froid, si intense, que les ailes des moulins se figèrent. Le 26 février, on procéda à une réquisition de vivres sur la côte sud pour nourrir la garnison anglaise de Québec. Les résultats furent décevants. En guise de représailles, Murray fit brûler vingt-cinq maisons entre la rivière Etchemin et la rivière Chaudière. Ces horribles nouvelles devaient traverser, par le circuit traditionnel, bouche à oreilles, les bois de Sartigan et remplir d'effroi et d'angoisse les colons isolés qu'étaient ceux de la Beauce. L'ancêtre de Jean-Thomas Nadeau, meunier,<sup>10</sup> qui avait soi-disant fourni des vivres à l'armée française, fut pendu « à la vergue de son moulin où il se balança durant trois jours », raconte le capitaine des Escors accusé en même temps que Nadeau. Ils furent jugés ensemble et déclarés innocents. Malheureusement pour le meunier, il y eut erreur de procédure : on l'avait exécuté la veille de son procès.<sup>11</sup> Quel spectacle majestueusement horrible ce devait être que ce meunier pendu aux ailes immobiles de son moulin !

La situation politique du pays étant incertaine, on suspendit la concession des terres jusqu'en 1765. Les habitants attendirent, inquiets, les conséquences du Traité de Paris. Quand ils furent rassurés au sujet de leurs libertés civiles et religieuses, ils acceptèrent facilement le changement d'allégeance. La fin du régime français avait été désastreuse et les malversations de Bigot et de sa clique étaient de rumeur publique. Quand le curé Théodore écrit au chanoine Briand qu'il a chanté le *Te Deum* prescrit pour célébrer la signature du Traité de Paris « *oculis lacrymontinus* », nous croyons à sa douleur. Les communautés religieuses, le haut clergé, les classes dirigeantes la ressentaient également. Les écrits, les correspondances

10. Il vivait à Pointe-Lévi.

11. *Les Anciens Canadiens*, P.-A. de Gaspé.



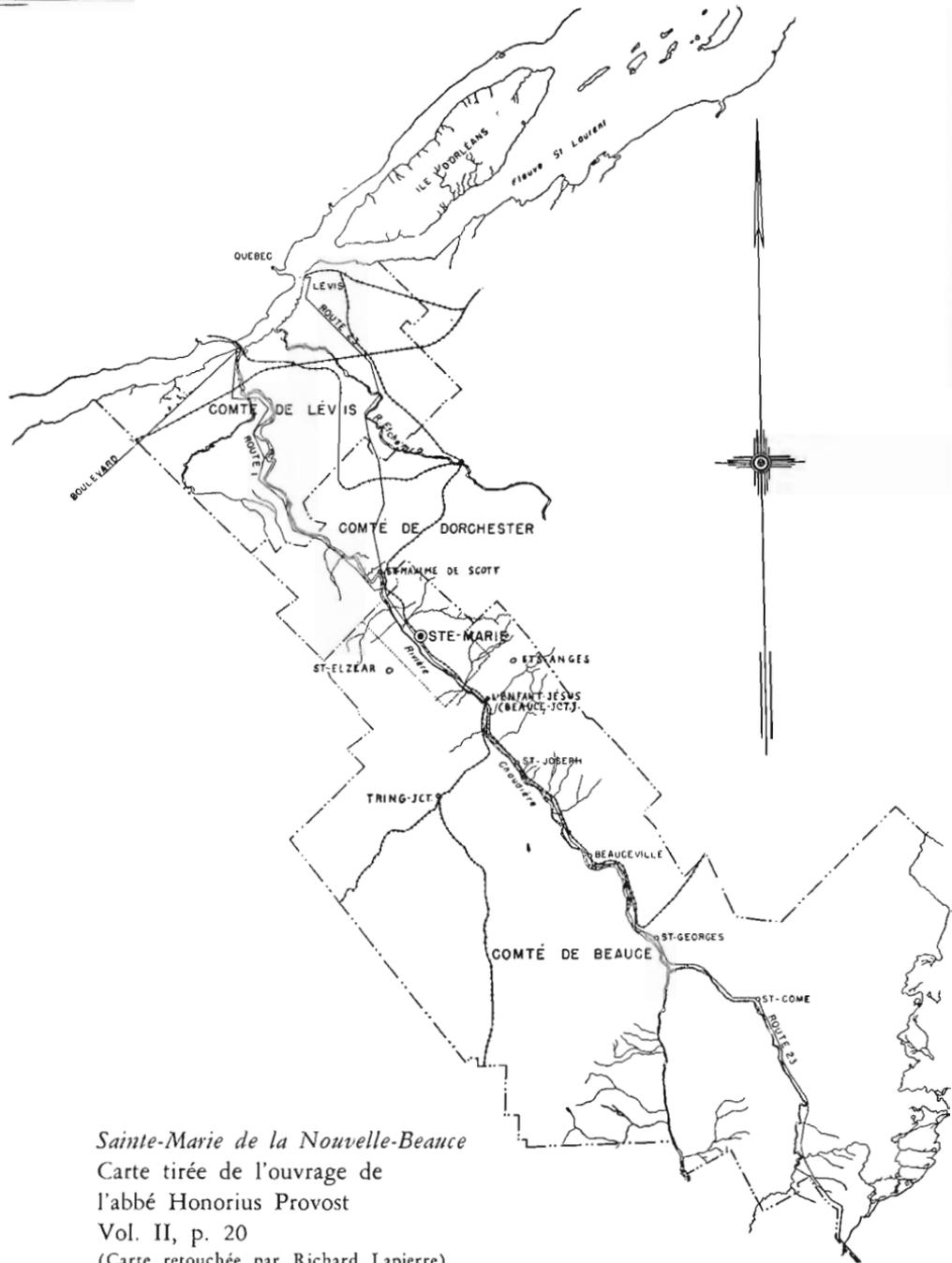
*Les seigneuries 1794-1795*

(Réf. page 57)

Carte par Gate et Duberger

(Carte retouchée par

Richard Lapierre)



*Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce*  
 Carte tirée de l'ouvrage de  
 l'abbé Honorius Provost  
 Vol. II, p. 20  
 (Carte retouchée par Richard Lapierre)

COMTÉ DE BEAUCE



en font foi et Claude Galarneau, la preuve.<sup>12</sup> D'après les témoignages que nous avons recueillis, nous n'avons trouvé aucune raison de penser que les habitants qui assistèrent à la messe d'action de grâces du père Théodore aient pleuré. Au contraire, la défaite fut acceptée avec fatalisme. Quand Claude Galarneau affirme que « la stupeur fut si profonde qu'elle n'a laissé que de rares traces dans la chanson » nous disons que cette opinion d'historien est contredite par toute la tradition. Les sentiments violents ne paralysent pas l'imagination populaire, au contraire ils stimulent son inspiration. Comme le peuple n'écrit pas, il manifeste son indifférence par le silence.

Pour n'avoir pas consulté la culture populaire, les historiens ont dû créer un Dollard des Ormeaux alors que Jean Cadieux était déjà célébré dans les plaintes et la légende.

Vous connaissez l'histoire de Jean Cadieux ? Nous la mettrons au compte des digressions que tout ouvrage peut se permettre sans se déconsidérer.

Jean Cadieux descendait l'Outaouais avec plusieurs compagnons revenant sans doute d'un voyage de traite. Ils venaient d'accoster au portage qui contournait de dangereux rapides, quand ils furent attaqués par les Iroquois. Les compagnons fuirent par la rivière, pendant que Jean Cadieux restait, volontairement, en embuscade pour faire le coup de feu. La légende raconte qu'une belle grande dame blanche retint les eaux pour faciliter, aux rameurs, la descente des rapides. L'héroïsme de Jean Cadieux impressionna tellement les ennemis qu'ils rebroussèrent chemin après l'avoir massacré. Avant de mourir, Jean Cadieux consigna ces faits sur une écorce de bouleau avec une brindille pointue trempée dans son sang. On érigea une croix là où il était mort.<sup>13</sup> Les voyageurs des pays d'en-haut, en passant, ne manquaient jamais de prendre comme talisman une entaille de bois. Quand il n'y avait plus trace de croix on en replantait une autre.<sup>14</sup>

Nous disions donc que le changement d'allégeance n'avait pas impressionné le peuple plus que de raison. Mais avec les mois s'éveilla une nostalgie de la mère-patrie qui alla en augmentant avec

---

12. *La France devant l'opinion canadienne*, Claude Galarneau.

13. Tout près de Pointe Calumet.

14. Cours de Luc Lacourcière à l'Université Laval.

les années, une nostalgie qui donna au folklore français le parfum du souvenir et une importance qui persiste encore. Une nostalgie qui transforma la France en paradis perdu et inspira les chants patriotiques qu'on entendait encore dans les veillées avant l'avènement de la télévision. « Ils ne l'auront jamais l'âme de la Nouvelle-France... » Ou cette complainte :

« De Lévis à Beauport  
Le sang baigne la plaine  
Moncalm monte la garde  
Anglais, n'avance pas ! »

Fait intéressant, les classes dirigeantes et les classes dirigées ont réagi de façon bien différente en 1760. Ce qui est normal et logique, nous semble-t-il. Un changement d'allégeance décidé par une guerre n'apporte pas aux classes laborieuses un bouleversement profond de sa condition alors que pour les classes privilégiées, leur sort et leur intérêt personnel en dépendent.

Les années passèrent et les sentiments changèrent. Les bourgeois commencèrent à composer avec les conquérants pour sauvegarder leurs privilèges ; le peuple devint méfiant puis s'insurgea puisqu'il était toujours exploité. Le nationalisme recouvrit le tout, sema la confusion, camoufla les intérêts des uns et égara les autres dans des luttes accessoires. Toute une littérature trouva son inspiration dans la haine ressentie pour les conquérants anglais et exalta les vertus françaises des Canadiens français. Peu de personnes connaissent, il nous semble, les Romans Canadiens<sup>15</sup> qui passionnèrent notre enfance. Les titres étaient fort éloquents :

Les Cachots d'Haldimand de Jean Feron  
La Cité dans les fers d'Ubalde Paquin  
Le Trésor de Bigot d'Alexandre Huot  
L'Ombre du beffroi de Mme A.-B. Lacerte  
Le grand Sépulcre blanc d'Emile Lavoie  
Le Siège de Québec de Jean Feron  
Le Manchot de Frontenac  
etc., etc.

---

15. Ces romans historiques étaient publiés à Montréal aux Editions Edouard Garand, 153A, rue Sainte-Elisabeth.

# 1775

En 1775, les habitants de la Beauce eurent à faire un choix. Leur option : demeurer fidèles à la couronne anglaise ou plonger dans l'époustouflante aventure de la jeune révolution américaine.

L'évêque de Québec, Mgr Briand, tous les seigneurs canadiens et une grande partie des notables se rallièrent tout de suite à la cause anglaise. L'Acte de Québec venait d'être adopté. L'Eglise catholique était reconnue, la tenure seigneuriale confirmée et les notables s'accommodaient des promesses ambiguës de la nouvelle constitution.

La reconnaissance de la religion catholique n'était pas aussi officielle que l'évêque l'eût voulu. L'Acte était rédigé de telle façon qu'il laissait un pouvoir discrétionnaire à Sa Majesté britannique.

Mais cette Majesté était représentée à Québec par le gouverneur Guy Carleton, homme doux, affable et cultivé, grand ami de Mgr Briand. Tous deux étaient bilingues ! Carleton avait reçu des instructions par écrit sur l'application de l'Acte de Québec. Elles étaient plus libérales que l'Acte lui-même et Mgr Briand faisait confiance à Carleton. Ce qui importait à Briand c'était uniquement la reconnaissance de la religion catholique. Le clergé pouvait officiellement percevoir la dîme, ce qui assurait sa survie. Briand recevait du gouvernement anglais deux cents livres par an. Traitement qui le plaçait financièrement sur le même pied que son collègue protestant, reconnaissance officieuse de bon augure pour une reconnaissance officielle. L'abbé Gosselin, qui a écrit l'histoire de l'Eglise du Canada, déclare avec une naïveté déconcertante que « l'Eglise catholique s'accommode de tous les régimes. »<sup>1</sup>

---

1. *L'Eglise du Canada*, tome 2, Auguste Gosselin, Québec, 1911.

Le comportement des notables dans la province nous démontre que leur prise de position fut plus ambiguë. Il leur importait avant tout de protéger leurs intérêts. Ainsi, quand les Américains, après s'être emparés de Montréal, continuent leur avance vers Trois-Rivières, les notables de cette ville s'assemblent à la maison des Pères Récollets « pour délibérer sur le party le plus avantageux à la conservation de leurs biens. »<sup>2</sup> Tout en étant publiquement pour le Roy, ils demandent secrètement la protection des ennemis pour éviter que leurs propriétés ne soient pillées, craignant par-dessus tout, écrit le notaire Badeau,<sup>3</sup> « les gueux de Canadiens. » Les manifestes du Congrès américain, les circulaires pro-rebelles avaient eu dans la province une influence extraordinaire, un effet étonnant. Une lettre de Lanaudière à François Baby, le 5 septembre 1775, nous apprend que « la province est en délire. »<sup>4</sup> « Les gueux de Canadiens pilleront les manoirs des seigneurs avec beaucoup de plaisir et sans remords - ce nous semble. »<sup>5</sup> Plusieurs curés, trop zélés à défendre la Couronne, sont battus et faits prisonniers.<sup>6</sup>

La pensée des rebelles était exprimée dans une très belle lettre émanant du Congrès américain et datée du 26 octobre 1774. Elle était adressée à tous les habitants de la province de Québec et sera distribuée partout. Insouciants et téméraires, l'évêque et les seigneurs ne prêtèrent attention à cette lettre que lorsqu'il fut trop tard. Les idées étaient répandues, la révolte et la sédition fermentaient.

Cette lettre soulignait les ambiguïtés de l'Acte de Québec et notait les pouvoirs arbitraires dont jouissait l'autorité civile : ce que l'on accordait aux Canadiens pouvait leur être enlevé en un tour de main ou de plume. Cette lettre fut, pour les habitants, leur premier cours d'éducation politique. On leur citait Montesquieu :

« Tout homme qui est censé avoir une âme libre doit être gouverné par lui-même : il faudrait que le peuple en corps eût la puissance législative... »

2. *Invasion du Canada* : collection de mémoires recueillis et annotés par M. l'abbé Verreau. Montréal, E. Sénécal, 1873.

3. *Ibid.*

4. R.A.P.Q., 1927-28.

5. *Invasion du Canada*, l'abbé Verreau, Journal de Badeau.

6. *Le Canada et la Révolution Américaine* - Gustave Lanctôt, Beauchemin.

« La puissance de juger ne doit pas être donnée à un sénat permanent mais exercée par des personnes tirées du corps du peuple . . .

« Les militaires sont d'une protection qui peut être utile mais devient souvent dangereuse . . .

« La jouissance de la liberté consiste à ce qu'il soit permis à chacun de découvrir sa pensée et de découvrir ses sentiments. »

A ces axiomes s'ajoutaient des objectifs plus pratiques, tels l'abolition de la dîme et de la tenure seigneuriale.

La riposte de l'évêque, Mgr Briand, vint dans son mandement du 22 mai 1775. Il rappelle aux Canadiens et leur serment et leur religion. Il leur confirme que l'enfer existe. Son feu n'est cependant pas suffisant pour empêcher les habitants d'écouter l'appel de la liberté et de l'indépendance. La révolution, ce peut être la fin de leurs servitudes, des corvées dues aux seigneurs, de la tenure seigneuriale et de la dîme . . . Le peuple endosse les idées américaines. Les interdits de l'évêque, les menaces d'excommunication, le refus d'administrer les sacrements, toutes ces intimidations n'ont aucun effet. Il en résulte pour Mgr Briand l'insulte de se faire traiter « d'Anglais. »

Les autorités civiles et les notables, eux, mettront les Canadiens en garde contre ces hommes de la Nouvelle-Angleterre qui ont accusé les papistes « d'avoir fait couler les fleuves de sang, semé le meurtre et la rébellion dans le monde. »<sup>7</sup>

Les deux peuples qui vont bientôt se rencontrer sont en effet très différents par leurs origines, leur langue, leur foi et leur culture. Sur le plan religieux, les différences sont considérables : elles remontent aux guerres de religion alors que protestants et catholiques se traitant réciproquement d'hérétiques, se pourfendaient au nom du Christ.

Les soldats de la Nouvelle-Angleterre étaient des descendants des Puritains. Ces Puritains obéissaient à un code de lois (The body of liberties) modelées sur les lois pénales de la Bible. En voici quelques-unes, à titre d'exemple :<sup>8</sup>

7. *Invasion du Canada*, abbé Verreau.

8. *Histoire du Canada*, F.-X. Garneau (3e édition, tome I). Lamoureux, 1859.

« Il ne sera exigé aucun intérêt d'un frère ou d'un voisin pauvre pour ce qui lui sera prêté... (Lev. 25, 26, 26)

« L'ivrognerie qui transforme l'image de Dieu en celle de la brute sera passible du châtement qu'on inflige aux bêtes, du fouet, etc. ... (Prov. 26. 3)

« L'hérésie sera punie de mort parce que l'hérétique, comme un idolâtre, cherche à ravir les âmes... (Zach. 13, 13).

De nombreux soldats, parmi ceux qui formaient l'armée d'Arnold, avaient été façonnés par les « Blue Laws », dont voici quelques échantillons :<sup>9</sup>

« On punit de mort l'enfant qui a maudit ou frappé ses parents. Le père a droit de vie ou de mort sur son fils adulte coupable d'opiniâtreté ou de rébellion. Le mensonge et le jugement sont punissables d'une amende du pilori et du fouet. L'usage du tabac est interdit et pour un baiser donné entre jeunes gens de sexes différents, la peine prévoit une amende et une admonestation publique. Le dimanche, il est défendu de vaquer, de voyager, de se promener dans son jardin, de cuire son dîner, de faire les lits, de balayer la maison, de se faire raser ou couper les cheveux. Il est défendu au mari d'embrasser sa femme, à la mère d'embrasser son enfant. Il est défendu de danser, de jouer d'autres instruments que le tambour, la trompette ou la guimbarde. »<sup>10</sup>

Nous doutons que le peuple de la Nouvelle-Angleterre ait adhéré profondément à cette éthique. Quand les habitants de la Beauce et les soldats américains se rencontreront, les préjugés qu'ils avaient les uns contre les autres tomberont avec une facilité surprenante. John Joseph Henry, l'un des soldats d'Arnold, rapporte l'incident qui fit changer l'opinion qu'il avait des Canadiens. Un officier américain étant mort d'épuisement en arrivant à la rivière Famine (MATAKA), des Canadiens et des Abénaquis enterrent avec respect cet étranger protestant. Henry est surpris par cette démonstration « d'authentique catholicisme, démonstration qui crée une brèche large et profonde dans mes préjugés antérieurs. Dès lors,

9. *Ibid.*

10. *Histoire du Canada*, F. X. Garneau (3e édition, tome I). Lamoureux, 1859.

dit-il, j'aurai une vision plus large et plus fraternelle de l'homme, vision bornée ni par le sectarisme, ni par les questions d'opinions personnelles.»<sup>11</sup>

Des historiens se sont demandé ce qu'aurait été le destin de la langue française et de la religion catholique si nous étions devenus Américains en 1775. Les Beaucerons ne semblent pas s'être posé cette pertinente question. Dans un milieu parfaitement homogène où l'unilinguisme est complet, les inquiétudes de survie pour la langue commune ne peuvent effleurer que l'imagination. Quant aux exhortations de Mgr Briand, elles sont celles d'un Breton venu de France alors que les Canadiens et les Américains ont des inclinations communes : un sens d'appartenance à ce pays et une haine de l'exploiteur, qu'il soit de Londres ou de Paris. A la fin du régime français, la brisure était déjà profonde entre le peuple et les hauts fonctionnaires venus de France pour faire fortune. Un antagonisme semblable séparait les colons américains et leurs administrateurs venus de Londres.

Pour la première fois de leur histoire, les Beaucerons, tout comme les autres Canadiens, s'entendent dire qu'ils peuvent devenir libres et indépendants. Cet idéal politique qu'on leur propose signifie aussi pour eux l'abolition de la dîme et de la tenure seigneuriale. Quand l'idéologie qui anime un peuple coïncide avec un besoin d'avantages matériels, on peut alors lui parler de révolution.

Les habitants s'étaient toujours montrés hostiles aux mesures de taxation. La dîme et la tenure seigneuriale, sous le régime français, étaient sérieusement contestées. D'où vient cette peur morbide, cette réaction spontanée de défense chaque fois qu'il est question de taxe ou d'impôt ? A ces mots, l'habitant voit se lever devant lui, ce paysan français qu'il était avant de s'expatrier : spolié, tyrannisé, méprisé, écrasé d'impôts royaux et seigneuriaux. Il lui répugne tellement de se souvenir de cette vie antérieure qu'il refuse même l'appellation de paysan. Ce mot est disparu du vocabulaire régional. Il y a une quinzaine d'années, dans le comté de Lotbinière, un orateur politique, mondain de la Grande-Allée, qui se piquait pourtant

---

11. *Account of heroes in the campaign against Quebec in 1775.* John Joseph Henry. Johnson Reprint Corporation, 1968, New-York.

de culture, voulant demander un renseignement, descendit de sa voiture, monta sur la levée du fossé et ses deux mains gantées de chevreau en porte-voix, cria à l'habitant qui labourait son champs : « Ohé ! paysan ! » L'habitant regarda, étonné, cet énergumène, haussa les épaules et « Marche, la Fine. » « Le souvenir des misères de l'impôt direct en France était resté si profondément ancré dans la psychologie collective du Français devenu canadien qu'on ne peut lui en faire accepter de tout le Régime français. »<sup>12</sup> Un esprit d'indépendance caractérisa très tôt l'habitant canadien. En 1725, Vaudreuil remarqua que « le même esprit de mutinerie et d'indépendance s'introduit chez tous les habitants de la campagne. »<sup>13</sup> Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les autorités et les notables crièrent en vain : « Ohé ! paysan ! »

Nous avons la certitude que dans toute la Beauce, la propagande anti-anglaise fut très bien reçue par une population unanime. Il n'y avait ici ni notables, ni grands bourgeois pour y faire échec.

En 1775, Gabriel-Elzéar Taschereau est le seigneur de Sainte-Marie. Il habite son manoir durant la belle saison. A l'automne, après la Saint-Michel, date de la rentrée des cens et redevances, il regagne sa maison de Québec à l'intérieur des murs, où il est presque voisin du gouverneur.

A Saint-Joseph, le seigneur de la Gorgendière n'a aucune influence. Il y est peu connu, préférant vivre dans sa seigneurie de Deschambault.

Les habitants de la seigneurie de Saint-François n'ont jamais vu leur seigneur, Rigaud de Vaudreuil.

Les objurgations royalistes du seigneur Taschereau n'eurent aucun résultat. Le curé Verreau, qui desservait les trois paroisses, n'a pas plus de succès, même s'il annonce que l'évêque est atteint « d'une vraie douleur » et que les Beaucerons sont « en état de péché » parce qu'ils violent leur serment d'allégeance.

Quand les Américains arrivèrent en 1775, le curé Verreau résidait au presbytère de Sainte-Marie depuis sept ans. Il avait quitté la paroisse de Saint-Joseph « parce qu'il pleut partout dans le pres-

12. *La France devant l'opinion canadienne*, Claude Galarneau, 1972.

13. *Les Canadiens français*, Mason Wade, Le Cercle du Livre de France, Montréal, 1963.

bytère de Saint-Joseph qui n'a encore qu'une simple couverture, quoique le missionnaire demande depuis plusieurs années une couverture en bardeau. »<sup>14</sup>

L'habitant beuceron collaborera activement avec les rebelles américains. Il sera cependant prudent et, par crainte de représailles en cas d'insuccès, il n'osera pas prendre les armes. Il sait instinctivement que ce sont toujours les humbles et les obscurs qui font les frais des grandes politiques !

Depuis l'été 1775, les Beucerons sont aux aguets et le rideau peut se lever. L'évêque Briand est déjà à l'arrière-scène. Le gouverneur Carleton joue un rôle extrêmement ambigu. Les seigneurs de la Beauce n'occupent pas leurs fauteuils. Le curé Verreau est bien mal assis entre deux chaises. Tout le monde est en scène : onze cents Beucerons et quelques centaines d'Abénaquis, qui fraternisent. De loin avance la rumeur : l'armée des rebelles américains est en marche.

## II

L'armée levée par le Congrès américain et placée sous le commandement de Benedict Arnold était composée de onze cents hommes et se répartissait ainsi :<sup>15</sup> deux bataillons de mousquetaires, trois de carabiniers et des volontaires.

Le général Arnold fut l'un des personnages célèbres de la Révolution américaine. Avant de s'illustrer comme militaire, Arnold avait été commerçant. Il vint souvent au Canada pour y acheter des chevaux, ce qui lui valut une connaissance profonde du pays et le surnom de « maquignon », surnom que n'effacèrent pas les hauts faits du général.

---

14. Arch. de Québec. Cartable de Saint-Joseph de Beauce.

15. *The War of the Revolution*, Ward, New-York, 1942.

Partie de Newburyport, Mass. (aux environs de Boston) le 19 septembre 1775, l'armée remonta les côtes de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à l'embouchure de la rivière Kennebec après s'être arrêtée à Gardinerston pour prendre livraison de deux cents « batteaux » qui avaient été commandés pour l'expédition. Après inspection, Arnold les accepta avec réticence, les trouvant mal construits et plus petits que prévus. Cette dernière erreur fut bénéfique aux pauvres soldats qui eurent à « porter » ces embarcations qui pesaient quatre cents livres chacune.

Pour le suivre plus facilement, nous indiquerons le trajet de l'armée en donnant aux endroits signalés dans les récits, les noms que l'on trouve sur une carte touristique. Les lecteurs pourront ainsi plus facilement juger des périls de « cette longue marche » et des embûches de cette campagne militaire, l'une des plus atroces et des plus spectaculaires de notre courte histoire militaire.

La remontée de la Kennebec dura onze jours et ne fut pas sans incident. Le 23 septembre,<sup>16</sup> quelques bateaux s'éventrèrent sur les fonds rocaillieux d'un rapide et trois des coffres dans lesquels on transportait l'équipement, perdus.

Le 3 octobre, les premières divisions atteignirent Norridgewood, dernier lieu d'habitation. Tous ceux qui tombèrent malades dans la semaine qui suivit, furent renvoyés vers Norridgewood. Le notaire Angers écrivait dans *l'Eclaireur* de 1924 qu'on distingue encore dans les ondulations du terrain, le tracé des fosses.

Vers le 4 octobre, aux environs de ce qui nous paraît être maintenant Bingham, les éclaireurs traversèrent le territoire de chasse des chefs abénaquis Natalis et Sabatis que les soldats avaient ordre d'abattre, Arnold les soupçonnant d'être des espions à la solde de l'armée anglaise. Les soldats ne virent pas les sauvages que la prudence rendait invisibles mais ceux-ci ne perdirent rien du mouvement des troupes, se doutant de la misère extrême qui attendait les soldats. Malgré la sanction dont ils se savaient menacés, Natalis et Sabatis se tinrent prêts à intervenir. Ce qu'ils firent d'ailleurs en dirigeant l'arrière-garde qui s'était égarée dans la forêt.

---

16. *Revue Culture* 1959, X, page 131-148, John E. Hare.

Le 9 octobre, les dernières troupes avaient laissé la Kennebec pour rejoindre, en direction ouest, la Dead River. Elles passèrent péniblement d'un étang à un lac, à un autre étang, en traînant leurs énormes embarcations, leurs armes, les barils de provisions, les coffres et tirant les quelques vaches qui leur restaient comme provisions de viande fraîche. Le transport de tout ce qu'il faut pour pourvoir aux besoins de onze cents hommes exigeait souvent que l'on fit « un même portage trois ou quatre fois. »<sup>17</sup> Des falaises escarpées, des ravins glissants, des rapides surnois, des chûtes imprévues, des marais recouverts d'une mousse faussement rassurante, voilà autant d'ennemis dont on avait minimisé l'importance et qui demandaient une rançon quotidienne d'hommes, de matériel et de ration.

Quand, après avoir traversé la dernière baie du lac Flagstaff, l'armée enfin rejoignit la Dead River, cent cinquante à deux cents hommes étaient tombés d'épuisement ou de maladie le long du parcours. C'est alors que le colonel Enos décida de ne pas continuer plus loin cette aventure suicidaire. On imagine la vivacité de la discussion qui, après cette décision, dû secouer l'état-major réuni. Arnold était d'une nature forte, autoritaire et téméraire.<sup>18</sup> Son influence fut sans doute décisive et la défection d'Enos fut la seule. Il fut décidé qu'il retournerait avec ses trois cents soldats. On lui fournissait les provisions nécessaires au ravitaillement de ses hommes et on lui abandonnait les coffres de médicaments puisque Enos devait ramener tous les malades et ramasser les survivants sur le sentier du retour.

Les réfractaires ayant rebroussé chemin, les compagnies passèrent de la Dead River au lac des Araignées en direction du lac Mégantic, source de la rivière Chaudière. Le trajet le plus difficile restait à accomplir. L'armée devait franchir la « tête des eaux, » « Terrible carry, » c'est-à-dire le faite des montagnes, démarcation naturelle entre le bassin de l'Atlantique et celui du Saint-Laurent. Escalader des montagnes, franchir les ravins, traverser les bois inextricables, les broussailles enchevêtrées, c'était le parcours quotidien qui témoi-

---

17. *Campaign against Quebec* - John Joseph Henry. Réédition, 1968.

18. *History of the United States*, Georges Bancroft.

gnait d'une extraordinaire endurance. L'héroïque armée déboucha enfin sur le lac Mégantic. Pendant deux jours, la forêt dégorgea par vagues successives, des hommes émaciés, ensanglantés, en guenilles, qui allaient s'abattre autour des feux de camp.

Le 26 octobre, Arnold réunit son conseil de guerre. Il fut décidé que le reste des rations serait distribué, qu'Arnold, avec une douzaine d'hommes, quelques officiers, quatre bateaux et un canoë d'écorce, essaierait de rejoindre au plus vite les premiers hameaux canadiens pour y trouver des vivres et les expédier à l'armée qui, elle, devait se presser le long de la rivière Chaudière. Morison<sup>19</sup> écrit que les compagnies décidèrent, après avoir traversé le lac Mégantic qui mesure vingt-et-un milles, d'abandonner les bateaux et les tentes, afin d'accélérer leur marche contre la mort. L'ordre fut donné : « Chacun pour soi. » Les plus vigoureux devaient abandonner ceux qui tombaient et poursuivre leur route coûte que coûte et aller le plus rapidement possible à la rencontre des vivres. Les desseins d'Arnold, sous une apparence humanitaire, obéissaient à l'intérêt militaire. Il fallait réchapper de cette opération périlleuse le plus de soldats possible, afin de reconstituer une armée. On peut retraiter avec des morts, mais il faut attaquer l'ennemi avec des vivants !

La description que font les chroniqueurs<sup>20</sup> de cette descente le long de la Chaudière est celle d'une descente aux Enfers. John Joseph Henry, qui avait dix-sept ans à l'époque, à cinquante ans relata cette pitoyable mais captivante aventure. Il rapporte un fait peu pertinent à notre travail, mais nous le répétons à cause du stoïcisme de cette geste émouvante.

Deux femmes faisaient partie de la compagnie d'Henry. Combien étaient-elles dans les autres compagnies ? Le notaire<sup>21</sup> Angers affirme qu'elles étaient au nombre de trois. L'une d'elles était l'épouse du sergent Grier. Une autre, une jeune Abénaquise, Jacataqua, épouse d'Aaron Bun, suivait l'armée depuis Fort Western. Elle était, paraît-il, fort intelligente et fut d'un grand secours comme guide et dispensatrice d'une science essentielle : la survie en forêt. En échange de ses services, elle obtint qu'on ne tuât pas son chien.

---

19. *Campaign against Quebec*, Henry, New-York. Réédition 1968.

20. *Account of heroes in the campaign against Quebec in 1775*, Henry.

21. Il donne comme référence : *Invasion du Canada*, L.P. Turcotte.

La troisième était l'épouse de James Wraner. Henry nous dit qu'il était âgé de vingt-cinq ans, d'une grande beauté et d'une force peu commune. Malgré toutes ses vertus, James ne résista ni moralement, ni physiquement à l'épreuve du dernier portage. Il se laissa tomber au pied d'un arbre pour s'y laisser mourir. La beauté sublimant les héros, il est dit que Jeannina, sa femme, était aussi belle que brave. Elle possédait aussi une qualité vitale : la prudence. Ainsi, elle avait séparé sa provision de pain en portions quotidiennes alors que son mari, dès le lendemain de la distribution, avait épuisé la sienne. Jeannina demeura plusieurs jours dans la forêt auprès de son bien-aimé, essayant par tous les moyens de le dissuader de se laisser mourir. Quand elle réalisa que son amour ne saurait vaincre le désespoir de James, elle lui fit don de son pain et plaça un gobelet d'eau près de lui. Elle prit le fusil, la poudre et malgré son immense détresse, lui fit ses adieux ; elle décida de continuer sa route dans l'intention de rejoindre l'armée, c'est-à-dire des groupes isolés qui se traînaient le long de la rivière Chaudière dans un état de misère indescriptible, mangeant leur sac de cuir, le chien d'un officier, etc., etc...<sup>22</sup>

Arnold et ses compagnons avaient parcouru quinze milles sur la rivière Chaudière quand leurs embarcations, en chavirant dans un rapide, se vidèrent de leur contenu. D'après la légende, plusieurs coffres remplis de l'or qui était destiné à rémunérer les troupes furent ainsi perdus. Ce fut le début d'une chasse au trésor et à chaque génération se réveille l'espoir de nouveaux chercheurs. Le seul naufrage dont il est fait mention dans les récits est celui-là. Sans doute l'endroit était-il trop éloigné pour les besoins de l'imagination populaire. La légende situe le naufrage providentiel à un mille de Beauceville, aux Rapides, désignés autrefois sous le nom de Portage ou Grand Rapide, maintenant, les Rapides du Diable. Comme le trésor de l'armée américaine ne fut jamais retrouvé, la légende accrédita la croyance que le trésor demeurerait introuvable parce qu'il était gardé par le diable.

Malgré ce naufrage, Arnold et ses hommes ne se découragèrent pas. Ils continuèrent leur route. Plusieurs à pieds, d'autres dans les

---

22. Nous retrouvons Jeannina à Neuville (Pointe-aux-Trembles) où il est fait mention de son arrivée au camp militaire.

embarcations qu'ils purent récupérer. Ils ne s'arrêtaient pas, stimulés, convaincus que les Canadiens étaient leurs amis. Cette persuasion venait de leur être confirmée par un message du lieutenant Jakins, qu'Arnold avait délégué vers Québec le 7 octobre. Le lieutenant était allemand, mais parlait parfaitement le français. Il avait laissé la rivière Kennebec avec deux jeunes Indiens qui au lieu de prendre, comme l'armée, la direction ouest, montèrent en direction du nord par leur sentier habituel. Le 22 octobre, Jakins était déjà revenu de sa mission et avait fait parvenir à Arnold, un message dans lequel il lui disait que les habitants de la Beauce l'avaient reçu avec beaucoup d'amitié.<sup>23</sup>

Le 30 octobre, Arnold franchit enfin les rapides qui séparent Saint-Martin de Saint-Georges. Trois milles plus loin, il passa l'embouchure de la Rivière-du-Loup. Quatre milles encore et il rejoignit la rivière Famine (ou Mataka). Sur la berge étendue de sa rive nord, il aperçut enfin Sartigan, le premier établissement : quelques maisons de blancs (si petites écrit Haskell, que nous ne pouvons entrer dedans) et un assez grand nombre de wigwams, les Indiens étant de beaucoup les plus nombreux à cet endroit.

Aussitôt après son arrivée, Arnold s'occupa de faire distribuer la proclamation de Georges Washington, un vibrant appel à l'indépendance et à la liberté. S'apercevant que l'état d'esprit des Canadiens lui était on ne peut plus favorable, il organisa aussitôt les secours. Le lieutenant Church, M. Barrin et huit Canadiens partirent avec cinq barils de farine, cinq vaches, deux moutons et deux chevaux achetés de Joseph Duval et William Stawner. Un deuxième groupe composé d'Indiens et de Canadiens les suivit bientôt.

Le 1er novembre, les sauveteurs rejoignirent le premier détachement « deux milles en bas du Grand Sault ».<sup>24</sup> Ils furent reçus par des soldats délirant de joie. On mangea tout : le foetus d'un veau trouvé dans la panse de sa mère, les entrailles des bêtes... On mangea tant que quelques-uns en moururent et plusieurs tombèrent malades.

Au matin du 3 novembre, deux Canadiens en canoë, rejoignirent la dernière compagnie, celle de Green, aux environs de Saint-Martin,

23. Journal d'Arnold dans *March to Quebec*. Kenneth Roberts, New-York, 1935.

24. Journal d'Arnold dans *March to Quebec*. Kenneth Roberts, New York, 1935.

avec de la farine, du mouton et du tabac. Les Canadiens, qui auraient pu anéantir l'armée en refusant de la secourir, continuèrent à remonter la Chaudière afin de venir en aide aux survivants qu'ils pourraient trouver dans la forêt.

Enfin le 4 novembre, tous les détachements étaient parvenus à la rivière Famine. Ils avaient parcouru une distance de cent quatre-vingt milles dont quarante milles de portage. En fait, pas tous, puisqu'ils n'étaient que six cents à atteindre le but que onze cents hommes s'étaient fixés. Six cents militaires en haillons, harassés, rendus, pieds nus dans la neige, qui ne songèrent pas à se glorifier de leur performance !

Les officiers, qui avaient reçu l'ordre de tuer Natalis et Sabatis, constatèrent avec une surprise honteuse qu'ils étaient reçus à Sartigan par « ses nobles et respectables sauvages »<sup>25</sup> qui en plus de les secourir, s'enrôlèrent avec dix-sept des leurs dans les rangs des « Fils de la Liberté. »

La Beauce en 1775 s'étirait le long de la rivière Chaudière à partir de la seigneurie de Lauzon sur une distance de trente-cinq milles. C'était une longue bande de terre composée des trois seigneuries concédées en 1736. Les fermes ayant quarante arpents de long, mais seulement trois de large, les maisons étaient rapprochées les unes des autres et la Beauce semblait un long rang double. A certains endroits les maisons se resserraient un peu plus autour d'un moulin ; le clocher d'une chapelle pointait et une auberge accueillait les voyageurs. La population totale était de onze cents personnes réparties entre les paroisses de Sainte-Marie, Saint-Joseph, Saint-François (Beauceville) appelé aussi Sartigan ou Sartiguan. (Nom indien qui était aussi donné à la bourgade de la rivière Famine comme à l'ensemble du territoire. Dans le récit des officiers d'Arnold, il désigne la bourgade de la rivière Famine.) Henry décrit la Beauce comme « un pays plat et riche, parsemé — on pourrait dire décoré — de maisons basses, toutes très blanches, qui nous sont apparues être les demeures de gens heureux. Ici et là, on peut apercevoir une chapelle mais beaucoup plus fréquemment on y voit de primitives et rudes imitations des douleurs de notre Sauveur et l'image de la

---

25. *History of the United States* - Georges Bancroft.

Vierge». Nous avons la chance qu'Henry se soit rendu malade d'avoir trop mangé, ce qui l'obligea à demander l'hospitalité chez un habitant qui le reçut avec prévenance et le garda plusieurs jours. Ce dernier ne voulut rien accepter en paiement de ses services et poussa même la charité jusqu'à reconduire le jeune militaire au bac qui traversait la Chaudière en aval de Sainte-Marie, afin qu'il retrouve facilement les traces du passage des troupes. Cette générosité nous vaut les commentaires d'un Bostonais attendri jusqu'aux larmes et des descriptions fort intéressantes. Comme Henry passa plusieurs jours et nuits dans la «stove room» où dormaient et mangeaient les sept occupants de la maison, on regrette que, dans sa relation, il n'ait pas été plus indiscret. Nous lui sommes tout de même reconnaissants de ses observations. La nourriture était saine, dit-il. Le menu du déjeuner consistait en un bol de lait, du pain (excellent, assure-t-il) du sel et de l'aïl. Le repas principal était préparé la veille et mijotait toute la nuit. C'était un bouilli fait d'un morceau de boeuf ou porc, quelquefois les deux, du chou, des patates et des navets. Chaque personne avait son assiette et «une fourchette de cinq ou six fourchons qui remplissait la fonction de cuillère.» La pièce centrale de la maison se continuait par une petite cuisine. Au-dessus du poêle de fonte, il y avait un support pour y faire sécher les vêtements et les mocassins. Ces gens vivaient dans l'aisance, affirme Henry. « Leur maison, étable et grange étaient chaudes et confortables, leurs habits étaient de laine, propres et chauds, faits à la maison.» Les fentes des murs étaient «calfeutrées de papier de couleurs différentes ce qui donnait un air gai, mais n'empêchait pas la neige de s'infiltrer pendant les tempêtes», ce qu'Henry trouve désagréable, surtout la nuit. La vérité d'un témoignage est toujours relative. Le confort et l'aisance dont Henry nous entretient ne répondraient plus aux canons de notre société, à nos normes qui requièrent entre autres une température intérieure assez élevée pour faire mourir les plantes de maison !

Les chroniqueurs<sup>26</sup> soulignent «l'extrême gentillesse des Français», leur généreuse hospitalité ! Stocking ajoute que les malades sont «soignés avec tendresse», que les Français ont non seulement pour eux de la pitié mais de l'admiration pour «leur fermeté, leur

---

26. *Campaign against Quebec* - New-York. Reprint Johnson, 1968.

patriotisme et cette misère supportée pour le bien de leur pays ». Il regrette qu'ils soient « malheureusement trop ignorants pour apprécier à sa juste valeur, la liberté ». Cette réflexion lui vient, c'est certain, du peu d'empressement des habitants à s'enrôler. Il s'amuse à constater aussi combien « les Français sont bavards ».

La plupart des officiers remarquent qu'on leur fait payer les vivres assez cher et que quelques habitants sont « même extravagants ». Mais comme le remarque Senter,<sup>27</sup> « ils sont pauvres, les vivres sont rares et les habitants de la Nouvelle-Angleterre ont fait la même chose. Pourquoi demander aux Canadiens de faire mieux ? »

Pour la simplicité et la clarté du récit, nous suivons le calendrier militaire. Il nous faut donc revenir au 1er novembre 1775. Nous retrouvons Arnold qui installe ses quartiers généraux à la Punaise,<sup>28</sup> non loin de la rivière Gilbert (tout près de Beauceville). Arnold et son état-major peuvent procéder sans aucune inquiétude, la Beauce est libre ; le détachement de militaires envoyé en 1774 par Carleton pour surveiller cette possible invasion a été rappelé. Le succès de Montgomery dans la région de Montréal attire toute l'attention et draine l'armée anglaise. La population locale est laissée à ses propres inspirations.

Loin de s'organiser pour repousser l'invasion américaine, les Beaucerons l'attendent avec une curiosité intéressée et plusieurs, avec passion. « Les espions étaient passés et repassés sans la moindre opposition, durant l'été 1775. »<sup>29</sup> La route suivie par l'armée d'Arnold était longue et périlleuse parce qu'elle devait suivre les cours d'eau. Un « sentier de sauvages, » fréquenté par de nombreux Beaucerons, reliait depuis longtemps la Beauce et la Nouvelle-Angleterre. Il suivait la rivière Chaudière jusqu'à Saint-Côme puis, à travers la forêt, allait rejoindre la Kennebec en suivant à peu près le tracé de la route actuelle. Les émissaires américains montaient par ce sentier pour venir, dans la région, distribuer les manifestes du Congrès. Le dernier à être reçu avant l'invasion avait été lu et commenté devant les habitants de Saint-Joseph, par l'enseigne Louis Paré « et les cloches de l'église avaient sonné ».<sup>30</sup>

27. *Campaign against Quebec* - New-York. Reprint Johnson, 1968.

28. *Revue Culture*, 1959. XX - 131-148, John E. Hare.

29. *Journal de Baby*, Taschereau et Williams, rapp. dans le R.A.P.Q. de 1928.

30. *Ibid.*

Il n'est donc pas surprenant « qu'une vieille femme de Saint-Joseph qui vivait avec ses trois jolies filles », en reconnaissant les Bostonais, se mit à danser, en chantant « Yankee Doodle », chanson très populaire durant la Révolution.<sup>31</sup>

L'état d'esprit des Beaucerons était échauffé à tel point que le seigneur Taschereau, au printemps de 1775, n'avait pas réussi à lever une milice, comme le lui avait ordonné Carleton. « A Sainte-Marie, Louis Marcoux et Pierre Commiray s'étaient récusés avec impertinence. »<sup>32</sup> Etienne Parent avait accepté la charge de capitaine mais n'avait pu enrôler un seul individu ! Devant cet échec lamentable, le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau, mortifié, avait fait emprisonner un homme. Mais, inquiet devant la colère de la population, il l'avait aussitôt fait relâcher. Monsieur Taschereau n'eut pas la consolation de compter sur la fidélité de son capitaine de milice, Etienne Parent, qui était en même temps son employé. Ce dernier, ayant reçu l'ordre d'arrêter trois espions qu'il savait cachés chez Claude Patry, leur fit dire par « une dame Provençal, qui savait l'anglais, de se sauver ». Ce qui permit le lendemain à Julien Landry, Fabien Routier, Antoine Marcoux, Louis Parant, Ignace Ferland et Charles Huard de poursuivre les fugitifs avec la certitude de n'avoir aucune chance de les capturer !

Nous référant toujours au procès-verbal de Baby, nous apprenons que les habitants de Saint-Joseph et de Saint-François furent les plus récalcitrants, ne voulant absolument pas reconnaître l'autorité du roi malgré les exhortations du curé Verreau. Au printemps de 1775, le seigneur Taschereau se rendit à une assemblée pour essayer de convaincre personnellement les assistants de se soumettre. A son arrivée à Saint-Joseph, la foule se dispersa aussitôt, laissant l'orateur penaud, sans auditoire. L'assemblée se continua ailleurs. Loin de répondre aux exhortations de leur seigneur, les habitants décidèrent de déléguer deux hommes (Basil Vachon, dit Pomerleau et un monsieur Giguère) chez le bailli, Ignace Ferland de Sainte-Marie, afin « qu'il exhorte les habitants à se révolter contre l'autorité du Roy ». Ignace Ferland, conseillé par le premier bailli, Philippe

---

31. *Campaign against Quebec*. Henry, New-York, 1968.

32. Journal de Baby, rapp. dans le R.A.P.Q. de 1928.

Vallière, refusa de susciter la rébellion. Ce qui n'était pas sans mérite puisque cette conduite singulière attira aux deux fidèles baillis, la vindicte populaire. Deux incidents, rapportés dans le Journal de Baby, en font foi. Le bedeau, Jean Bilodeau, à la distribution du pain béni pendant la messe dominicale, refusa de donner au premier bailli Vallière le morceau auquel il avait droit. Un autre dimanche, alors que Philippe Vallière commandait à la porte de l'église, de la part du Roy, à tous les habitants, de baliser leurs chemins, « il reçut des sottises de plusieurs habitants sur ce commandement et notamment de Jean Bilodeau, fils, qui lui dit dans des termes indécents : « Où est-il ton Roy ? Il est dans la ville au bout d'un canon ! »

A Saint-Joseph et à Saint-François, personne n'avait accepté de s'enrôler. Tous les officiers désignés par l'autorité avaient retourné leur commission à monsieur Dunn (« trésorier-payeur » nommé par Carleton). Ce dernier les renvoya au curé Verreau pour « qu'il les lu hautement en présence de la paroisse et les remis chacune à leur adresse. » Loin d'obéir, les habitants « tinrent une conduite et discours en affectionnés rebels ».

Carleton demanda alors à Mgr Briand, évêque de Québec, qui lui était entièrement dévoué, d'envoyer au curé Verreau pour qu'il la lise dans les paroisses, l'exhortation suivante :

« Nous avons appris avec une grande douleur, Monsieur que les habitants de Saint-Joseph et de Saint-François ont résisté aux ordres du gouverneur. Faites-leur bien entendre qu'outre le péché qu'ils commettent contre leur serment ils s'exposent à de grandes punitions. J'avais envoyé ce mandement dans les deux autres gouvernements, et voyant qu'icy il n'y avoit point de troubles, du consentement de M. Cramahé, j'avois différé de l'envoyer en bas jusqu'au retour de son Excellence. Je ne m'étais pas figuré que la rébellion et la désobéissance commençat par votre petit endroit, au reste c'est mon affection pour eux qui m'a pressé de les avertir. Car je n'en ai point d'ordre : peut-être s'ils s'arrêtent « au plus tôt » pourra-t-on cacher leur mauvaise conduite. »

le 4 juin 1775.

Il semble que cette lettre n'ait réussi à convaincre personne, même pas le curé Verreau, malgré l'obéissance apparente qu'il ma-

nifesta à son évêque. Quand Arnold établit ses quartiers-généraux à Sainte-Marie, le curé Verreau reçut les Américains avec une cordialité qui n'était pas spécialement recommandée par Mgr Briand. Il fit tout en son pouvoir pour procurer des vivres à l'armée. Senter<sup>33</sup> écrit qu'à la chapelle de Sainte-Marie, ils eurent un festin de dindes rôties arrosées de vins espagnols, etc., etc. John Pierce<sup>34</sup> ajoute que les officiers passèrent une très agréable soirée en compagnie du prêtre, à discuter politique et autres sujets « tout en regardant les danses indiennes ».

Voilà l'état d'esprit qui s'était développé dans la Beauce pendant l'année qui précéda l'invasion. Notre récit semble nous échapper. Indiscipline qui n'est qu'apparente car nous savons très bien que nous devons revenir à la Punaise où les quartiers-généraux de l'armée américaine demeureront jusqu'au 7 novembre 1775.

Le 4 novembre, Arnold reçoit une délégation de soixante-dix à quatre-vingts sauvages qui ont demandé à le rencontrer pour qu'il leur explique lui-même les raisons de cette invasion. « Les sauvages étaient ornés de broches, de bracelets et autres breloques ; leurs visages étaient peints », nous raconte Melvin.<sup>35</sup> Il suffit d'un peu d'imagination pour être fasciné par le spectacle pittoresque de cette réunion. Le décor était blanc puisqu'il avait neigé la veille à Sartigan. Les palabres longs et nombreux laissent supposer que la température était clémente. Et pourquoi pas un peu de soleil pour accentuer l'éclat des costumes qui devaient être variés puisque Senter<sup>36</sup> mentionne que plusieurs chefs adressèrent la parole. Les Indiens avaient baptisé Arnold, « l'Aigle Noir » sans doute à cause de la hardiesse de son exploit ou pour rappeler son oeil vif et perçant.

Les échanges verbaux se firent « par interprète », avec grandes pompes. Un des chefs fut particulièrement remarqué : il fit « un discours avec l'air et les gestes d'un grand orateur ».<sup>37</sup>

---

33. *March to Quebec* - New-York 1935. Kenneth Roberts.

34. *March to Quebec* - New-York 1935. Kenneth Roberts.

35. *Ibid.*

36. *Ibid.*

37. *March to Quebec* - New-York 1935. Kenneth Roberts.

Ce harangueur était sans doute Natalis. Le souvenir de son discours s'est transmis par la tradition.<sup>38</sup> Les phrases qu'il adressa à Arnold camouflaient poétiquement une bien lugubre prophétie. Elle dut créer un profond malaise et saisir l'assistance avec une violence qui explique qu'une partie du discours se soit propagée jusqu'à nous. Phénomène qui nous permet d'assister à la réunion et d'entendre Natalis s'adresser ainsi à Arnold.

« L'Aigle Noir vient conquérir la forêt vierge. La forêt vierge cédera à l'Aigle Noir, mais le Roc le défiera. L'Aigle Noir va s'envoler vers le soleil. Les nations vont l'admirer et chanter ses louanges. Cependant, du plus haut de son ascension, sa chute est certaine. C'est quand ses ailes frôleront le ciel, qu'une flèche lui traversera le coeur. »

Arnold fut impressionné ; il s'adressa à ses « friends and brethren » avec beaucoup d'éloquence. Nous remarquons qu'il s'efforce de manier la périphrase avec cette grandiloquence poétique propre aux Indiens.

Les grandes lignes de son discours étaient les suivantes : il résume les difficultés des treize colonies exploitées par l'Angleterre, souligne l'intention qu'ont les troupes anglaises d'opprimer le peuple du Canada, de l'obliger à prendre les armes contre ses frères. Arnold assure qu'il est là pour délivrer la population des soldats du Roy, qu'il est venu à la demande des Français et des Indiens et qu'une fois le pays libéré, les troupes retourneraient dans leur patrie en laissant aux Canadiens la paix et la jouissance de la liberté.

Cette déclaration eut les effets désirés puisqu'une cinquantaine d'Indiens s'enrôlèrent aussitôt dans les rangs des Fils de la Liberté. On leur promit une portugaise,<sup>39</sup> une gratification de deux dollars, les vivres, et la liberté de choisir leur propre officier.

A partir du 4 novembre, un va-et-vient incessant, une marche continue s'établit dans toute la région. Arnold, qui a maintenant une monture, précède les troupes, s'arrête tous les dix ou douze

38. Rapporté par P. Angers, dans le *Peuple de Montmagny*, 9 oct. 1924.

39. A Portugese gold (Johannes) or « Joe » was called a half-Joe. The true Joe was the double Johannes.

Un biographe d'Arnold dit qu'un Joe, c'était un baril de rhum.

milles pour faire abattre un boeuf qui sera servi aux hommes « avec des pommes de terre plutôt qu'avec du pain ». Avec la peau de la bête, on taille aussitôt des « bottes sauvages » pour chausser les soldats qui vont nu-pieds. Ils devaient être fort nombreux dans cet état puisque Senter rapporte qu'à Pointe Lévi, le 8 novembre, les artisans ne fournissent pas de tailler les chaussures.

Pour compléter leur menu, les soldats, qui descendent de chaque côté de la rivière, achètent tout ce qu'ils peuvent trouver chez les habitants : du pain, du lait, des oeufs, du sucre, du rhum.

L'adjudant John Pierce, qui avait laissé Sartigan le 2 novembre, fut le premier à découvrir la « victualling house » que tous les officiers mentionnent dans leur journal et que Dearborn situe à six milles au nord de la rivière Gilbert. Pierce dit avoir fait quatre milles à partir de cette auberge pour atteindre Saint-Joseph ce qui la situerait près de la rivière Callway. Les étapes principales sont donc : la rivière Gilbert, la Punaise, la Callway puis Saint-Joseph que Pierce nomme aussi Sartigan, ce qui devait enlever de la précision à ses rapports militaires. Les Canadiens transportent les « bagages de l'armée » et « louent aussi des canoes au prix de 0.50 par tête pour douze milles ».

Pendant que l'armée avance lentement, ne recevant d'autre directive que celle de refaire ses forces, Gervais Houle et Jacques Ducharme (habitants de Saint-Joseph) reviennent à toute vitesse d'un voyage qui les a conduits jusqu'en face de Québec. Ils apportent, à Sainte-Marie, un message des habitants de Pointe Lévi qui demandent à l'armée « de venir promptement parce que le Roy voulait leur faire prendre les armes et leur avait déjà retiré leurs canoës ». Jacques Parent, Etienne et Joseph Gagnon se portent aussitôt au-devant des Bostonais pour remettre à Arnold le message des habitants de Pointe Lévi. Un ordre est donc donné à Pierce de demeurer à Saint-Joseph du 4 au 7 novembre, afin d'accélérer le mouvement des troupes.

« Les rebelles furent dans cette paroisse servis avec affection » et Sainte-Marie se préparait à les recevoir. Le 2 novembre, « le jour des Morts avant et après la messe dans les maisons voisines de l'église où le monde était assemblé par le capitaine Parent et par le

sieur Dumergue, on lut les manifestes que les rebelles avaient envoyé peu de jours avant leur arrivée.»<sup>40</sup>

La maison de Claude Patry, à Sainte-Marie, était située près de l'église et servait de lieu de rendez-vous aux sympathisants du mouvement révolutionnaire. Etienne Parent y « rencontra les rebelles qui y étaient en nombre », « il leur offrit sa maison et en emmena plusieurs coucher chez lui ». Cette conduite est attribuable, dit le rapport Baby, à l'influence de sa femme « qui n'a cessé de tenir des discours séditionnels par toute la paroisse et dans les paroisses voisines ». Le rôle impétueux de plusieurs femmes de la rive sud est signalé aussi et il nous semble qu'à certains endroits, leur action fut déterminante. On les appelait les « reines de Hongrie ».

Le 8 novembre, la plus grande partie des troupes est parvenue à Sainte-Marie. Arnold a installé ses quartiers généraux au manoir seigneurial. Les soldats couchent dans l'église, chez les habitants et nous avons déjà parlé de la cordialité avec laquelle ils furent reçus.

Le dernier contingent à rejoindre Sainte-Marie fut celui des quatre-vingt-quinze invalides que le major Meigs fit transporter en canoës. Le notaire Angers<sup>41</sup> affirme « qu'un groupe de confédérés, des invalides sans doute » restèrent dans le manoir du seigneur ou chez les habitants et y demeurèrent jusqu'au pillage de la demeure seigneuriale, le 26 février 1776.

Le message des habitants de Pointe Lévi est pris en considération puisqu'un officier est dépêché vers Sartigan pour y acheter une trentaine de canoës additionnels. Le 7 novembre, les premiers détachements partirent en direction de Québec par la route Justinienne, sentier qui traversait forêts et marécages et dont Hare nous dit qu'il était « pavé de boue ». Quand les soldats de l'arrière-garde eurent disparus, fermant la marche de l'armée, les Beaucerons demeurèrent vigilants, dans un état de ferveur soutenu par leur conviction que les confédérés s'empareraient de Québec.

Aussi, quand, en février 1776, l'agent américain March, se présenta à Sainte-Marie avec un soi-disant ordre d'Arnold qui autorisait les habitants à piller le manoir, il n'y eut pas de discussion. « Une

---

40. Journal de Baby, Taschereau et Williams, rapp. dans le R.A.P.Q. de 1928.  
41. *L'Eclaircur* du 9 octobre 1924 - P.-A. Angers.

vente publique de tous les ustensiles de terre, ménage et revenus de la ferme et du moulin fut organisée ». « Le plus grand nombre des habitants de cette paroisse, des paroisses voisines, le capitaine de Sainte-Marie et celui de Saint-François étaient présents à la vente et ont acheté des effets. » A Saint-Joseph, le nommé March demanda à François Nadeau, meunier de la dite paroisse, au service des héritiers de la Gorgendière et « grand amateur des rebels, le bled et l'argent qu'il avait, appartenant à Mr Taschereau, ce qu'il donna sans la moindre opposition. Le capitaine François Lessard a tenu la même conduite ». <sup>42</sup>

Il est intéressant et amusant pour ceux qui étudient le comportement social et l'attitude politique de leurs ascendants, de savoir que les « mauvaises têtes » à Sainte-Marie, étaient : Louis Gagné, père, Jean Bilodeau, père, Antoine Marcoux, Jean Bte Grenier, Pierre Marcoux, Joseph Prou, Etienne Vachon, Pierre Grenier, Pierre Poirier, Louis Marcoux, Jean Lefebvre, Adrien Langevin, Vincent Cammiray, etc. A Saint-Joseph, sont « nottés pour les plus mauvais sujets », les Lessard, les Labé, les Pomerleau, Louis Paré, Sans Soucy, les Cloutier et notamment Prisque Cloutier, Gervais Champagne, Prisque Doyon, François Nadeau, père et Jacques Ducharme, oncle et protecteur de Jean-Baptiste Cliche qu'il a fait venir de Charlesbourg et qui vient tout juste d'arriver.

« Cette période fut très difficile pour les tenants de l'autorité », affirme Hare. <sup>43</sup> Le peuple, qui les détestait, eut l'opportunité de manifester son mécontentement et pour la première fois, le gouvernement anglais comprit dans quel esprit les Canadiens français « tenaient le seigneur et le clergé ».

Dans la Beauce, le seigneur Taschereau se rendit compte en 1776 qu'il était ruiné. Le curé Verreau se tira assez bien de la tourmente.

Partageant sans doute les sentiments de ses paroissiens, il n'avait pas trop insisté pour que ces derniers appuient la cause du Roy. La légende rapporte que du haut de la chaire, il avait recommandé d'être charitable envers les Américains, « la charité étant la plus grande des vertus ».

42. Rapport Baby, Taschereau et Williams, rapp. dans R.A.P.Q. de 1928.

43. Revue *Culture* 1959. John E. Hare.

Aussitôt après le départ des troupes américaines des environs de Québec en mai 1776, le gouverneur Carleton délégua trois commissaires : messieurs Baby, Taschereau, Williams, avec double mission : faire enquête sur la loyauté des paroisses après avoir « fait le partage des agneaux et des boucs et rétablir les milices ». <sup>44</sup> Les commissaires dressèrent ce procès-verbal de leur tournée auquel nous nous sommes référés, citant « plusieurs détails de leurs perquisitions extraordinaires ». <sup>45</sup>

Dans les pages précédentes, nous nous sommes intéressés à la première mission des commissaires nous en tenant à leur analyse des faits antérieurs à la défaite américaine. Nous parlerons maintenant de leur deuxième mission : rétablir les milices.

Le 25 juin 1776, les trois commissaires se présentèrent à Sainte-Marie. Ils destituèrent de leur commandement le capitaine Parent, le lieutenant Julien Landry et inspectèrent le nouveau corps de milice composé de mille cinq cents hommes. A Saint-Joseph ils firent de même avec le corps de quarante-trois hommes, cassèrent le capitaine François Lessard, le lieutenant François Lessard fils et l'enseigne Louis Paré. A Saint-François, le rapport est incomplet, les anciens baillis et officiers ne s'étant pas présentés pour être jugés !

Tous les miliciens et les habitants durent faire profession de loyauté en criant trois fois « Vive le Roy. » Certains récalcitrants de Sainte-Marie, dont Jean Lefebvre, Antoine Marcoux, Joseph Huard, Julien Landry et Pierre Poirier, « voulurent discuter de cet ordre ». Les commissaires les condamnèrent « à demander pardon au Roy sur le parvis de l'église, le dimanche suivant après la grand'messe ». Les insoumis durent s'exécuter. Le 24 juin, en présence du seigneur Taschereau, enfin victorieux, les coupables firent au Roi, une amende honorable. Elle n'eut malheureusement pas l'effet escompté puisque la tradition orale nous rapporte qu'un murmure complice s'éleva du groupe des paroissiens assemblés et couvrit les vivats imposés.

Devant les résultats de l'enquête des trois commissaires et dans la crainte d'une seconde invasion, Carleton décida d'envoyer, dès

---

44. Aegidieus Fauteux dans la préface du Journal de Baby, rapporté dans le R.A.P.Q. 1927-28.

45. *Ibid.*

1776, dans la Nouvelle-Beauce et dans les autres régions mutinées de la rive sud, le 52<sup>e</sup> régiment anglais de troupes régulières sous le commandement du colonel Anstruther.<sup>46</sup> Et c'est ainsi que commença une occupation militaire qui dura huit ans. « Il n'y a pas de doute, écrit Carleton en 1777, les Canadiens doivent de nouveau revenir à un état de déférence et d'obéissance. » Les dernières troupes quittèrent la Beauce en 1783.<sup>47</sup>

L'occupation était certainement pénible pour la population locale qui, en plus de loger les militaires, devait exécuter les nombreuses corvées qui lui étaient imposées : fournir les vivres, le bois de chauffage, entretenir et refaire les routes, transporter l'équipement de l'armée, etc., etc. Le journal du sergent Thompson, en date du 27 novembre 1779,<sup>48</sup> nous donne une idée de l'importance des réquisitions ; à Saint-Henri seulement, quatre cent vingt pièces de bois de construction sont exigées.

« Si les Canadiens ont montré de mauvaises dispositions en 1775, écrit M. Sanguinet de Trois-Rivières,<sup>49</sup> ils le paient par tous ces mauvais traitements qu'ils subissent depuis. »

Les habitants se plainquirent amèrement des conditions de vie qui leur étaient imposées. Les plaintes sont prises en considération et le 20 décembre 1776,<sup>50</sup> le général Riedesel donne, en français,<sup>51</sup> des instructions aux commandants des différentes régions. Nous produisons la lettre au complet parce qu'elle illustre bien une volonté de diriger les sanctions.

---

46. *The war of the revolution*, C. Ward, New-York, 1942.

47. A.P.C. Collection Haldimand B. 67.

48. Rapporté par J.-E. Roy.

49. *Invasion du Canada*, l'abbé Verreau, Montréal, 1873.

50. *The war of the revolution*, C. Ward, N.Y. 1942.

51. *Ibid.*

21699 (f 75)

313

266

Quartier General  
à Québec  
20 Décembre 1776

Monsieur,

Le capitaine Monin ayant représenté au général que les habitants Canadiens qui ont fait la campagne sous ses ordres, ne sont pas exemptés ici de loger les troupes ni de commandement en corvée, et Son Excellence le jugeant convenable que ces fideles sujets, qui ont si bien fait leur devoir à leur Roi, doivent être distingués des autres qui l'ont si honteusement oubliés ou négligés, ordonne que les troupes qui se trouvent logées dans les maisons des dits Canadiens de la Compagnie de M. Monin, en doivent être retirées, et placées chez les autres habitants voisins, à moins que ces premiers ne désirent pas les retenir chez eux : le capitaine Monin pour cet effet presentera une liste des personnes comprises dans cet ordre.

Je suis aussi commandé à vous dire que son Excellence desire qu'il soit defendu, en son nom, à tous officiers des milices des paroisses où demeurent ces habitants ci-dessus de les commander pour corvée ni leurs domestiques, ni leurs chevaux ou charettes, étant tout juste que ces inconvenients tombent principalement sur les lâches, qui, n'ayant pas voulu défendre leurs païs les rendent à présent indispensable.

General Riedesel

## III

En décembre 1776, Carleton envoie dans la Beauce, le sieur Pierre Joseph Launière pour prendre la direction des milices. Launière, originaire de Bellechasse, connaissait bien la région. Il s'y installa définitivement puisqu'il fut inhumé à Saint-François le 17 septembre 1796. En 1780, sa femme Louise signe, comme témoin, l'acte de baptême de Louise Cressac dit Toulouse. Quand Launière arrive de Québec pour diriger les patrouilles de la Chaudière, il est porteur des instructions suivantes :<sup>52</sup> Il doit envoyer à intervalles réguliers des patrouilles le long de la rivière aussi loin qu'il jugera bon de le faire. Dans l'autre direction, les patrouilles doivent parcourir des distances considérables, afin d'observer et de relever tout indice de circulation et empêcher les espions de contourner les postes. « Il doit faire arrêter tous les suspects, toutes personnes coupables de propos séditieux ou de troubler l'ordre du gouvernement de ce pays. Les suspects doivent être conduits à Québec avec une escorte dont il doit être sûr. »

Il ne semble pas qu'un climat de confiance ait régné entre les troupes régulières et celles qui étaient levées à même la région ! Quand le 22 juillet 1777, Edward Foy, A.A.G. écrit<sup>53</sup> à l'officier commandant de la Nouvelle-Beauce de toujours envoyer avec les éclaireurs canadiens ou sauvages, un nombre proportionnel de soldats réguliers, cette suspicion est une condamnation. Une lettre de Carleton<sup>54</sup> au lieutenant-colonel Amtreither en date du 21 janvier 1777 nous apprend que le gouverneur faisait encore plus confiance aux Sauvages qu'aux Canadiens pour « dépister les traîtres et surprendre les gens en révolte qui sortent et rentrent dans la province par la Beauce ».

Quand en juin 1778 Haldimand remplaça Carleton comme gouverneur, la surveillance des endroits stratégiques se resserra davantage.

---

52. Coll. Haldimand B39 - B.M. 21699 A.P.C. 1883 à 1886.

53. Coll. Haldimand B-39 - B.M. 21699 A.P.C. 1883 à 1886.

54. *Ibid.*

Haldimand était suspicieux, autoritaire et très violent si l'on en juge par ce conseil qu'il se donne à lui-même dans son agenda.<sup>55</sup> « Ne pas m'échauffer dans la discussion, quitter plutôt la salle sous un prétexte quelconque, comme cet évêque qui priaït pour donner à son sang le temps de se rafraîchir. »

Nous n'avons rien recueilli qui nous autoriserait à penser qu'on ait, comme dans les paroisses éloignées<sup>56</sup> de la rive nord « planté des mâts » mais « enguirlandés de fleurs blanches, c'est-à-dire portant les couleurs des rebelles ». Les Beaucerons pouvaient difficilement se permettre de provoquer les troupes d'occupation : la population de la Beauce ne devait pas dépasser douze cents personnes, alors qu'Honorius Provost évalue à plus de trois cents le nombre des soldats qui occupaient la région.<sup>57</sup> Dans la province, il y a déjà cinq milles hommes de troupes et le ministre anglais Germaine annonce à Haldimand<sup>58</sup> la venue de douze cents autres soldats et la permission de lever « un corps de Canadiens ne dépassant pas mille hommes ». Haldimand est parfaitement d'accord pour ne pas armer beaucoup de Canadiens, il n'a aucune confiance en eux. Il écrit à George Germaine qu'il ne peut leur confier des armes pour la défense de la province, « car ce serait dangereux. »<sup>59</sup>

En février 1778, quand il fut question d'une seconde invasion américaine avec des troupes françaises sous le commandement de Lafayette, Haldimand décida aussitôt de faire construire des fortifications dans la Beauce. « Si les rebelles envahissent la province avec quelques centaines de soldats français, les Canadiens vont prendre les armes en leur faveur, vont servir de guides et fournir les vivres. »<sup>60</sup> Il allait contrôler cette route militaire utilisée en 1775 par Arnold et son armée. « Des détachements envoyés au pays d'en haut ont empêché la concentration sur la Kennebec. » Et Haldimand assure

55. *Ibid.*, B-229.

56. *Ibid.*, B-151.

57. *Histoire de Sainte-Marie*, Honorius Provost.

58. Coll. Haldimand B-50 - B.M. 21710 - 16 avril 1778. A.P.C.

59. Coll. Haldimand B-55 - B.M. 21715 - 23 novembre 1781. A.P.C.

60. Lettre d'Haldimand à George Germaine, ministre anglais. A.P.C.

qu'il enverra des éclaireurs sur la frontière pour détruire les récoltes quand elles seront rentrées ». « C'est par la disette de vivres qu'on a empêché la formation des troupes canadiennes. »<sup>61</sup>

En contrôlant la rivière Chaudière et la rivière Kennebec, Haldimand entend ainsi empêcher la circulation des espions et des émissaires, signalés partout.<sup>62</sup>

Il fut donc décidé en septembre 1778 qu'un premier *blockhaus* serait construit à Saint-François.<sup>63</sup> L'abbé Demers<sup>64</sup> signale, à un mille de l'église, un fortin de bois. D'après John Hare, le *blockhaus* était situé sur la ferme de Mathieu du Fort, soit en aval de Beauceville, à l'endroit où se trouve maintenant un motel. En creusant le sol lors de la construction, il y a une vingtaine d'années, on trouva une vieille lampe. Le 34<sup>e</sup> régiment sous les ordres du capitaine McAlpin vint occuper le poste. Haldimand offrit même de joindre à ce régiment un détachement de mercenaires allemands.

Il semble qu'il y ait eu plusieurs casernes. Une lettre du 9 septembre 1780 annonce à monsieur Launière qu'un caporal et quinze chasseurs du régiment d'Anhalt Rurbit doivent se rendre dans les casernes de la Beauce. Une lettre écrite en français au Capt McAlpin,<sup>65</sup> commandant du 34<sup>e</sup> régiment, lui ordonne « de prendre les mesures nécessaires afin que l'habitant fournisse aux troupes, logées dans les casernes, le bois dont ils auront besoin ». <sup>66</sup> Cette lettre est précédée d'une autre où il est dit que les casernes ayant été construites pour soulager les habitants, le moins que ces derniers puissent faire c'est de fournir le combustible.<sup>67</sup>

Ces lettres confirment le caractère toujours récalcitrant de l'habitant et l'astuce des commandants qui l'assurent que les abris sont bâtis pour le soulager. En fait, le but de ces constructions était surtout d'éviter l'éparpillement des troupes.<sup>68</sup>

61. Haldimand à Germaine B-54 - B.M. 21715. A.P.C.

62. *Ibid.*

63. A.P.C. - B-62.

64. Notes sur St-François de la Beauce, abbé Demers. Québec 1891.

65. Lettre du 14 nov. 1778 signée F.L.M. D.A.G. par ordre de son Exc.

66. A.C. - B-8 - M.G. 21. 1883 à 1886.

67. *Ibid.*

68. Coll. Haldimand.

Cramahé obtint aussi d'Haldimand qu'une « log house » soit construite à Sartigan, à l'intérieur d'une enceinte de piquets déjà existante. Le capitaine Ross, qui arrive de la Beauce, convainc Haldimand que cette baraque pourrait contenir vingt-cinq hommes, qu'elle serait facilement défendable et ne coûterait pas plus de cinquante livres. En plus « d'être un poste de guet » elle impressionnerait les Sauvages et les empêcherait de passer à l'ennemi. Cramahé remarque qu'ils sont venus rarement cette année bien « qu'ils soient supposés habiter la Nouvelle-Angleterre ».

Il n'y eut sans doute pas beaucoup d'agitation dans la région, les Sauvages se déplaçant peu, et la Kennebec étant contrôlée. Les espions continuent cependant à voyager. Le va-et-vient entre le Maine et la Beauce ne fut jamais interrompu. Les commerçants allaient et venaient dans les deux sens, les Beaucerons se rendaient en Nouvelle-Angleterre pour vendre leur blé aux marchands, s'engageaient chez les habitants du Maine pour faire les foins et tenaient les grandes forêts américaines comme territoires de chasse. Une voie naturelle et très fréquentée reliait ces deux régions qui, normalement, devraient n'en faire qu'une. Evidence qui saute aux yeux de celui qui regarde attentivement la carte géographique.

Au lieu de suivre normalement le quarante-cinquième parallèle, la frontière, en haut de Colebrook, monte vers le nord presque à angle droit ; la pointe septentrionale du Maine monte presque aux rives du Saint-Laurent. Cette frontière singulière établie et définitivement tracée en 1847 souleva un mécontentement qui dure encore. La tradition veut qu'Alexander Baring (lord Ashburton) chargé de régler les différends au sujet des frontières, se soit « laissé manipuler comme une catin » par Daniel Webster qui représentait les Etats-Unis. Le père L. LeJeune dans son *Dictionnaire Général du Canada*, eut un euphémisme éloquent : « Les sympathiques démonstrations dont lord Ashburton fut l'objet vinrent incliner ses dispositions vers les plus libérales concessions diplomatiques ». Webster fit quelques concessions peu importantes dans l'Ouest du pays. En échange il fit bifurquer vers le nord une frontière qui normalement se serait continuée jusqu'à l'Atlantique, donnant ainsi à la Beauce et aux comtés sud du Québec, un port de mer ouvert à l'année, des stations touristiques

et d'immenses régions qui, jusqu'en 1840 étaient habitées uniquement par des Beaucerons et des Abénaquis.

« Mgr Moÿse Fortier, curé « de Saint-Georges d'Aubert-Gallion, paroisse dans le voisinage de laquelle commence le chemin de Kennebec », écrit à son évêque pour lui raconter sa mission dans le Maine, où sont établis en grand nombre « des catholiques qui viennent pour la plupart des paroisses de la Beauce. »<sup>69</sup>

A Skowhegan il rencontre douze familles canadiennes. A Waterville, dans la maison de Jean-Baptiste Matthieu « je confessai cent grandes personnes et administrai le baptême à 26 enfants ». A Augusta, il confesse onze grandes personnes. A Belfast, vingt-trois grandes personnes et treize enfants. La tournée du curé Fortier n'ayant duré que quelques jours, les chiffres cités dans son rapport illustrent l'importance de la population originaire de la Beauce déjà installée dans le Maine en 1839.

En 1778, une frontière fictive permettait aux Canadiens de se croire chez eux dans le Maine, impression que les bûcherons des villages frontaliers ressentent encore aujourd'hui.

En cet hiver de 1778, le calme semble donc avoir existé le long de la Chaudière, puisque le 34<sup>e</sup> régiment est remplacé par des troupes de soldats réformés. Les habitants continuent à subir le fardeau des multiples corvées avec calme et patience. La tradition orale ne transmet aucun trouble sérieux entre occupants et occupés et les listes d'état civil ne montrent pas d'alliances, sauf un baptême ; celui d'Elizabeth, née du légitime mariage d'Adam Hogathy, soldat du 72<sup>e</sup> régiment et de Marie Lachapelle. Un autre baptême, celui de Françoise Trillum, fille de Luc Trillum, sergent et de Mari Barthrecon, nous indique que des ménages de soldats étaient installés dans la région. Logeaient-ils chez les habitants ? Des maisons étaient-elles réquisitionnées ? Il faudrait être naïf pour imaginer que ces huit années d'occupation n'ont pas causé de perturbation ou laissé de souvenirs tangibles. J.-E. Roy relève<sup>70</sup> plusieurs doléances adressées au gouverneur : des bru-

69. *Notes sur les Missions du diocèse de Québec*. Imprimerie Fréchette, 1839.

70. Histoire de la Seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy.

talités, des abus de pouvoir de la part des soldats allemands. Ces derniers faisaient partie des régiments Hesse-Hanau et d'Anhalt Zerbst, les mêmes qui occupèrent les casernes ici de 1780 à 1785. Ces mercenaires étaient originaires des petites principautés allemandes et engagés par l'armée anglaise. Ces Teutons semblent s'être attachés à la région. Les obligations militaires s'étaient sans doute adoucies, créant une atmosphère plus sympathique. Ainsi, Christophe de Bois, soldat allemand, revint en 1797 pour s'établir, près de la caserne de Beauceville sur la terre qu'il s'était fait concéder en 1783. J.-E. Roy<sup>71</sup> relève les noms de plusieurs soldats allemands qui s'établissent dans la seigneurie de Lauzon et y firent souche.

A Saint-François, nous relevons le mariage de Marie Charlotte Rancours avec François Charles Tavich, de Prusse. L'époux signe : Franz Carl Linch, mais le curé l'avait déjà francisé. Ainsi en est-il du patronyme Lettre porté par plusieurs familles de la région, qui est une déformation de Loëder, nom d'un soldat du régiment de Hanau.

Peu de faits nous sont connus de cette époque assez lointaine, 1776 à 1784. La mémoire collective a enregistré et garde dans son inconscient des impressions qu'elle transmet et qui s'ajoutant à d'autres, forment la conscience populaire. C'est en pensant à tout ce cheminement secret que nous pouvons nous expliquer comment un habitant qui n'est jamais sorti de la Beauce, qui n'a jamais vu un Anglais, ni de près ni de loin, exprime subitement un mécontentement qu'il ne peut s'expliquer : « C'est les maudits Anglais ! »

---

71. Histoire de la Seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy.



## 1812

Face à une collusion menaçante des autorités civiles et religieuses, le peuple puise dans son inconscient collectif des moyens de défense et de survie. Quitte souvent à camoufler sa tenace résistance sous une apparente inertie.

Malgré les huit années d'occupation qui suivirent la guerre de 1775, les Beaucerons, apparemment dociles, demeuraient insoumis. Ils ne font pas d'opposition à cette loi de la milice de 1783 par laquelle on « déclare milicien tout homme de dix-huit à soixante ans et l'oblige à servir dans la paroisse où il est domicilié ». <sup>1</sup> Une première liste dressée en 1793 démontre que le capitaine Joseph Poulin a sous ses ordres « deux cent dix hommes ». Les autorités ne sont pas dupes de cette trompeuse bonne volonté puisque les deux cent dix miliciens « n'ont que seize fusils ». <sup>2</sup>

Devant une prudence aussi allusive, une inquiétude si éloquente, le haut clergé, par l'intermédiaire de Mgr Plessis, se sent obligé de rassurer les autorités. Mgr Plessis profite de l'oraison funèbre prononcée à la mort de Mgr Briand, pour faire état de sa soumission à la Couronne anglaise.

« Nos conquérants, regardés d'un oeil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur et du saisissement. On ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maître. Nation généreuse, nation industrielle, nation exemplaire, nation compatissante, nation bienfaisante qui donnez chaque jour au Canada de

---

1. Histoire de Sainte-Marie, volume II, Honorius Provost.

2. *Ibid.*

nouvelles preuves de votre libéralité, non, non, vous n'êtes pas nos ennemis ni ceux de nos propriétés que vos lois protègent, ni ceux de notre sainte religion que vous respectez. Pardonnez donc ces premières défiances à un peuple qui n'avait pas encore le bonheur de vous connaître ; et après avoir appris le bouleversement de l'État et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant 35 ans les douceurs de votre empire, il se trouve encore parmi nous quelques esprits assez aveugles ou assez mal intentionnés pour entretenir les mêmes ombrages et inspirer au peuple des désirs criminels de retourner à ses anciens maîtres, n'imputez pas à la totalité ce qui n'est que le vice d'un petit nombre. »<sup>8</sup>

Nous n'avons rien découvert qui puisse renseigner sur les « désirs criminels » des Beaucerons mais nous avons raison de croire qu'ils se manifestèrent, nombreux, d'une façon excessive, à tout le moins trop apparente, puisque les habitants de la région sentirent le besoin de s'en excuser.

La *Gazette de Québec*, le 30 octobre 1794, rapporte deux « adresses » en provenance de la Nouvelle Beauce ou St-Igan (l'appellation sauvage : Sartigan se catholicise). Le journal explique que les « Beaucerons ont été trompés par des séditeux, des gens turbulents qui trompent le peuple par des artifices et des impostures qui ne tendent qu'à le rendre malheureux par la commission de crimes dont résultent l'opprobre, le repentir et la punition des Lois ».

Le 8 octobre 1794, cinquante-et-une personnes de Saint-Joseph signent donc une « adresse » qui ne peut avoir été préparée que par le curé ou le seigneur Taschereau. A moins qu'elle ne provint de Québec et qu'on ait demandé aux curés de la Beauce de la faire signer par tous les paroissiens. Le même jour, à Saint-François de Beauce, quatre-vingt-dix-neuf habitants signent une requête semblable. « Au Très Honorable Guy, Lord Dorchester,

Si Votre Excellence veut bien le permettre.

Nous, habitants de la Paroisse St-Joseph de la Beauce, pénétrés du plus sincère repentir de notre conduite scandaleuse, déloyale et ingrate envers notre Souveraine et notre patrie, venons nous jeter aux pieds de Votre Excellence et implorer le pardon du digne représentant du

---

3. Histoire de Cinquante ans, T.-P. Bédard.

meilleur des Rois, si nous osons encore avoir l'espoir, contre tout droit de la justice sur des insensés et ignorants.

Milord, tout coupables que sont ceux qui représentent les soussignés au pied de Votre Seigneurie, votre clémence est encore mille fois plus grande, aussi nos remords n'en sont-ils que plus cuisants et proportionnés à nos fautes : Si nous ne sommes pas assez punis de notre repentir d'avoir manqué de zèle pour le Roi qui depuis trente-quatre ans nous a rendu le peuple le plus tranquille, le plus libre et le plus heureux du monde, de reconnaissance à la Mère-Patrie qui n'a cherché qu'à enchérir sur notre bonheur et nous comble tous les jours de bienfaits, d'obéissance à Votre Excellence à qui nous devons plus que nos paroles ne peuvent exprimer, il est au pouvoir de la Justice d'exercer son équité sur des sujets qui le mériteraient s'ils n'avaient pas pour eux la sincérité de leur retour et la protection la plus formelle de manifester à l'avenir leur résolution par leur bonne conduite, obéissance et fidélité en toutes occasions. Tels sont aujourd'hui, Milord, et seront toujours nos sentiments, qui ne varieront jamais et sont aussi réels que les vœux que nous faisons pour la santé et la conservation de Votre Excellence.

St-Joseph de la Beauce le 8 octobre 1794. »

(Signée par cinquante-et-une personnes).

Tant de bons sentiments ainsi exprimés étaient de nature à calmer les appréhensions du gouverneur mais la prudence était encore de rigueur. Lord Dorchester, à la session du 20 novembre 1795, demande au Parlement de le continuer dans le « pouvoir d'arrêter les étrangers suspectés de vouloir apporter le trouble dans la colonie ». Les émissaires américains continuent de voyager dans la Beauce pour informer la population. G. Taschereau, seigneur de Sainte-Marie, écrit à Mgr Hubert : . . . « au moment où je finis ma lettre, il arrive au domaine plusieurs Bostonnais dont l'un est monté sur un cheval qu'ils ont amené de leurs habitations par un chemin qu'ils ont ouvert cet automne depuis chez eux jusqu'à St-François et disent avoir mesuré trente lieux de leurs dernières habitations aux premières de St-François. »<sup>4</sup>

4. Archives Evêché Québec, Ste-Marie (Art. 1). Cité par Honorius Provost.

Des envoyés français venus en catimini tentent de réveiller les sentiments de sympathie pour la France révolutionnaire et républicaine. La propagande est née de la Révolution. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les maisons royales se battaient par mercenaires interposés. Désormais, c'est une idéologie qui stimule les ambitions nationales.

L'ambassadeur français à Washington écrit aux Canadiens pour leur annoncer les grandes victoires de la France contre l'Angleterre. Ces écrits circulent librement, distribués par des Américains qui pénètrent facilement au Bas-Canada. En fait, il n'y a pas encore de frontière établie officiellement entre la colonie anglaise et les jeunes Etats américains. Les Beaucerons, qui n'ont jamais eu de complexe d'infériorité, se croient chez eux à Skowehegan, à Waterville et Bar Harbor.

Les idées de la Révolution française eurent une influence ici et la présence française se trouva renforcée par la venue des prêtres émigrés. A cette époque, l'attrait des Canadiens pour la vie religieuse était presque nul. Le 3 juillet 1793, Mgr Hubert écrit à monsieur Chenier, curé de Saint-Denis, « se plaignant du manque de prêtres. Les paroisses sont privées d'entendre la messe la moitié des dimanches de l'année. Les jeunes étudiants n'ont que peu de dispositions pour l'état ecclésiastique. L'esprit d'indépendance et de libertinage progresse. Le Grand Séminaire de Québec est réduit à quatre ou cinq ecclésiastiques. »

En 1797, l'agitation, qui secoue la province depuis déjà quelques années, devient générale. Les seigneurs sont devenus impopulaires, poursuivant en justice leurs censitaires pour le paiement de leurs droits. L'évêque catholique revendique les mêmes privilèges que son homologue anglais et protestant a obtenus. Le peuple se sent menacé dans ses droits, exploité par les possédants, inquiet d'une ingérence possible de l'Etat sous forme de taxation. L'Etat étant représenté par les conquérants, toutes lois venant d'eux ne pouvaient être que dangereuses. En 1797, le Parlement de Québec vote la loi des chemins, qui prévoit non seulement l'ouverture de chemins royaux, mais aussi la construction de ponts sur les rivières. Ce fut la révolte et dans la seigneurie de Lauzon on relève ce que nous croyons être les premiers cas de séquestration.

En 1797, à Lévis, douze habitants sont condamnés à des peines de prison et d'amende pour avoir séquestré les sous-voyers de l'endroit, c'est-à-dire ceux qui étaient chargés de l'application de la loi. L'avocat T.-P. Bédard raconte que :

« Ceux qui furent ainsi condamnés avaient agi assez singulièrement. Un soir que les trois sous-voyers étaient réunis, ils s'en étaient emparés, les avaient conduits dans une maison isolée et inhabitée et là, après leur avoir demandé s'ils persistaient à faire exécuter la loi, sur leur réponse affirmative, ils les avaient enfermés en leur laissant un pain et un sceau d'eau, bien décidés à les laisser périr de faim. Les familles des sous-voyers inquiétées firent des perquisitions mais ce ne fut que la troisième journée qu'ils les découvrirent et les délivrèrent, ils étaient exténués. »<sup>5</sup>

La résistance envers les commerçants anglais était plus passive. Ceux qui exploitaient les forêts du Haut-Canada ou qui faisaient la traite recrutaient leur main-d'oeuvre dans le Bas-Canada. A l'occasion de l'engagement, on donnait des avances à ces voyageurs et forestiers pour défrayer le coût de leur habillement et de leur équipement. Sollicités par des marchands en concurrence les uns avec les autres, les hommes s'engageaient plusieurs fois — quelques fois jusqu'à six fois — ce qui multipliait d'autant la somme des avances consenties. Quand venait le temps de partir, l'engagé ne se rapportait pas, ou bien désertait le long de la route. Les commerçants, anglais pour la plupart, se firent voter une loi les autorisant à faire appréhender et punir ces délinquants.

La croyance est encore répandue que tenter d'extorquer de l'argent des compagnies de prêts, d'assurances et même de banques n'est pas frauder, ces organisations financières appartenant à l'étranger. Ce n'est pas non plus frauder que de faire banqueroute après avoir pris soin de garantir aux « gens de la place » qu'ils ne perdront rien.

L'agitation prenant de l'ampleur, le gouvernement fit voter une loi suspendant l'habeas corpus pour ceux qui seraient accusés d'avoir tenu des propos séditieux ou simplement déloyaux. A Charlesbourg,

---

5. *Histoire de Cinquante ans*, T.-P. Bédard, p. 211.

trois habitants seront inculpés de haute trahison, puis relâchés sans procès, la poursuite ayant été incapable de prouver ses accusations.

A Montréal, six personnes sont condamnées à des amendes et à des peines d'emprisonnement pour propos séditions. Ces arrestations ne semblent pas produire l'effet désiré. Le gouvernement décide alors de frapper un coup spectaculaire. A cet effet, on arrête David McLane, un Américain, et on l'accuse de vouloir fomenter une révolution au Bas-Canada. En fait, assurent les historiens, qui ont jugé sévèrement cette condamnation, McLane était beaucoup plus un illuminé, qu'un conspirateur.<sup>6</sup>

Le jury constitué pour juger McLane se compose de douze anglophones ! Le procès dura un jour. La plaidoirie de l'Avocat général, longue de deux heures, se termina en ces termes :

« Si à la fin, l'entreprise eut été couronnée de succès, nos propriétés, nos vies et ce qui est encore d'un plus grand prix, l'heureuse Constitution de notre pays. Tout ce que l'homme peut priser dans la société civile, tout ce qui nous attache à notre existence ; nous-mêmes, nos meilleures et nos plus proches connexions, notre Gouvernement, notre Religion, cette liberté judiciaire dont nous nous glorifions comme sujets Britanniques, tout aurait été laissé à la merci de la République Française.

Je laisserai aux sombres annales de la République à définir cette merci ! C'est là qu'elle est gravée en caractères ineffaçables, pour l'horreur et l'exécration de la postérité, dans le sang de leur souverain légal, dans le sang de leur noblesse, dans le sang de plusieurs milliers de leurs citoyens les plus honnêtes et les plus innocents. »<sup>7</sup>

Le juge Osgood qui présidait le tribunal était nouvellement arrivé au pays. A Québec, ville toujours friande de commérages, on le disait fils naturel de Georges II, ce qui explique sans doute qu'il ait été nommé juge en 1797 sans avoir étudié le droit.<sup>8</sup> Cette anomalie était fréquente à cette époque, les habitants parlaient de « la justice anglaise en épauettes ».

6. *La France devant l'opinion canadienne*, Claude Galarneau, 1972.

7. Le Procès de David McLane (J. Neilson, Québec, 1797). Rapporté dans les Soirées Canadiennes, Tome II. Edition David Martineau, 1862.

8. *Histoire de Cinquante ans*, T.-P. Bédard.

La sentence qui accompagnait la condamnation de McLane était susceptible de faire réfléchir tous ceux qui auraient eu l'intention de s'insurger.

« David McLane, vous êtes condamné à être pendu par le col, mais non jusqu'à ce que mort s'ensuive ; car vous devez être ouvert en vie, et vos entrailles seront arrachées et brûlées sous vos yeux ; alors votre tête sera séparée de votre corps, qui doit être divisé en quatre parties ; et votre tête ainsi que vos membres seront à la disposition du Roi. Que le Seigneur ait pitié de votre âme. »<sup>9</sup>

Le prisonnier fut conduit au lieu de l'exécution accompagné du shérif, des officiers de la Paix du district et d'une garde militaire de cinquante hommes. La potence fut dressée à l'extérieur des murs de la ville, non loin de l'actuelle porte Saint-Jean. L'endroit choisi était élevé et visible de très loin, surtout des petites gens de la Basse-Ville . . .

Le bourreau fit son travail sans suivre, heureusement, les instructions du juge Osgood. Le corps resta pendu trente minutes avant qu'on ne tranchât la tête du supplicié. Le bourreau, la montrant alors au peuple, s'écria : « Voilà la tête d'un traître. » Une partie des entrailles furent arrachées et brûlées et les incisions faites aux quatre membres. La cérémonie dura environ trois heures. Le soir venu, des citoyens allèrent chercher le corps de McLane et en dépit des représailles à craindre, l'enterrèrent avec beaucoup de respect.

Les dénonciateurs et les témoins qui avaient collaboré avec la Couronne lors du procès obtinrent de grandes concessions de terre, pour les récompenser « d'avoir contribué à sauver la patrie en danger ».

Le président de la régie chargée de distribuer les terres publiques était justement le même juge Osgood. Le scandale fut si considérable que le duc de Portland, alors ministre des Colonies à Londres, rappela le gouverneur ainsi que le juge Osgood. Le procès de David McLane, la cruauté de son exécution, eurent sans doute l'effet escompté. Joseph-François Perrault, clerk au palais de Justice en 1797,

---

9. *Soirées Canadiennes*, tome II.

écrivit plus tard que « ce supplice inouï dans ce pays y fit une vive impression ; on n'entendit plus parler d'émissaires ensuite pour soulever le peuple ».<sup>10</sup>

En effet, jusqu'à 1810, il ne se passe rien de spectaculaire dans la région. La résistance devint politique. Le 25 juillet 1800, Jean-Thomas Taschereau, étudiant en droit de 22 ans et candidat du Parti Populaire, est élu. Il est surtout intéressant d'étudier les relations du député récalcitrant et de Mgr Plessis, évêque de Québec. A première vue, ils semblent être en bons termes. Mgr Plessis vient à Sainte-Marie bénir le mariage de M.-Louise Taschereau, soeur de Jean-Thomas, et du jeune avocat, Olivier Perrault.

Le 17 juillet 1804, Plessis est à Sainte-Marie au manoir seigneurial. De retour à Québec, il raconte dans une lettre à Mgr Denault de Longueuil qu'il a profité de son voyage pour discuter de certains projets qui peuvent s'avérer avantageux pour le seigneur Taschereau.

« M. Taschereau m'a dernièrement parlé de deux chapelles à bâtir dans sa seigneurie, l'une à Sainte-Claire sur la rivière St-Henri, l'autre au milieu du bois par où l'on va de St-Henri à la Beauce. Il ne prétend pour le moment à une déserte pour les chapelles. Son but, en autant que je l'ai pu savoir, serait de s'assurer des places pour y établir par la suite des églises paroissiales d'une manière avantageuse au défrichement des terres. »<sup>11</sup>

L'attitude de Mgr Plessis nous a toujours paru équivoque. Le seigneur Taschereau, on le sait, est l'un des piliers, avec Pierre Bédard et Parent, du journal *Le Canadien* qui publie des attaques violentes contre la clique du Château. Il se permet même des petits quatrains.

« Quand osez-vous donc chasser,  
Peuple, cette canaille.  
Que le peuple veut payer  
À même votre taille. »

10. *La France devant l'opinion canadienne*, Claude Galarneau, 1972.

11. Lettre de Mgr Plessis à Mgr Denault, R.A.P.Q. 1927-28.

Plessis n'ose pas dénoncer publiquement le journal mais, à ses proches, il dit ce qu'il pense :

« *Le Canadien* vient de sortir de ses cendres par une nouvelle et ample souscription. Vous n'imaginez pas les ravages que fait ce misérable papier dans le peuple et dans le clergé. Il tend à anéantir tous principes de subordination et à mettre le feu dans la province. »<sup>12</sup>

Il n'avoue surtout pas qu'il est souscripteur du journal *Le Vrai Canadien* lancé pour combattre l'autre, *Le Canadien*.

Le 19 mai 1810, J.-T. Taschereau est arrêté à Québec et incarcéré. En juillet de la même année, Mgr Plessis, en visite épiscopale à Saint-Joseph, n'en dit pas un mot. Les archives paroissiales nous montrent qu'il a révisé les comptes et « qu'il ordonne de faire dans le plus court délai douze purificatoires, amicts, lavabos et palles ». <sup>13</sup> Il n'ouvre pas la bouche au sujet de la situation politique. Ce qui était sans doute prudent. Il ne pouvait pas prendre officiellement parti pour l'ordre établi sans risquer d'être victime de la vindicte populaire. Par ailleurs, les relations amicales qu'il avait eues avec la famille Taschereau l'obligeaient sans doute à une déférente neutralité ! Neutralité qui n'est qu'apparence. De Sainte-Marie même, il écrit :<sup>14</sup>

« Le Parlement du Bas-Canada a été dissous pour la seconde fois. J'ai écrit à mon clergé, afin qu'il recommandat aux fidèles l'obéissance, la soumission, le plus grand respect pour le pouvoir exécutif. La plupart des curés ont parfaitement rempli mes vœux en faisant des instructions publiques à cette occasion. Quelques-uns allant plus loin, ont fait de grands mais inutiles efforts pour procurer l'élection des candidats les plus affectionnés du gouvernement. »

Sans doute veut-il ainsi empêcher les autorités d'interpréter autrement son silence ! Il multiplie ses professions de foi :

12. Lettre de Mgr Plessis au Vicaire général J.-H. Roux, le 4 déc. 1804, R.A.P.Q. 1927-28.

13. Archives paroissiales de Saint-Joseph-de-Beauce.

14. Lettre de Mgr Plessis à Lymbyner de Londres, 3 juil. 1810, R.A.P.Q. 1927-28.

« Comme évêque, je tâche de maintenir le bon ordre dans la province et je travaille de mon mieux à seconder les vues du gouvernement. »<sup>15</sup>

En 1807, les autorités militaires décident de visiter les miliciens dans chacune des localités où il s'en trouve. *Le Canadien* du 12 septembre 1807 rapporte la nouvelle en ces termes :

« L'état-major entier du second Bataillon, aidés des capitaines Linière (Thomas-Pierre-Joseph) Taschereau, adjudant Charles Frémont et Jean-Thomas Taschereau, a revu toutes les milices depuis St-Jean Deschaillons compris, jusqu'à la Pointe de Lévy et les trois paroisses de la Beauce. Toutes ont montré le meilleur ordre, le zèle, l'amour à leur Roi, de leur pays, par l'offre de vingt et quelques volontaires par paroisse. Ste-Marie en a présenté jusqu'à quarante. Partout on a crié : « Vive le Roi. »

Nos lecteurs auront noté que le comportement des habitants est toujours le même. Officiellement, quand ils ne peuvent faire autrement, il n'y a pas de sujets plus loyaux à la Couronne et aux institutions établies. Ils sont prudents, conscients du danger de la répression. Pendant un siècle, ils seront aux aguets, l'oreille attentive, attendant le grand jour ou le grand soir.

En 1811, la coopération des Beaucerons est déjà moins certaine. François Grégoire de Sainte-Marie, Joseph Nadeau et Jean-Baptiste Bisson sont condamnés à payer amende pour avoir caché Joseph Bellerose, soldat déserteur du régiment Canadien. Ces accusés, bien que coupables d'un délit criminel, ne furent pas mis au ban de la communauté. Aider un déserteur a toujours été, depuis la Conquête, considéré plus comme une gloire que comme une infâmie.

La guerre étant probable, la « loi de milice » fut une fois de plus amendée. Le gouverneur pouvait enrôler les miliciens de dix-huit à vingt-cinq ans. Les journaux du pouvoir tentent donc de créer une hystérie collective favorable à l'enrôlement. *La Gazette de Québec*, du 23 avril 1812, sous le titre « Les Voltigeurs » relate que :

15. Lettre de Mgr Plessis au Vicaire Général J.-H. Roux, 4 déc. 1804, R.A.P.Q. 1927-28.

« Les jeunes gens se transportent en masses vers les Officiers qui enrôlent, avec un air et un maintien où il n'y a pas à se tromper. Les Canadiens se réveillent après un repos d'un siècle qui leur a été assuré par un bon gouvernement et par leurs vertus. Leur colère est fraîche, l'objet de préparatifs est simple et distinct. Ils ont à défendre leur Roi qu'ils ne connaissent que par des actes de bienfaisance et leur pays natal... »

Mgr Plessis écrit à ses curés :

« Son Excellence le Gouverneur désire que je vous fasse connaître sa parfaite satisfaction de l'assistance qu'il a reçu de votre part tant dans la levée des milices que dans le maintien de la subordination qui règne parmi elles. Vous avez employé auprès de vos paroissiens le nerf le plus puissant, celui de la religion, pour élever leurs âmes, animer leur courage, exciter leur zèle et leur loyauté... Nul spectacle plus consolant que celui du patriotisme et de la piété se donnant la main l'un et l'autre, de manière que les fidèles les plus empressés de se purifier par la réception des sacrements sont aussi les premiers rendus où les ordres de leurs Officiers les appellent et les plus prêts à voler au combat. Continuer de faire un aussi noble usage de votre ministère et d'assurer à notre chère patrie des défenseurs intrépides... »<sup>16</sup>

J.O. ev. de Québec, 6 oct. 1812

Les chants guerriers retentissent :

« Mourir, c'est rendre à la nature,  
Un don qu'elle nous a prêté ;  
Quiconque meurt sous son armure  
Renaît à l'immortalité.  
Le bruit du tambour  
Nous rappelle au camp, rataplan, etc. »<sup>17</sup>

16. Mandement des Evêques du Québec.

17. *La Littérature Canadienne de 1850 à 1860*, Tome II, publié par la direction du Foyer Canadien, Québec, 1864.

Le grand vicaire, Auguste Rioux, supérieur des Sulpiciens, publie un mandement :

« Nos voisins, jaloux de notre bonheur se sont armés pour nous le ravir, ils viennent de nous déclarer la guerre; ou plutôt, c'est un Dieu irrité qui veut se servir de leurs conseils et de leurs bras pour se venger de nos crimes. Que ferons-nous à la vue des maux qui nous menacent? D'abord nous implorerons les ressources humaines. La jeunesse s'armera pour repousser une attaque injuste; au premier signal de nos chefs elle marchera pour combattre l'ennemi.

Nous vous rappellerions tous les intérêts qui vous commandent. Vous avez vos biens à défendre, votre liberté à conserver et tout ce qui doit transporter des âmes fières. Vous avez à soutenir votre honneur et peut-être l'honneur de vos épouses et de vos filles et surtout l'honneur de votre religion qui serait bien humiliée si vous pouviez cesser un moment de soutenir les drapeaux de votre Roi. »<sup>18</sup>

Puis le grand vicaire vante la force de la Grande-Bretagne qui ne peut perdre de guerre. Il prétend que le ciel a chargé les Canadiens de défendre les temples et leurs autels. Et comme il se peut que l'on meure à la guerre il offre la récompense suprême. « Quand on a la conscience pure, on ne craint pas la mort. » « Le champ d'honneur où l'on perdrait la vie ne serait que l'escabeau qui ferait monter au trône immortel le soldat qui mourrait pour son Dieu, sa Patrie et son Roi. »<sup>19</sup>

Malgré toutes ces exhortations, l'enthousiasme ne fut pas général. A Montréal on dut dépêcher des troupes pour ramener les miliciens à l'ordre. Dans les campagnes, avec une ruse propre à chaque endroit, on n'affronte pas la loi, on la contourne. A Saint-Charles de Bellechasse, on découvre un stratagème qui se répétera en 1940. En fixant une date précise au-delà de laquelle tout homme marié serait considéré comme célibataire pour l'enrôlement obligatoire, on provoqua une ruée vers le mariage.

Le 19 septembre 1812, le curé de Saint-Charles écrit à Mgr Plessis :

18. *La Littérature Canadienne de 1850 à 1860. Tome 2.*

19. *Ibid.*

« Le nombre des mariages qui se fait dans notre paroisse est inconcevable. Les jeunes gens se marient sans penser, ni réfléchir, en disant qu'ils sont exemptés s'ils sont mariés. »

Les autorités religieuses collaborent à cet échappatoire légal en donnant toutes les dispenses requises, dispenses que l'évêque est habituellement le seul à accorder. Ces mariages se feront le soir, un dimanche, ce qui était à l'époque dérogatoire aux règles de l'Eglise. Ce stratagème ne fut pas employé à Saint-Joseph en 1812. On en utilisa un autre, qui présage le goût prononcé qu'ont les Beaucerons pour les finasseries judiciaires. Ils seraient prêts à s'enrôler, disent-ils, mais comme la loi de la conscription n'a pas été sanctionnée par les Chambres, ce serait une violation de leurs droits que de les obliger à s'y soumettre :

« Sur environ 150 paroisses que contient la Province, il ne s'en est trouvé qu'une seule qui se soit opposée aux dernières levées de miliciens pour les frontières. Cette paroisse est St-Joseph de la Nouvelle Beauce ; St-François, la paroisse voisine avait presque participé dans la disgrâce de St-Joseph, mais ses miliciens marchèrent assez à temps pour prévenir la nécessité d'employer aucune mesure pour les forcer à l'obéissance.

Dimanche un parti de trente hommes du 103<sup>e</sup> régiment, sous le lieutenant Kaye et environ vingt de la cavalerie de Mr. Bell, sous le lieutenant Hale, le capitaine Bell étant absent aux Trois-Rivières, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel de Boucherville, aide de camp provincial de son Excellence le gouverneur en chef, et accompagné d'un magistrat, partirent de cette ville pour aller à St-Joseph et amener les miliciens de cette paroisse. Ils revinrent hier au matin avec 25 prisonniers qui furent mis dans la prison.

Il ne fut fait aucune résistance. Le tirage avait été régulièrement fait, et les jeunes gens furent dissuadés et même empêchés de marcher par quelques personnes ignorantes et obstinées qui prétendaient que, n'ayant pas voté aux élections, ils n'étaient pas liés par la loi de la milice, et que les officiers de milice n'avaient point d'autorité pour ce qu'ils avaient fait.

La paroisse voisine, Ste-Marie, s'offrit, dit-on, pour aller chercher les miliciens et à les amener, mais cette offre fut, à juste raison, refusée. Vu que cela aurait pû causer plus d'animosité et de résistance qu'un parti de troupes. »<sup>20</sup>

Les conscrits, après une semaine de détention, décidèrent de rejoindre leur bataillon. La tradition orale nous rapporte que la troupe envoyée de Québec n'avait pas réussi à arrêter tous les fugitifs. José Maheu (surnommé le Noir) et Audit Roy, entre autres, avaient su échapper au ratissage de la police militaire et se cachèrent dans les bois pendant deux ans. Monsieur Jean-Thomas Maheu nous raconte qu'un frère de José, enrôlé de force, revint de la guerre tout dodu alors que José sortit de l'aventure maigre comme un piquet. Contradiction qui pourrait s'intituler : la revanche du conscrit.

Trois miliciens de Saint-Joseph moururent à l'occasion de cette guerre, mais il n'est pas prouvé que ce soit dans le feu de l'action. Rapportons ce fait que nous tenons toujours de la tradition. Un milicien du nom de Tardif, dont le nom avait été tiré au sort pour prendre part à la bataille de Châteauguay, raconte que les Canadiens, formés en contingents mêlés aux troupes anglaises, criaient aux soldats américains quand ceux-ci étaient à portée de voix :

« Tirez pas sur les capots d'étoffe,<sup>21</sup> tirez sur les habits rouges. »<sup>22</sup>

---

20. *La Gazette de Québec*, 1er avril 1813.

21. Nom donné aux habitants à cause de leur habillement.

22. Nom donné aux soldats anglais pour la même raison.

# 1837

Il n'est pas dans nos intentions et de notre compétence de refaire le récit et l'analyse des troubles de 37-38, cette héroïque et pitoyable épopée, qui, née d'une admirable et juste passion, se termina lamentablement dans la fuite et l'écrasement.

Armer ses rêves et faire marcher sa révolte au pas militaire, voilà une discipline à laquelle ne s'est jamais astreint le Canadien français

Il n'y eut pas ici, comme dans les régions de Montréal et du Richelieu, d'échauffourées et de luttes sanglantes. Mais nous avons relevé au sujet de la Beauce des détails intéressants et la présence d'un nombre insoupçonné de patriotes.

Depuis 1791 le Bas-Canada était doté d'un Conseil législatif et d'une Chambre d'Assemblée élue par le peuple. Le Conseil législatif était composé en majorité d'Anglais nommés à vie par les autorités coloniales et sans aucune responsabilité ministérielle. La puissance de cette oligarchie devint rapidement insupportable pour les Canadiens qui demandèrent par la voix de Papineau que « le pouvoir soit aux électeurs de ce pays ».

On présenta à la Chambre de l'Assemblée les fameuses quatre-vingt-douze résolutions : la somme des griefs des Canadiens. Le gouvernement britannique vota dix résolutions qui ne résolvaient aucun des problèmes soulevés. L'indignation du peuple devint générale et Papineau parcourut la province, soulevant partout l'enthousiasme des foules réunies. « Admirable et prodigieuse époque où tout un peuple assemblé réclame ses droits politiques et la liberté de se gouverner. »<sup>1</sup>

---

1. Histoire Politico-militaires des C.-F., Charles-Marie Boissonault, 1967.

Jusqu'à l'insurrection armée, ce fut l'unanimité parmi la population. Le curé de Sainte-Marie, J.-O. Proux, écrit au notaire Arcand, chef patriote de Saint-Joseph, qu'une « assemblée aura lieu au prosbitère pour prendre en considération les 92 résolutions passées par la Chambre d'Assemblée dans cette dernière année ».<sup>2</sup>

L'unanimité tolère des notes discordantes. Le notaire Arcand reçut en cette même année cette comptine, sans doute à tiroirs, certainement désobligeante. Elle se lit comme suit :

« Eterchismalle carabine fontine  
 Déculote bric brac  
 Des pierres à fusil  
 Avec une crotte de brebis  
 Es-tu capable de faire des petits  
 Avec une vache caille  
 Es-tu capable d'en faire une noire  
 Ah ! Ah ! »

Nous citons cette comptine à cause de son auteur, Anthony Morin, arpenteur, c'est-à-dire presque exclusivement au service des seigneurs, ce qui nous a incités à nous interroger sur le comportement des Taschereau en cette période troublée.

Il ne faut pas oublier que les chefs de la révolution sont surtout de Montréal. Ceux, qui dans la région de Québec, prennent la tête du mouvement le font avec discrétion, qualité discutable dans les circonstances.

Depuis 1791, la Beauce a régulièrement élu des Taschereau comme députés. Les deux Taschereau qui la représentent en 1837 ne prennent pas position ouvertement, bien que ce soit Antoine-Charles qui, le 21 janvier 1834, présente à la Chambre de l'Assemblée les quatre-vingt-douze résolutions. Ils devaient être bien partagés entre leurs sentiments nationalistes et leurs intérêts familiaux. Amis de Papineau, très intéressés à remplacer l'oligarchie anglaise dominante, ils ne peuvent oublier que plusieurs des leurs font partie des armées impériales, qu'ils sont alliés, par le mariage, à de puissantes familles anglophones et que pour remplir les charges

---

2. AAQ - *Cabier de Sainte-Marie*.

qu'ils exercent, shérifs, percepteurs des douanes, juges, ils ont prêté serment d'allégeance et se doivent d'être de loyaux sujets de sa Majesté.

Cependant J.-B. Carrier, condamné à la prison pour avoir aidé des fugitifs américains à sortir du pays, bénéficie d'une liberté provisoire sous caution avant son procès grâce au dévouement de « son inappréciable avocat, J.-T. Taschereau ».<sup>3</sup>

Et quand R.-L.-M. Bouchette écrit en 1837 au notaire Arcand qu'il « a reçu un tribut envoyé à l'honorable monsieur Papineau par une dame patriote et noble », nous présumons qu'il s'agit d'une Taschereau.

Il est important de connaître la situation économique de la Beauce pendant cette période. Il est évident qu'elle est conditionnée par l'état de son agriculture, laquelle était, surtout en ce temps-là, dépendante du temps. Les marchés extérieurs, Etats-Unis, Angleterre, avaient certes une répercussion sur le marché du pays mais, la clé du succès tournait dans un sens ou dans l'autre selon les comportements imprévisibles de la nature. Les paroisses bien établies tenaient plus facilement le coup. Ainsi, malgré une grêle qui dévaste les moissons en 1829, le recensement de 1830 donne l'image d'une paroisse prospère.

En 1762, la population était de quatre cent trente-six âmes. En 1830, il y a déjà deux mille âmes. L'aisance se manifeste plus par le nombre de bêtes que par celui des hommes. On compte 598 chevaux, 370 boeufs, 8.282 vaches, 1.150 cochons et 3.740 moutons. Le rendement des terres est très bon. Elles ont produit cette même année : 13.000 minots de blé, 7.900 minots d'avoine, 6.500 minots d'orge, 20.000 minots de patates, 3.000 minots de pois, 600 minots de sarrasin, 400 minots de blé d'inde et 1.193 tonnes de foin.

Il y a alors à Saint-Joseph deux moulins à farine, dont le vieux moulin seigneurial des Fermes qu'on a bêtement rasé il y a quelques années. A ces deux établissements s'ajoutent un moulin à cardes, un moulin à foulons, six moulins à scies, trois magasins, deux auberges, une boutique de charron et au moins une forge. Le village, outre l'église, le presbytère et ses dépendances, se compose d'une dizaine de maisons.

---

3. *Les Evénements de 1837*, L.N. Carrier - Québec 1874.

La Beauce n'est plus une région isolée. A partir de 1830, une route relie Portland à Québec et un service de diligence fait le trajet en quatre jours et demi. En 1831, *Le Canadien*<sup>4</sup> annonce « qu'un carrosse tiré à quatre chevaux portant Américains est arrivé à Lévis par le chemin de Kénébec ».

Les fluctuations de l'économie dans une région agricole sont très variables. En 1834, des gels intempestifs, des pluies excessives, maintiennent la région dans la détresse générale. On voit dégingoler les chiffres dans la colonne des recettes des livres de la Fabrique. En 1834, les recettes commencent à diminuer, elles seront au plus bas en 1836 : 49 l. -12. En 1838, la crise étant passée, elles remontent à 182 l. 2-9 $\frac{1}{2}$ .

En 1837, le journal *Le Canadien* rapporte que, surtout dans les paroisses de Saint-François et Saint-Georges, règne « une excessive misère ». « Les moins affligés, c'est-à-dire, les meilleurs habitants sont eux-mêmes épuisés. Ils ont fait tout en leur pouvoir pour aider les autres et les empêcher de mourir de faim, en vendant ou en prêtant le peu de blé ou de farine qu'ils se réservaient. La plupart n'ont pour toute nourriture qu'un peu de sucre qu'ils font dissoudre dans l'eau. On en trouve même qui n'ont d'autres moyens d'éviter de mourir de faim que de manger les animaux qu'ils trouvaient morts le long de la route. »<sup>5</sup>

Le rapport du député de Dorchester, Jean Bouffard, confirme l'aspect tragique de la situation.

« Avant la fin de l'hiver une très grande partie des habitants manquera totalement de subsistance. L'an dernier ils ont dû hypothéquer leurs terres pour acheter la semence. Le printemps prochain ils seront incapables d'ensemencer leurs terres n'ayant ni blé, ni pois, ni avoine, pas même de patates et n'ont pas d'argent pour s'en procurer. »

Dès 1833, on demanda à l'Etat de créer des greniers publics. Papineau refusa d'encourager, disait-il, l'esprit de dépendance des paysans.<sup>6</sup>

4. Journal publié à Québec.

5. *Le Canadien*, 26 mai 1837.

6. Histoire économique et sociale, Fernand Ouellet. Fides 1966.

En 1829, à la suite de cette grêle dont nous avons parlé, les habitants réclamèrent des graines de semence au gouvernement. J.-T. Taschereau réagit comme Papineau : « C'est une mauvaise accoutumance à donner au peuple que de le faire recourir à la générosité du gouvernement. »

Etrange paradoxe. Ceux qui, issus de nos grandes familles, paraissent vouloir se dévouer pour le bien commun, méprisent le peuple. Cent ans plus tard, Alexandre Taschereau, premier ministre, refusait de voter la loi du Crédit agricole parce qu'il était convaincu, disait-il, que jamais les habitants ne rembourseraient les deniers publics que leur aurait prêtés l'Etat.

Force nous est de constater devant le comportement de Papineau et de J.-T. Taschereau que nos leaders ne sont pas prêts à assumer les responsabilités sociales de l'Etat. Les crises agricoles, planifiées par la pluie et le soleil, n'en prenaient que plus d'acuité. « On peut affirmer, sans crainte d'errer, que la population rurale de presque toutes les localités, où le commerce du bois n'étendait pas son empire, était psychologiquement préparée à tenter l'aventure insurrectionnelle. »<sup>7</sup>

Si cette situation économique, jointe aux conflits ethniques et politiques, ne se transforme pas en forces révolutionnaires c'est à cause d'un manque flagrant d'organisation.

Dans une correspondance relevée dans les Archives, nous voyons que ce sont les notaires de la région qui deviennent les chefs de file des Patriotes. A Saint-François, les notaires Hénault et Perrault. A Saint-Joseph, les notaires Arcand, Bélanger et Dostie. Quelques lettres du notaire Arcand à l'avocat R.-L.-N. Bouchette de Québec ont trait au journal *Le Libéral*<sup>8</sup> « qui s'accorde parfaitement écrit le notaire Arcand, avec mon opinion dans la politique. »<sup>9</sup> Malheureusement il n'a pu s'abonner « rapport à mes moyens pécuniaires. » (La disette a des retombées !) Il n'a vendu qu'un abonnement au capitaine Bélanger<sup>10</sup> et regrette que le journal ne « peut s'étendre parce que les habitants ont peu d'éducation ». Malgré ce pessimisme du

7. *Histoire économique et sociale*, Fernand Ouellet.

8. *Journal des Patriotes*.

9. *Archives de Québec*, numéro 3275.

10. *Archives de Québec*, numéros 3274 à 3288.

notaire Arcand, le « journal s'étend. » Nicolas Mathieu de Beauceville écrit qu'il a appris « par le notaire Hénault qu'Arcand était agent de ce mémorable papier » auquel il a « le bonheur de souscrire ». <sup>11</sup> Le notaire Perrault de Saint-François affirme aussi à Arcand « qu'ils sont amis et toujours les mêmes à l'égard de la politique ». Le notaire Arcand espère. « Nous avons un bon pôteau, écrit-il à Bouchette, Dieu nous aidera et nous parviendrons à notre but. » <sup>12</sup> Bouchette lui répond, le 28 septembre 1837, « qu'il ramasse des fonds pour lutter contre les ennemis qui sont riches parce qu'ils nous dépouillent et qui sont forts parce que nous leur avons toujours trop paisiblement cédé dans nos voies politiques ».

Après que la tête de Papineau fût mise à prix (le 5 décembre 1837) des assemblées eurent lieu dans les paroisses. Les citoyens de la région de Québec dénoncèrent l'insurrection, mais en même temps n'entendirent pas se désister de leurs droits. <sup>13</sup> Ils se rallièrent à Hippolyte Lafontaine, moins radical que Papineau.

Les deux notaires de la paroisse se séparèrent idéologiquement. Dostie se rallia aux idées plus modérées du groupe de Lafontaine alors que le notaire Arcand resta fidèle à Papineau.

Les dissensions qui déchirent un groupe atteignent toujours l'intensité de la lutte qui les a précédées. Le notaire Dostie se fit délateur et le lieutenant Bélanger écrit cette lettre sarcastique et haineuse :

« A Arcand, amiral des Forces patriotes. <sup>1837</sup>

Je consens volontiers à ce que vous me donniez un certificat tel que celui que vous m'avez offert hier pourvu que vous signiez « Arcand menteur et imposteur ». Ce sera le second Aman qui ira expirer misérablement sur la potence qu'il aura élevée pour un Mardochée.

(signé) Lit. Bélanger, généralissime des armées canadiennes. »

Nous n'avons pu identifier ce généralissime. Plusieurs Bélanger ont alors des grades dans la milice. Un François Bélanger est même

11. Archives de Québec.

12. Archives de Québec, numéro 3281.

13. Les Patriotes, L.-O. David - Montréal - 1894.

destitué du sien pour « désobéissance aux ordres », le 28 septembre 1837, en même temps que le capitaine Jean-Pierre Proux de Sainte-Marie.

Avant de rapporter les autres faits, et pour leur compréhension, il faut mentionner que, sur la route de Kennebec, on avait établi, à partir de Saint-François, jusqu'aux lignes américaines, trois postes de guet. J.-B. Carrier, cultivateur de Lévis qui allait fréquemment commercer aux Etats-Unis, les situe ainsi :

Le premier à quelques milles de Saint-François. D'après la description des lieux, il semble que ce fût aux Rapides du Diable. Un deuxième guet se trouvait à quatre milles plus loin, soit près de Saint-Georges et le troisième sur le chemin de Kennebec. Ce dernier était sous le commandement de monsieur Oliva que Carrier dit « être magistrat et bureaucrate renforcé ». Ailleurs,<sup>14</sup> on le nomme « colonel et commandant du poste militaire de la Kennebec Road ». En fait, il était capitaine. La maison d'Oliva était attenante à un pont qui traversait la rivière du Loup,<sup>15</sup> près de Saint-Côme, nous semble-t-il.

Sauf monsieur Oliva, les soldats anglais, qui faisaient le piquet à ces trois endroits, n'étaient pas des plus zélés. Des évasions importantes se firent par le chemin de Kennebec sans trop de difficultés. Le curé Dérome de Sainte-Marie écrit le 8 janvier 1838 au vicaire général Cazeau : « Tu peux tenir pour certain que Lafontaine et M. Duchesnais (?) sont passés par ici pour les Etats-Unis. Le bruit court que Chartier,<sup>16</sup> en compagnie de deux autres, est aussi passé dans une voiture à deux chevaux qui n'a pas arrêté dans le village et qui est passée ici le 5 au soir. Il n'a pas pris le temps, le brave curé de dire la messe en passant... »<sup>17</sup>

Le curé de Saint-Eustache raconte que pour fuir, l'abbé Chartier traversa le fleuve à Berthier et de Sorel se rendit à Drummondville.<sup>18</sup> Comme on le retrouve à Sainte-Marie le 5 janvier, nous sommes presque certains qu'il a suivi le chemin Craig qui débouche

14. *Les Evénements de 37-38* - L.-N. Carrier - Québec 1874.

15. Monsieur Carrier parle de la rivière Chaudière, ce qui est une erreur.

16. L'abbé Chartier, curé de St-Benoît des Deux-Montagnes et aumônier des Patriotes.

17. AAQ. *Cartable de Sainte-Marie*, numéro 117, relevé dans Provost.

18. *La rébellion de 1837*, Globensky - Québec 1883.

à Saint-Sylvestre et de là, la petite route qui coupe vers Sainte-Marie. Cette fuite est intéressante parce que l'un des deux personnages qui accompagnait l'abbé était Louis-Joseph Papineau. L'abbé Provost,<sup>19</sup> qui est un historien scrupuleux, l'affirme. Comme l'équipage arriva à la brunante à Sainte-Marie, les fuyards durent coucher chez un habitant puisque l'arrière-grand-mère de l'un de nos informateurs les a vus passer à Saint-Joseph le jour des Rois. Le « téléphone arabe » avait eu le temps de propager la nouvelle. En plus des deux chevaux attelés à la voiture, suivaient deux bêtes de relais ce qui était insolite et susceptible d'attirer l'attention. L'étrange équipage passa quand même sans difficulté aux postes de guet. Les soldats avaient-ils reçu l'ordre de favoriser cette fuite ? Papineau aurait sans doute été un prisonnier trop encombrant.

Une autre fuite, même si les personnages sont moins importants, fut plus spectaculaire et nous renseigne davantage sur le comportement des gens de la région.

En novembre 1838, W. Dodge et Edward-A. Theller, Américains de naissance,<sup>20</sup> qui ont pris part à la rébellion dans le Haut-Canada, sont arrêtés, condamnés à la pendaison et transférés à la prison de Québec pour y attendre leur exécution. Ils s'en échappent grâce à la complicité de sympathisants québécois. J.-B. Carrier de Saint-Henri de Lévis, accompagné de M. Bacon, accepte de les conduire à la frontière américaine. Dans le récit que J.-B. Carrier fait de cette pathétique aventure, nous sommes émus de ses malheurs il va de soi, mais surtout frappés de la connivence qui le lie à la population locale.

La fuite vers les Etats-Unis se fait en trois nuits « par des chemins impraticables sous une pluie battante, » mais sans embûches.

Le retour à Québec est plus pénible et plus mouvementé. Sur le chemin de Kennebec, les terres avaient été concédées à des immigrants anglais, irlandais et écossais attirés au pays vers 1820 par le seigneur Hanna du fief de Saint-Charles de la Belle-Alliance. Quand l'inspecteur de police Young fait « la liste des loyaux sujets de Sa Majesté sur la Kennebec, » il mentionne cinquante-quatre noms à résonance anglaise.

19. *Histoire de Sainte-Marie*, Honorius Provost.

20. *Les Evénements de 37-38* - L.N. Carrier - Québec 1874.

Jean-Baptiste Carrier, après s'être délesté de ses deux prisonniers à trois milles derrière les lignes américaines, revenait avec son compagnon Bacon sur le chemin de Kennebec. Un Irlandais qui habitait près de la frontière les reconnaît et part « à fond de train » pour aller prévenir monsieur Oliva. Ce fut une chevauchée mémorable. Jean-Baptiste Carrier et son compagnon purent dépasser le point stratégique avant que l'Irlandais n'y soit arrivé mais l'alerte était donnée. Carrier et son compagnon abandonnent leurs chevaux et se sauvent à pieds. A Saint-Georges ils demandent refuge, se faisant passer pour des contrebandiers. La contrebande était glorifiée depuis l'assemblée de Saint-Ours le 7 mai 1837. On y avait voté deux résolutions et la deuxième recommandait :

- « a) de s'abstenir de consommer des articles importés tels que : thé, vins, rhum, tabac.
- b) de consommer des produits manufacturés ici.
- c) Considérant l'acte de commerce comme non-avenu, nous regarderons comme très licite, le commerce désigné sous le nom de contrebande, jugerons ce trafic très honorable. Tâcherons de le favoriser de tout notre pouvoir, regardant ceux qui s'y livrent comme méritant bien du pays, et comme infâme quiconque se porterait dénonciateur contre eux. »

La présence des fugitifs dans la Beauce s'étant ébruitée, les habitants se firent une raison d'Etat : ils pouvaient aider Carrier et Bacon à fuir à la condition de les considérer comme contrebandiers ce qui leur éviterait « des aveux qui auraient pu tourner contre eux en cas d'arrestation ». A Saint-François, « une famille qui n'avait pas de quoi se nourrir elle-même » leur offrait quand même « avec bon coeur une tranche de pain noir et un morceau de lard rance ». (C'était encore la disette). Grâce à la complicité des habitants, ils descendirent la Chaudière en canoë jusqu'à Sainte-Marie, « firent deux bouts de route cachés dans des voyages de paille. » Ils furent logés et nourris généreusement tout au long du parcours. De retour à Québec, Carrier se réfugia pendant cinq semaines dans le faubourg Saint-Roch, quartier ouvrier qui appuyait le mouvement révolutionnaire.<sup>21</sup>

---

21. *Histoire économique et social du Québec*, Fernand Ouellet.

La conduite d'Oliva, poursuivant les fugitifs, fut blâmée, par les Beaucerons. Des projets de sanction contre « le poste militaire de la Kennebec Road et le colonel Oliva » prirent naissance. Le plus rigoureux consistait à détruire le poste, à supprimer la garnison et le colonel ! Ces menaces furent sans doute accompagnées de vantardise. La rumeur se rendit jusqu'à Québec. On dépêcha sur les lieux la police militaire. Xavier Bolduc, fils de Charles, Alexis Rodrigue et Augustin Doyon, tous de Saint-François, furent mis aux arrêts.<sup>22</sup>

Xavier Bolduc ayant réussi à s'enfuir, on menaça son père d'incendier tous ses bâtiments. Le fils, prévenu, se livra.

Leur incarcération dura deux mois et dix jours. Ils furent remis en liberté le 13 avril 1839 « grâce à l'intervention de Henry Pozer ».<sup>23</sup>

Dans la Beauce les esprits s'échauffèrent beaucoup plus pendant l'insurrection de 1838 que pendant celle de 1837.

Les échecs des premiers combats et la violente répression exercée par les troupes d'occupation anglaises avaient obligé de nombreux patriotes à se réfugier aux États-Unis. Ils s'y regroupèrent sous l'autorité de Robert Nelson<sup>24</sup> qui lança la proclamation de l'Indépendance du Bas-Canada. « Les écrits de cette deuxième période marquent une évolution très nette des idées révolutionnaires : tout en conservant un caractère anticolonial, elles s'orientent désormais vers une réforme radicale des structures politiques et sociales de l'Ancien Régime. »<sup>25</sup>

Le notaire Arcand continue à correspondre avec le notaire Perreault de Saint-François pour le tenir au courant de la situation politique. En juillet 1838, une lettre de J.-A. Bélanger de Québec<sup>26</sup> apprend au notaire Arcand que cinquante patriotes ont été arrêtés à Niagara et que « les prisonniers d'État sont partis pour la Bermuda dans le vaisseau de sa Majesté, La Vestale. Parti de Montréal à la sourdine parce que le gouvernement redoutait le peuple qui était accouru en foule... »

22. *La famille Bolduc*, P. Angers et Evelyn Bolduc.

23. *Ibid.*

24. *L'esprit révolutionnaire dans la littérature c.-f.*, Joseph Costicella (1970).

25. *Ibid.*

26. A.Q. numéro 3284.

Le 20 avril 1838 le notaire Arcand annonce au notaire Perrault qu'il fait signer les requêtes. Les notaires J.-O. Arcand, François Bélanger et un autre dont nous ne connaissons pas le nom travaillent si bien pour la cause de l'indépendance du Bas-Canada que le notaire Dostie les dénonce. Ils sont emprisonnés. Sans doute au début de 1839, puisque Dostie, le 3 avril de cette année, écrit au chef de police de Québec « je vous dis monsieur que depuis que trois de ses membres sont absents, la paroisse est bien tranquille et ne les regrette pas ». Et le notaire Dostie non satisfait des résultats de cette première délation continue :

« En qualité de loyal sujet de sa majesté la Reine Victoria et pour me conformer à l'esprit et intention de mon serment d'allégeance je crois de mon devoir de vous confier en votre capacité de chef de Police, qu'un nommé Pierre Boulet alias Petit Pierre, cultivateur, qu'il a vendu un fusil à Arcand, que ce dernier a offert, paraît-il à plusieurs contemporains des armes et de la poudre. Je crois, monsieur qu'un mandat d'amener contre le dit monsieur Boulet vous mettrait à même de connaître des choses importantes contre cette maison diabolique. »

Le 9 avril 1839, Pierre Boulet est sommé de comparaître pour faire une déposition. Il avoue avoir vendu un fusil à Arcand. Il avoue aussi avoir signé une pétition; monsieur Bélanger lui avait dit qu'elle avait pour but « de voir le nombre du bord de Papineau et j'y consentis sans y porter grande attention ». Et monsieur Boulet continue sa déposition en disant :

« J'ai appris après qu'il avait ramassé pas moins de deux cent soixante noms à ce papier. Les gens disaient même à la porte de l'Eglise que le papier qu'ils avaient signé était pour montrer le nombre des Amis de Papineau dans la paroisse. »

L'on se souvient que la population de la paroisse était de deux mille âmes en 1830. Les deux cent soixante personnes qui ont signé sont à n'en pas douter les chefs de famille. Si nous multiplions ce chiffre par le nombre de dépendants qu'il suppose nous devons conclure que la grande majorité des citoyens étaient Patriotes.

Etre pour Papineau en 1838, après la première insurrection ratée et la répression militaire qui s'ensuivit, nous paraît sinon plus courageux du moins plus significatif qu'en 1837. Nous n'ignorons pas le nombre des Patriotes des autres paroisses ni le nom de ces hommes qui attendirent en vain des ordres, des directives, comme ceux de la région du Richelieu attendirent en vain les armes.

Les déclarations du notaire Arcand, son agitation, son emprisonnement ne lui nuirent en aucune façon. Une assemblée de tempérance vers 1848 est présidée par le notaire Arcand. On le retrouve en 1850 à une assemblée de notables en compagnie de François Bélanger, Thomas Lambert, Olivier Maheu, Richard Lesard, Louis Morin, J.-B. Cliche, etc.

Le 8 novembre 1868 à une réunion de marguilliers il est résolu : « Que vu les services rendus par feu le notaire Arcand à la Fabrique, l'entrée du caveau de l'église lui soit accordée gratuitement ». Nous n'avons pas d'autres exemples d'un pareil traitement.

Les notaires Arcand et Dostie sont très représentatifs des notables du XIX<sup>e</sup> siècle qui étaient de deux sortes. Le notaire Arcand est le type de l'homme engagé. Il est le révolutionnaire de 1837, le promoteur de l'instruction, le président des associations. Il participe activement à la vie de la communauté. Son ardeur n'est pas moins grande dans sa vie personnelle puisqu'il se marie quatre fois en vingt ans. A sa mort quand on examine son bilan on constate qu'il est pauvre, que sa lignée s'éteint avec ce fils de neuf ans, mort noyé. Et les idées qu'il a semées ne germent pas encore. Mais ses actes ne furent pas vains puisqu'on l'estime et lui offre en récompense le froid caveau de l'église !

Michel Dostie était aussi originaire de Québec. Plutôt libre penseur, s'il s'intéresse à l'église, c'est pour dénoncer le curé. La tradition populaire parle encore des « sabbats » du notaire Dostie, ses « brosses » de huit jours, terribles, retentissantes pendant lesquelles « il se faisait des choses diaboliques. » C'est peut-être pendant un de ces sabbats qu'il devient délateur. Du conflit qui l'oppose à Arcand, il ne semble pas être sorti gagnant. Laissant à Saint-Joseph un fils, cultivateur à la Grand'montagne, qui descend à la messe humblement en charrette, il épouse une seconde femme à Saint-François, comme en passant, et se retrouve à Saint-Georges, disciple de Pozer. Etait-ce une fuite ou un engagement ?

# 1867

En 1867 eut lieu une élection mémorable, non parce qu'elle mettait fin aux débats sur la Confédération, débats qui se poursuivaient depuis 1865, mais plutôt par les passions qu'elle souleva à la suite d'une cabale déchaînée.

Cette élection marqua la fin de la suprématie de la famille Taschereau. Il nous semble important et opportun de parler ici du rôle prépondérant des seigneurs dans la Beauce.

De 1737 à 1867, cette famille, tant par ses descendants en ligne directe qu'en ligne collatérale, influença la Beauce et travailla à son développement économique et social.

On pourrait faire les mêmes observations à propos des seigneureries qui s'étendaient de Lotbinière à Kamouraska. Des historiens sérieux ont affirmé que le rôle des seigneurs s'était terminé avec la Conquête en 1760 et que les notables avaient aussitôt pris la relève. Rien ne paraît plus incertain.

Jusqu'en 1800, il y a peu ou pas de notables dans les seigneureries. Les notaires sont encore cantonnés dans les villes. Les avocats vivent à l'ombre du Palais de justice à Québec. Les quelques médecins semblent plutôt préoccupés de contrôler la science des sages-femmes. Le curé Martel, dans son rapport de 1874-1875, pour la seule paroisse de Saint-Joseph, mentionne :

« 9 sages-femmes. Je les ai faites instruire par le médecin et par la suite je les ai assermentées. Maintenant je refuse les sacrements à toute autre femme qui s'ingère dans cette fonction sans leur certificat du médecin. »

Quelques arpenteurs vont et viennent bornant les terres concédées aux censitaires.

Ce sont les seigneurs qui mènent, s'appuyant sur les curés dont ils sont les amis. Le curé Villade de Sainte-Marie qui mourut en 1839 laissa « des petites lettres de cérémonies » qui prouvent qu'il vivait comme « un soleil recherché » par « l'aristocratie des familles seigneuriales et des familles apparentées qui formaient à Sainte-Marie la belle société. »<sup>1</sup>

De 1830 à 1854, les premiers et les seuls avocats habitant la Beauce sont des Taschereau. Ils plaident devant les cours ambulantes qui, une fois l'an, font la tournée, présidées par un juge anglophone qui ne comprend pas un mot de français. « Il est bon d'avoir pour lui (le juge) de la considération sans trop de liaison », recommandait le grand vicaire Briand.<sup>2</sup>

Gabriel-Elzéar Taschereau (1775-1809) fut le premier à s'occuper intensivement du développement de la seigneurie de Sainte-Marie dont il avait hérité en partie, à la mort de son père Thomas-Jacques. Grâce à des arrangements familiaux, il en fut bientôt le seul seigneur. Il pouvait porter le même titre à Saint-Joseph, après qu'il eût racheté des héritiers la Gorgendière les parts dont ils voulaient se départir.

La loi, à l'époque, obligeait le testateur à diviser son patrimoine entre tous les héritiers.

Les Taschereau étaient d'un appétit pantagruélique qui en faisait mourir plusieurs. Très prolifiques, ils laissaient de nombreux orphelins, la plupart mineurs. On assiste donc à un morcellement constant du patrimoine familial qui doit inlassablement être reconstitué. L'aîné des héritiers qui a droit au titre de seigneur se charge de redevenir le seul propriétaire du patrimoine ancestral grâce à des arrangements ou des achats. Et quand à son tour, il disparaît c'est un nouveau partage qui s'impose. Les fortunes sont irrémédiablement divisées tous les vingt ans.

La gêne décuple les qualités dynamiques des membres de cette famille, elle leur profite tout en favorisant le développement de la région.

---

1. *Histoire de Sainte-Marie*, l'abbé Honorius Provost.

2. Lettre au Récollet François Charpentier, relevé dans *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, J.-E. Roy.

Gabriel-Elzéar Taschereau, élu député de Dorchester<sup>3</sup> en 1792, est nommé grand-voyer pour le district de Québec après avoir élaboré une politique de voirie rurale. Les habitants, réfractaires au paiement de taxes directes ou sous forme de corvée, le renversent à l'élection de 1796.

Quand Gabriel-Elzéar meurt, en 1809, ses seigneuries sont en pleine expansion. Le peuplement se fait très bien, la production agricole augmente régulièrement. On a bâti les moulins requis pour pourvoir aux besoins des habitants, les chemins publics s'améliorent et on peut, sans s'enliser par-dessus le jarret, aller à Québec en voiture.

En 1832, Antoine-Charles Taschereau reçoit à Sainte-Marie des voyageurs qui arrivent de Boston, soulignant ainsi l'importance de la route de Kennebec dont il avait été l'un des principaux promoteurs. L'année précédente, il avait organisé le service postal puis s'était fait nommer courrier et maître de poste de la Beauce. Quelle heureuse conjugaison quand l'intérêt personnel coïncide avec le bien commun ! La voirie donne un grand voyer, le service postal, un maître de poste, le service de chemin de fer, un administrateur. L'inverse est aussi vrai et ses conséquences inestimables pour la région.

Parmi les seize personnes réunies en société par une loi du 30 mai 1855, pour organiser le service de l'exploitation des lignes de chemins de fer, nous relevons les noms de Jean-Thomas et Thomas-Jacques Taschereau, d'Olivier Perreault et Henri Duchesnay, héritiers par leur femme d'une part des seigneuries qu'on n'essaie plus de reconstituer.

Ce sont aussi les Taschereau qui, les premiers, bâtirent un pont permanent sur la rivière Chaudière, en 1819. A cette occasion, ils s'associèrent à Philippe Aubert de Gaspé et Charles de Tonnancour.

On les voit tenter de résoudre les problèmes agricoles et s'intéresser aux questions épineuses du système scolaire.

Ils occupent aussi la scène politique. Pendant les soixante-quinze ans qui précèdent la Confédération, sauf pendant un intermède de vingt et un ans, plusieurs Taschereau furent députés. Ils étaient

---

3. Cette division territoriale comprend alors les actuels comtés de : Lévis, Beauce et Dorchester.

nationalistes et démocrates mais n'allaient pas jusqu'à sacrifier leurs intérêts à leurs idéaux. On se souvient que Jean-Thomas Taschereau, qui fonda le journal *Le Canadien* avec Pierre Bédard, Jean-Louis Borgia et François Blanchet pour dénoncer la corruption et les privilèges dont jouissait la faction anglaise à l'Assemblée, fut emprisonné comme « sumeur de sédition ». Après de violentes luttes contre Graig, en 1814, il se rallie au pouvoir anglais. En 1820, les Beaucerons le défont aux élections, lui préférant un jeune avocat de Québec, Louis Lagueur. Jean-Thomas Taschereau devint juge de la Cour du Banc du Roi. Le gouverneur Dalhousie écrivant à Lord Goderich le 23 octobre 1824, le désignait comme « one of the few steady supporters of Her Majesty's government ».

Les Taschereau étaient patriotes et démocrates jusqu'aux limites permises dans leur situation politique et sociale. Ils connaissaient la marge de jeu qu'ils pouvaient se permettre sans risquer de perdre leurs privilèges et leurs emplois ; une partie des fils de la famille étaient officiers dans l'armée et l'autre au service de l'Etat.

Le comté de Dorchester fut scindé en deux divisions électorales en 1830. Antoine-Charles et Pierre-Elzéar Taschereau, l'oncle et le neveu, furent élus facilement, réélus en 1834 et Pierre-Elzéar ayant résigné sa charge le 24 novembre 1835, c'est son frère Joseph-André qui le remplaça.

Voici comment la *Gazette de Québec* du 21 octobre rapporte l'élection de 1830 :

« Mardi, le 28 ultimo, eut lieu en la paroisse de Sainte-Marie, l'élection du comté de Beauce. Les personnes qui avaient offert leurs services aux électeurs de ce comté étaient MM. Charles Taschereau, Elzéar Taschereau, Amable Berthelot et William Henderson, de Québec. Ces deux derniers cependant, après avoir fait des démarches à cette fin, n'osaient se montrer au poll, connaissant bien d'avance le sort qu'ils éprouveraient. MM. Charles Taschereau et Elzéar Taschereau furent donc unanimement élus par plus de 1200 personnes (on votait à scrutin ouvert), au nombre desquelles étaient les plus notables habitants des endroits. Jamais on avait vu un semblable concours de personnes réunies ensemble pour procéder à une élection ; malgré que le temps fut très pluvieux, les chemins

des plus mauvais, et quoique le lieu fixé pour la tenue du poll fut éloigné de deux lieues et demie des bords de la rivière Chaudière dans les profondeurs, tant était grand le dévouement des électeurs du comté de Beauce pour les membres d'une famille en qui ils reposaient la plus grande confiance et qu'ils avaient estimés de tout temps.

Les membres élus, après avoir remercié les électeurs dans les termes les plus touchants de l'honneur qu'ils venaient de leur faire, furent conduits à leurs demeures par plus de 200 voitures en un des plus beaux triomphes qu'il soit possible de voir. Voici l'ordre dans lequel procédait cette réunion de personnes : à la tête était le champion richement vêtu, monté sur un cheval et portant un étendard, où l'on voyait les inscriptions de « Vive le Roi ! », « Vive la Constitution ! », « Vivent les représentants du peuple ! », « Vivent les Taschereau ! » ; ensuite venait la cavalerie volontaire du lieu, suivie par l'officier-rapporteur, puis la voiture où étaient placés les membres élus, tirée par un superbe cheval blanc, dont l'attelage était en baptiste rouge ; après venaient les principaux des endroits, portant chacun un pavillon et ayant sur leurs chapeaux des mottos appropriés à l'occasion ; on y voyait aussi déployés les drapeaux du premier bataillon de la milice incorporée (présent fait par Sa feu Majesté alors prince Régent à feu l'honorable Lieutenant-colonel Taschereau, commandant ce bataillon), on remarquait enfin des pavillons déployés à toutes les fenêtres des maisons devant lesquelles devaient passer les membres élus, jusqu'à la distance de plus d'une demi-lieue du village de Sainte-Marie. Telles étaient les démonstrations de joie que les personnes de toutes les classes s'empressaient de faire paraître en ce moment, aussi réjouissant pour elles qu'il était sensible et touchant pour les membres élus. Le tout se termina par un excellent dîner, où assistèrent les principaux de l'endroit, et pendant lequel on porta des santés (toasts) adaptées à l'occasion . . . »

Comment les censitaires jugeaient-ils les seigneurs et les familles apparentées ? « On les craignait, les respectait, nous ont affirmé plusieurs informateurs, mais on ne les aimait pas. »

L'abbé Demers<sup>4</sup>, parlant de ses relations, affirme que « la bienveillance, la générosité et la patience d'une part, la bonne volonté,

4. *Saint-François de Beauce*, Bery Demers, Darveau 1841.

le respect, la déférence d'autre part ont toujours suffi pour aplanir les difficultés qui ne manquent jamais de s'élever dans l'exécution des droits pour les uns et l'accomplissement des devoirs et obligations pour les autres ». Ces réflexions révèlent que les seigneurs et les censitaires n'éprouvaient pas un plaisir spontané à se rencontrer. Ils se toléraient mutuellement, ne s'aimaient pas, mais ne se détestaient pas non plus. Voilà ce qu'on peut appeler des bonnes relations quand il s'agit du rapport entre deux classes sociales dont l'une est dominée par l'autre. Il suffit de lire les mémoires de Philippe Aubert de Gaspé, par exemple, pour constater avec quelle hauteur et désinvolture ces familles importantes, toutes apparentées par des mariages, jugeaient la « populace ». Quand un homme du peuple rencontrait un notable soit civil, soit religieux, il soulevait son chapeau en disant : « très humble » ; il prononçait : *trésumb*.

Il n'est resté que peu de souvenirs des La Gorgendière dans la tradition orale. Sauf ce couplet allusif et gaillard que madame Eulicippe Vachon entendait chanter dans la famille de son père Majorique.

« C'est monsieur La Gorgendière  
 Qui se dit fort bon coquassier.  
 Il tâtait fort bien les poules  
 Au moins dix fois dans la journée.  
 Chez Philomène à Gros Jeannot  
 Quant y a voulu faire le coq  
 Que les deux fesses y ont tremblé. »

Les seigneurs Taschereau ont laissé le souvenir d'une tenue plus respectable. Mais nous avons entendu raconter « qu'ils mangeaient l'oignon laissant les queues aux domestiques ». Et à Saint-François, alors que le seigneur de Léry se noyait dans la rivière, un censitaire qui passait, s'offrit à le sauver mais à la condition que le seigneur lui remette sa terre en pleine propriété, sinon il le laissait couler...

Les Taschereau embauchaient « des étrangers même à leur race et à leur croyance », leur reproche entre autres choses, l'abbé Provost, en rapportant les contrats d'engagements des précepteurs particuliers, Dennies Doyle et Richard Delonghery.

Il y avait évidemment de part et d'autres des résistances, des vengeances. Le pillage du manoir en 1775 fut la plus spectaculaire des sanctions.

En fait, les chicanes furent peu nombreuses et avaient la portée d'un pied de nez. En 1811, le curé Lamothe veut refuser l'eau bénite au seigneur. Il écrit à son évêque :

« J'apprends que M. Lagorgendière a dessin de se présenter sous peu à St-Joseph pour recevoir l'eau bénite, bien persuadé qu'il a droit de l'exiger. Vous m'avez dit qu'il ne l'avait pas, vu que l'église n'étant pas bâtie sur son terrain. Je dois lui refuser. L'ordonnance défend de reconnaître plusieurs seigneurs. Je crains les suites car il doit prendre mon refus par devant notaire pour agir ensuite en conséquence... Voici donc le moment où je vais être attaqué. J'espère que vous ne me refusez pas des conseils car je crains comme je vous l'ai déjà dit d'être dans la dure nécessité de vous produire en cour. Permettez-moi donc de vous demander avant d'être attaqué, une réponse qui me fasse connaître ce que j'ai à faire dans l'occasion présente. »<sup>5</sup>

Et Jean-Thomas Taschereau, le 28 décembre 1848, se plaint à Cazeau, premier secrétaire de l'archevêque, « que les marguilliers veulent le déposséder de son banc particulier auquel il a droit comme seigneur ».

En 1767, François Cugnet, grand voyer, se plaint au gouverneur Carleton que les habitants de la Beauce refusent d'entretenir « la route Justienne ». Les habitants, eux, soutiennent qu'ils ne peuvent payer parce que les seigneurs n'ont pas satisfait aux exigences de leur acte de concession puisque « la route qu'ils avaient ouverte le long de la rivière Chaudière était impraticable, bien qu'ils aient eux-mêmes payé pour son entretien ». Ils demandent qu'on les rembourse, plaident à cet effet et obtiennent gain de cause. Le seigneur doit donc remettre l'argent.

Un siècle plus tard, la résistance a changé de caractère. En 1854, la tenure seigneuriale ayant été modifiée, les censitaires pouvaient acheter leurs terres en pleine propriété. Ceux qui ne se prévalaient

---

5. A.A.Q., *Cartable de Saint-Joseph de Beauce*.

pas de ce droit devaient continuer à payer les cens et rentes. Plusieurs ne voulurent plus se plier à cette obligation. En 1867, sur soixante-dix-huit causes inscrites en Cour de Circuit, cinquante-trois d'entre elles sont intentées par les seigneurs pour recouvrement de dettes et de rentes. En Cour Supérieure, le nombre est de vingt et un sur cinquante-quatre.<sup>6</sup> Les Taschereau actionnent surtout pour dettes hypothécaires et les DeLery pour garantir leurs droits miniers. Cet état d'esprit dénote une détérioration des relations entre les deux groupes et coïncide justement avec la fin de la suprématie des familles seigneuriales.

En 1867, Henri-Elzéar Taschereau est député de la Beauce. Il appartient au groupe MacDonald-Cartier dont le but est de réaliser la Confédération. Les débats parlementaires sur ce sujet débutèrent le 3 février 1865 pour durer jusqu'au 14 mars. L'opposition se fit de plus en plus violente. Papineau combattit le projet ainsi qu'Antoine-Aimé Dorion, « le leader rouge ». Eric Dorion publia les Résolutions de Québec, le club Saint-Jean-Baptiste fut mis sur pied par Lanctôt, des réunions publiques se multiplièrent, des tracts couvrirent la province. Henri Joly, L.-O. David et L.-A. Jetté attaquèrent personnellement Cartier et les arguments ne furent pas sans effet. Dans la crainte de voir un jour le Canada français à la merci d'une majorité anglaise, Henri-Elzéar Taschereau se sépara de son chef Cartier et se dissocia de son parti. Il reprocha d'abord au gouvernement de ne pas soumettre toute cette question au peuple.

« Je vois donc que le vote que je vais donner contre la confédération sera celui que donnerait la grande majorité de mes électeurs, et la grande majorité du Bas-Canada et, mon opinion est tellement formée sur ce point, que je me mépriserais moi-même, si, pour ne pas me séparer de mon parti, je votais pour la confédération lorsque mes convictions sont aussi fortes et aussi sincères. »<sup>7</sup>

---

6. Plumitifs de la Cour de Circuit et de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Saint-Joseph.

7. Débats parlementaires sur la question de la Confédération, 3e Session. 8e Parlement Provincial du Canada. Imprimés à Québec, en 1865, par Hunter, Rose et Lemieux.

Taschereau prévoyait les conflits qui se sont poursuivis jusqu'à nos jours.

« Nous aurons constamment des guerres et des rivalités sectionnelles entre les législatures locales sur toutes les questions où leurs intérêts pourront devenir en conflit. Supposons que la législature du Bas-Canada demande quelque chose de juste, quelque chose à laquelle elle aurait droit, et supposons que les représentants du Haut-Canada et des provinces maritimes s'unissent pour l'empêcher d'obtenir ce qu'elle demandera, les Bas-Canadiens seront-ils satisfaits de cela ? Et la chose peut facilement arriver. »<sup>8</sup>

Taschereau s'éleva aussi contre l'établissement éventuel de la Cour Suprême du Canada.

« Pourquoi établir une Cour d'Appel fédérale dans laquelle il y aura appel des décisions rendues par tous nos juges ? Ce tribunal serait-il un avantage pour nous, Canadiens-Français qui tenons tant à notre droit civil. Il sera composé de juges de toutes les provinces et, malgré les talents et les lumières de tous ces juges, nous, Bas-Canadiens, ne pourrons pas espérer la même justice de ce tribunal que d'un tribunal composé de juges du Bas-Canada, car nos lois étant différentes de celles de ces provinces, ils ne pourront pas les connaître et les écouter comme le feraient des juges Bas-Canadiens. Les Bas-Canadiens seront certainement moins satisfaits des décisions d'une cour d'Appel fédérale que des décisions du Conseil Privé de Sa Majesté. »<sup>9</sup>

Taschereau, ensuite, se référant à un discours de George Brown, député de Toronto et francophobe notoire, termina son discours en ces termes :

« Je dirai, au contraire, que l'on s'apercevra bientôt que cette confédération sera la ruine de notre nationalité dans le Bas-Canada, et que le jour que l'on aura voté cette confédération on a donné le coup de mort à notre nationalité qui commençait à prendre racine sur cette terre d'Amérique. »

8. Débats sur la Confédération, 1865.

9. *Ibid.*

« Nos descendants, au lieu de nous avoir de la reconnaissance pour ce que nous faisons en ce moment, diront que nous nous sommes grandement trompés et que nous avons grandement erré en leur imposant la confédération. »<sup>10</sup>

Taschereau insista beaucoup sur le recours au peuple pour décider d'un choix si fondamental.

« A-t-on jamais discuté la question devant le peuple durant les élections ? Je suis convaincu et très certain qu'il n'a jamais été question de cette mesure durant les élections, ni d'aucune confédération quelconque. On ne l'a jamais soumise au peuple, et il ne s'est jamais exprimé sur la question. Je prétends qu'en votant pour changer la constitution sans consulter le peuple sur ce changement, les membres de cette Chambre outrepassent leurs droits et que, lors même que le peuple serait en faveur de la confédération, ils ne devraient pas la voter comme ils le font aujourd'hui sans y être spécialement autorisés. »<sup>11</sup>

La conception qu'avait Georges-Etienne Cartier de la démocratie explique facilement pourquoi il refusa l'appel au peuple que les « rouges » exigeaient avant de voter la loi. Le 7 février 1865, dans un discours de plusieurs heures, remontant le cours de l'histoire politique du pays, Cartier s'était écrié :

« C'est en 1778 que le comte d'Estaing fit sortir sa proclamation laquelle fut apportée et répandue maintes fois en Canada par les soins de Rochambeau et Lafayette : mais ceux qui étaient alors les chefs du peuple — le clergé et l'aristocratie — jugèrent qu'il n'était pas dans leur intérêt de confier leur sort à l'élément démocratique. Ils savaient qu'au fond de la démocratie est l'abîme. »<sup>12</sup>

Son ami, Sir N.-F. Belleau ajoutait :

« que l'élection ouverte favoriserait l'élection d'intrigants et de gens peu riches et que les gens indépendants de fortune

10. Débats sur la Confédération, 1865.

11. *Ibid.*

12. Débats sur la Confédération, Chambre des Communes.

ne veulent plus se présenter, ne voulant pas risquer leur fortune dans une élection. »<sup>13</sup>

La Confédération votée, Henri-Elzéar Taschereau rallia les rangs de son parti et c'est comme conservateur qu'il briguera de nouveau les suffrages en 1867. Mais la Beauce n'était plus la même.

La Confédération avait ramené au premier plan la lutte pour la survivance et on assista à de nouveaux alignements des forces politiques. Une grande partie du clergé s'allia au parti conservateur. Les libéraux modérés, qui conciliaient religion et politique, appuyés par l'archevêque Taschereau<sup>14</sup> de Québec, se joignirent au groupe radical de Montréal, « les rouges », dirigés par Louis-Antoine Dessaulles, neveu de Papineau, Joseph Doutre, l'ennemi mortel de Cartier, Eric et Antoine-Aimé Dorion, Charles Laberge. Membres de l'Institut Canadien, influencés par les idées américaines et les nouvelles idées républicaines françaises, les « rouges » étaient opposés au pouvoir temporel de l'Église et allaient jusqu'à prôner l'annexion aux États-Unis pour lutter contre l'assimilation.

Notre travail se résumant à rendre compte de la situation dans la Beauce, nous ne pouvons parler de tous les courants politiques qui bouleversèrent la province à ce moment, ni nous étendre sur les causes économiques et sociales de ce changement de mentalité chez les Canadiens français. Qu'il nous suffise de dire que c'en était fait de l'unanimité. Les familles choisirent d'être « bleus » ou « rouges » avec une passion qui déclencha la violence, provoqua des ruptures au sein des familles et suscita des rancunes qui durèrent soixante-et-quinze ans. En 1965, il était encore possible de prévoir le résultat d'une élection en étudiant les alignements antérieurs des familles.

L'ardeur des électeurs fut telle pendant ces années qu'à la Baie-Saint-Paul, à l'occasion de la mise en nomination des candidats, « un millier d'hommes se battirent pendant toute une après-midi. Ce fut, dit-on, une tuerie formidable. Plusieurs perdirent la vie, et des blessés qui cherchèrent un refuge en se sauvant à la nage furent assommés dans l'eau. »<sup>15</sup>

---

13. *Ibid.*

14. Frère d'Henri-Elzéar.

15. *Chroniques*, Arthur Buies. Daveau 1873.

Se présentait contre Taschereau, Charles-Henry Pozer, jeune avocat, descendant de William Pozer, seigneur d'Aubert-Gallion<sup>16</sup>, anglophone, protestant, d'origine allemande. Pozer était du parti « rouge ». Il s'était fait battre déjà à l'élection de 1863 parce que l'officier rapporteur, ami et partisan de Taschereau, « avait défranchisé une partie de l'électorat en fermant le bureau de votation après avoir compté le nombre de votes qui suffisaient pour assurer la victoire de son candidat ».<sup>17</sup>

A partir de 1863, on multiplia les bureaux de scrutin, la poussée démographique ayant permis d'ouvrir de nouveaux cantons dans la partie sud du comté.

Pozer commença sa cabale dès 1864 et inaugura un style d'élection qui dura longtemps. Il saluait tout le monde, donnait gratuitement des consultations et plaidait sans honoraires. Il prenait le temps de parcourir tous les rangs du comté. Il consultait son organisateur local, recevait ses partisans à des soirées chez un habitant qu'« il récompensait largement en argent dur » après avoir distribué « le rhum avec une très grande générosité ».<sup>18</sup> La tradition rapporte qu'il loua, pour un an, à Saint-Joseph, le bar du seul hôtel, afin que ses électeurs puissent y boire gratuitement à sa santé. Il fut le premier candidat, à notre connaissance, à pratiquer le « porte-à-porte ».

Les curés se prononcèrent tous en faveur de Taschereau et les seigneurs De Lery et Duchesnay firent campagne pour leur ami.

Plus l'élection approchait, plus la campagne devenait violente. Alors que les clans se battaient les uns contre les autres à coups de poings et à coups de chaînes, les adversaires de Pozer, curés en tête, soulevèrent la question de race et de religion. L'enfer commença à être rouge et le ciel devenait bleu. Le protestant Pozer, l'Allemand Pozer, se sentant en danger d'être battu, eut l'ingénieuse idée de truquer une photographie de Taschereau. Il le représenta revêtu de l'habit des francs-maçons et décoré des nombreux insignes de l'ordre. Ces photographies, distribuées dans les jours précédant celui de la votation, prirent Taschereau par surprise, il n'eut pas le temps de contre-attaquer.

16. *Histoire de la famille Pozer*, le notaire P.A. Angers, Beauceville, 1927.

17. *Histoire de la famille Pozer* - P.-A. Angers.

18. *Ibid.*

Et c'est ainsi que la Beauce catholique et française vota contre les seigneurs, les curés et la Confédération pour un « rouge » anglophone et protestant !

Il nous semble que les idées l'emportaient sur la cabale. Le règne des seigneurs était révolu, mais c'était la dernière fois qu'on s'opposait à celui des curés.

En 1871, Pozer l'emporta contre un candidat prestigieux, Jean Blanchet de Québec. Même si le fait d'être citadin équivaut dans l'esprit des ruraux à un diplôme d'incompétence et de vanité, on peut affirmer que la victoire répétée du « rouge » Pozer était significative.



# *Moeurs*

## *et comportement*

### I

C'est en scrutant les récits et les documents, en interrogeant des gens intéressants sur le comportement des Beaucerons durant les différents conflits, que nous avons vu se dessiner des êtres qui ressemblent peu à leur portrait officiel. Que nos concitoyens se rassurent, nos observations ne portent pas sur le XX<sup>e</sup> siècle.

Nous avons découvert des hommes durs au travail comme au plaisir, joyeux mais batailleurs, tolérants mais vaniteux, indépendants, libres mais de courte vue. Et des femmes costaudes, fomenteuses de troubles en période critique, génitrices courageuses, participant aux réjouissances comme au travail, pratiquant avec beaucoup de vigueur l'égalité des sexes.

Les Beaucerons furent les premiers colons à s'éloigner dans les terres et à vivre isolés. Il ne faut pas s'étonner qu'ils fussent rudes, aimant la bataille et la fête. Comme il fallait deux jours pour revenir de Lévis, là où ils étaient allés vendre leurs produits, les habitants laissaient une partie de leurs gains chez les aubergistes dispersés sur le chemin de retour et on les entendait chanter quand « ils arrivaient au tournant de la butte chez José ».<sup>1</sup> « L'aisance des habitants du bord de l'eau fut devenue richesse, si les marchés avaient été plus accessibles », remarque l'abbé Nadeau.

Les qualités qui nous ont le plus frappés chez l'habitant ce sont sa robustesse, son endurance et sa vaillance. Il monte faire les sucres dans les boisés de Tring et d'Adstock portant sur son dos tout ce dont il aura besoin pour se nourrir et pour exploiter son érablière.

---

1. La butte est à trois milles du village.

Il se rend à pied dans le Maine, il marche derrière ses bêtes jusqu'à la traverse de Lévis, pour les y vendre. Il passe des semaines dans la forêt pour y bûcher son bois. Notre bisaïeul, pour avoir du lait chaud, amenait sa vache avec lui. Vital Lessard nous raconta que Joseph Doyon à Baptiste ayant traversé la rivière gelée avec son cheval et son « selqué » se trouva désemparé le soir venu, en constatant que le dégel avait eu lieu. Il détela la bête, s'attacha les pieds aux « menoires » de sa voiture, lança son cheval à la nage et se tenant à la queue de celui-ci, revint chez lui. La même aventure arriva à Georges Grondin à Pierrot qui était allé « tirer » ses vaches sur l'île entre le Bras et la Chaudière.

Cette vigueur des ancêtres n'est pas une légende. Une sélection naturelle rigoureuse ne laissait la vie qu'aux plus forts et quand la sélection ne se faisait pas naturellement, on ne se sentait pas coupable de l'aider. Un enfant qui naissait difforme ou visiblement handicapé était escamoté dès son arrivée. Un vieux médecin du siècle dernier voyant apparaître un « mongol » ou une « tête d'eau » par exemple, le glissait discrètement entre la paillasse et le matelas. Comme preuve de ces affirmations de nos informateurs nous remarquons que les recensements qui donnent le nombre des sourds-muets, des aveugles, des idiots ne mentionnent pas d'infirmités. Au recensement de 1844<sup>2</sup>, il y a quelques sourds-muets à Sainte-Marie ainsi qu'à Saint-François, mais aucun infirme. A Saint-Joseph, on dénombre « quatre idiots lunatiques ».

Il n'y a pas lieu de se scandaliser : la mortalité infantile était si grande que la suppression d'un nouveau-né ne changeait pas grand-chose à l'addition. Et comment aurait-on pu se charger des éclopés, des invalides sans diminuer sa propre chance de survie ?

On pratiquait aussi l'euthanasie, pas systématiquement, mais plutôt pour aider « quelques vieux qui n'en finissaient plus de traîner ».

Le nombre des naissances illégitimes nous a également frappés. A Sainte-Marie en 1834, on a baptisé ou inhumé douze enfants illégitimes, soit une proportion de quatre pour cent. A Saint-Joseph, les naissances sont moins nombreuses peut-être parce qu'on ne se fait pas scrupule de ne pas les déclarer. On peut dire qu'officielle-

---

2. *Histoire de Sainte-Marie*, Honorius Provost.

ment, en moyenne, elles sont de trois ou quatre par année pour cent vingt-cinq baptêmes. Les enfants illégitimes sont toujours mentionnés comme « nés de parents inconnus ». Ce qui veut dire que (la population est inférieure à deux mille habitants jusqu'en 1840) des personnes apportent sur les fonts baptismaux des bébés dont ils disent ignorer la provenance !

Aux enfants des sauvagesses, on donne le nom de la mère. Nous n'avons trouvé qu'une exception chez les blanches. Marie-Julienne Cloutier, veuve de Bonhomme dit Dulac, fait baptiser en 1780 un garçon, Michel, né de père inconnu. La vitalité de Marie-Julienne ne pouvait, nous semble-il, se plier aux coutumes établies. Quinze des enfants qu'elle eut de Bonhomme Dulac se sont mariés, ce qui suppose qu'elle en mit au monde un nombre extravagant. Bon sang ne pouvant mentir, une de ses filles se maria quatre fois.

Il ne faut pas oublier que la période de fécondité d'une femme était longue puisqu'elle se mariait très jeune.

« Une dispense est sollicitée par Martineau pour une consanguinité du 4 au 4e degré entre Richard Boulet et Euphémie Cliche. Cette dernière a encore en sa faveur pour obtenir dispense la pauvreté et son âge avancé soit 24 ans. »

20 déc. 1853

Martineau, ptre.

Le père Charlevoix au XVIIe siècle, Pierre Kalm vers 1749, le jeune Bougainville, entre autres, nous ont laissé des tableaux de la vie canadienne qui pourraient très bien servir de scène à nos personnages locaux. Le goût de l'exotisme disparaissant, les relations des voyageurs se firent moins descriptives et plus rares. Vinrent les études circonscrites et précises que sont les monographies de paroisse, écrites par des clercs qui ne mentent pas, mais choisissent les vérités pour sauvegarder et embellir l'image de leur propre autorité. Les monographies sont révélatrices, surtout si on les confronte avec les documents et l'esprit de l'époque.

Ces récits angéliques nous servirent de pâture jusqu'à la venue des littérateurs issus du milieu bourgeois citadin. Ce milieu fut le premier à s'affadir et à devenir ni chair ni poisson. Des essayistes étudièrent cette petite société, les auteurs qui l'ont décrite, et conclurent que la femme canadienne-française était frigide, éteigneuse

de tout élan, que son sang se composait d'eau de Floride et d'eau bénite. Le jugement que l'on porte sur un milieu bien circonscrit peut être juste mais il devient faux si on le généralise. On alla jusqu'à parler de matriarcat, postulat qui ne résiste à aucune analyse.

Il faut user de prudence devant certaines oeuvres littéraires qui situent géographiquement d'une façon rigoureuse le milieu qu'ils décrivent pour y faire vivre des personnages qui n'ont d'autre réalité que celle d'être la projection des fantasmes de l'auteur.

Cette digression nous est permise puisque le but de notre travail est la recherche de l'authenticité.

Les guerres terminées, l'habitant de la Beauce s'installe définitivement et travaille sa terre qui doit lui fournir tout ce dont il a besoin. Il devient aussi l'artisan de son industrie secondaire. Au point de vue politique, il demeure étranger aux grands problèmes administratifs et ne subit pas l'influence des intellectuels peu nombreux et citadins. Les hommes de professions libérales ont ici une influence qui ne dépasse pas celle des habitants les plus importants. Nous avons vu, que durant les troubles de 1837, si les notaires Bélanger et Arcand ont joué un rôle de meneur il ne fut pas assez décisif pour qu'une action positive des patriotes en résulte.

Nous avons en main un inventaire établi en 1867, après le suicide de Jean Vézina, écuyer avocat qui pratique à Saint-Joseph. Sa bibliothèque se résume à des livres de droit :

- « 3 volumes Coutume de Paris
- 2 " Commentaire Civil
- 1 " Traité des conventions
- 3 " **Argen**
- 1 Code Civil du Bas-Canada
- 1 Code français
- Notes sur la Coutume de Paris
- Revue de Jurisprudence
- 3 volumes de Lawyer Canada Reports
- Les Statuts refondus Anglais et Français
- Décisions des Tribunaux
- A des dictionnaires français -**  
anglais-latin -

grec-français -  
latin-français -

Un dictionnaire de prononciation anglaise. »

On mentionne aussi dans l'inventaire les livres suivants :

- « 1 livre de géographie moderne
- 4 volumes de Voltaire
- 1 volume : Aventuriers et Corsaires
- Atlas de Géographie
- Un livre intitulé : Le Rouge et le Noir
- Le Foyer Canadien
- Exploration géologique
- Débats sur la Confédération
- La Captivité de Louis XVII
- Arithmétique
- Les éléments d'agriculture
- Carte géographique. »

Une bibliothèque si pauvre ne peut être celle d'un homme cultivé, capable d'instruire ses concitoyens. Sa garde-robe est par contre largement garnie. « Par son petit nombre d'intellectuels et son immense majorité d'illettrés la société canadienne (de la fin du XVIIIe) représente un modèle achevé de dualisme culturel. »<sup>8</sup>

Le statut de notable était peu défini. En 1831-1832, quand il s'agit d'établir une loi pour que les notables participent aux assemblées de fabrique réservées jusque là aux seuls marguilliers élus et anciens, le curé Poulin de Saint-Joseph écrit : « au mot notable je crois que par là on devrait entendre le seigneur de la paroisse, les principaux officiers de milice et les personnes de profession, si toutefois elles se comportent bien ; autrement le premier valtreux qui aura un petit morceau de terre et une petite maisonnette se croira aussi bien notable que l'habitant le plus respectable. »<sup>4</sup> Il faut remarquer l'allusion malveillante à la conduite des hommes de professions libérales. Le curé Valade de Sainte-Marie estime que la paroisse ayant toujours été satisfaite de son mode d'assemblée, « je n'ose nullement désigner quels devraient être ces notables dans le

3. *La France devant l'opinion canadienne*, Claude Galarneau.

4. *Cabiers de l'Assemblée Législative du Bas-Canada*, Bibliothèque du Parlement.

cas où on en admettrait quelques-uns ». Le curé Lacasse de Saint-Henri de Lauzon : « Je ne regarde pas ces derniers (ceux qui peuvent se considérer comme notables) comme ayant plus de droit d'y assister que tout autre propriétaire de la paroisse. »<sup>5</sup> Le curé Gagnon de Sainte-Famille : « Je ne sais pas bien ce qu'on doit entendre par habitants notables. »

Ces réponses en soi ne laisseraient aucun doute sur la nullité du rôle des notables si nous ne nous interrogeons pas sur la personnalité de ceux qui les donnent. Les curés préféraient qu'il n'y eût pas de notables, afin que leur autorité ne soit pas discutée par des hommes de professions libérales dont plusieurs étaient libres penseurs, à tout le moins souvent en désaccord avec eux.

La distinction entre les classes sociales n'était pas la même dans les campagnes que dans les villes. L'élite des fonctionnaires, le haut clergé et les seigneurs, concentraient leur action dans les métropoles et faisaient partie d'une même classe sociale. Cette division en deux classes sociales devait persister au « Canada français et le mettre à part du reste de l'Amérique du Nord dont la grande force repose sur l'existence d'une classe moyenne dirigeante qui ne joue aucun rôle dans la vie des Canadiens français ».<sup>6</sup>

Quelques seigneurs et quelques notables ne constituant pas une classe sociale quand ils sont isolés de leurs semblables, nous pouvons dire qu'ici la division se faisait autrement.

Les hommes de professions libérales, les « notables-habitants » (comme sont appelés quelques-uns dans le livre de la Fabrique) et les « habitants du bord de l'eau » font partie d'un même groupe, alors que dans un autre, se rangent les habitants des concessions, des petits bourgs et des rangs qui, perpendiculaires aux routes, descendent sur les versants opposés des côteaux.

Cette distinction entre les deux groupes est très importante. Des informations qui nous semblaient, au début, contradictoires, ne le sont pas parce que les moeurs étaient différentes selon l'appartenance à l'un ou l'autre milieu.

Le recensement fait en 1854 par le curé Nelligan donne un mille quatre cent quarante-quatre âmes au bord de l'eau et un mille un

---

5. *Ibid.*

6. *Les Canadiens français*, Mason Wade, Cercle du Livre de France, 1963.

cent quarante-trois dans les rangs. Le partage de ces populations en nombre de familles est intéressant, soit un cent quatre-vingt-treize familles pour le bord de l'eau et un cent quatre-vingt-onze pour les autres. La moyenne d'enfants était donc de sept à huit pour les milieux à l'aise et de quatre à cinq pour les milieux plus pauvres.

Au début de la paroisse, tous les habitants étaient réunis sous le dénominateur de colon-censitaire. Avec les années, la société rurale se hiérarchise même si elle garde comme base de sa philosophie sociale le principe d'une société égalitaire. Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, personne ne fait encore l'étalage de ses biens. Mais peu à peu, l'importance du citoyen se manifeste par la qualité du cheval qu'il attelle par exemple, par le nombre de ses titres. S'il ne se vante jamais, ne se glorifie pas verbalement de ses succès, il peut se permettre d'en faire parade à l'église. En 1823, le service et la sépulture de madame Zacharie Lessard coûtent 95" — l'office pour la femme de Pierre Champagne en coûte 7". Ces chiffres s'appliquent à des louis et n'ont pour nous d'importance que par le rapport qu'ils expriment.

En 1848, François Charpentier paye cinq livres, onze sols pour des funérailles avec « cloches, marches, ornements de première classe et sept livres de cierges » alors que D. Turcotte, humblement, n'a pas de grand-messe mais un libera et une sépulture pour « 0 livre, cinq sols et dix deniers ».

Une hiérarchie s'établit bientôt aussi au sein des compagnies de milice qui existaient dans toutes les paroisses, dès la fin du régime français, et leur rôle prit une ampleur qui ne fit qu'augmenter jusqu'en 1846. A Saint-Joseph, le capitaine François Lessard apparaît plusieurs fois comme exécuteur attitré des autorités coloniales. Les capitaines de milice remplissaient aussi un rôle d'officier de la justice. Evidemment, il faut étudier d'autres années que 1775 ou 1812 pour en être convaincu ! Le choix du capitaine de milice était sélectif. Il recevait sa commission du gouvernement. Cette charge ajoutait à l'importance de celui qui en était le titulaire. Les titres se multipliaient. En 1827, les colonels et majors sont des membres de la famille Taschereau mais les adjudants, lieutenants, enseignes, sergents sont choisis dans chaque localité.

Le capitaine avait droit à un banc d'honneur dans l'église, recevait le pain bénit après le seigneur et à chaque année un mai d'honneur était élevé devant sa maison, «salué de salves de mousqueterie»<sup>7</sup> qui correspondaient à autant de libations. La mort de certains était aussi soulignée de la même façon. Quand Jean-Baptiste Cliche mourut, major de milice, on noircit de poudre à fusil la tête du mai dressé en son honneur. «A force de tirer dessus à la fin il se rompit». Les dignitaires de la milice portaient uniforme et épée, arme dont ils ne se servirent jamais, à la manière des Chevaliers de Colomb. Les milices contribuèrent plutôt à créer une hiérarchie sociale qu'à la défense de la région. On gagnait ses galons selon des critères fort éloignés de la science militaire. Les miliciens, tirés au sort, devaient se rendre, le jour de la St-Pierre, en face de l'église pour y répondre à l'appel de leur nom.<sup>8</sup> Ils étaient plus assidus en temps de paix qu'en temps de guerre, il va de soi.

C'est dans les mêmes familles du bord de l'eau et parmi les quelques notables du village que se recrutaient aussi les marguilliers. Ces postes étaient très recherchés à cause des prérogatives qui y étaient attachées, lesquelles transformaient les offices religieux en cérémonies laïques. Le banc d'oeuvre était plus élevé que les autres, rembourré, muni d'accoudoirs et orné de candélabres. Y être conduit en grande pompe après son élection était certainement glorieux et flatteur. Plusieurs honneurs étaient rendus aux marguilliers comme celui de recevoir et d'offrir le pain bénit. Une lettre de Joseph Poulin et François Cloutier, «marguillier de l'oeuvre», qui écrivent à «Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Québec» pour se plaindre des agissements du curé Caron illustre bien l'importance de ce rôle. Cette chicane entre le curé Caron et les marguilliers se déclenche à l'occasion de l'envoi d'une requête. Les marguilliers écrivent qu'ils ont «demandez à la veille du Dimanche des Rameaux sis ca serait comme de coutume. Si on irait chercher les Rameaux au pied de l'autel et si on porteraï le dhé».<sup>9</sup> Le curé leur répond qu'il croyait que, oui, ce serait comme de coutume, mais le matin du Dimanche des Rameaux «il a envoyé porté les rameaux

7. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, J.-E. Roy.

8. *Histoire de Cinquante ans*, J.-T. Bédard.

9. Archives de l'Archevêché. Cahiers de Saint-Joseph de Beauce.

dans les bancs et fait porté le dhé par quatre petits clairs<sup>10</sup> du coeur et les marguillier n'ont pas été adoré le Christ au pied de l'autel comme ca toujours été dans notre paroisse de tout temps». <sup>11</sup>

Bien plus, le curé, du haut de la chaire, nomme ceux qui ont signé la requête et annonce que ceux qui « n'iront pas oter leur nom de dessus la requête seront exempts de la communion paschal ».

« Nous n'avons point voulu oter nos noms et nous n'avons point fait nos pâques. »

Un des récalcitrants meurt subitement le 5 avril, sans avoir fait ses pâques. La femme du marguillier Joseph Poulin, le dimanche suivant, exprime l'indignation générale. Le curé « la jetez à la porte de la sacristie, il nous dit en chair que c'était une echevelez et quel était bonne qu'à travaillez ».

Cette incartade eut lieu vers 1848 et se répéta souvent. Une autre, en 1881, est aussi significative. Le marguillier Vital Cliche, qui accompagnait le vicaire dans la tournée traditionnelle, nommée la Quête de l'Enfant-Jésus, accepta le coup de rhum à chaque porte, s'enivra et enthousiaste, hilare, mit son cheval au galop. La voiture versa, le vicaire fut projeté dans le banc de neige avec tous les dons des paroissiens. Le curé, outré, refusa l'entrée du banc d'oeuvre à son marguillier en charge si ce dernier n'allait pas demander un pardon à l'Archevêché. Le marguillier promit de s'exécuter, avouant avoir laissé à sa gaieté trop d'initiative. Le curé Martel, annonçant la visite à l'évêque, insiste afin que Vital Cliche accepte « de revenir prendre sa place sans cérémonie ». « J'aime à vous prévenir, écrit-il, qu'il cherche à se faire réinstaller solennellement dans le banc d'oeuvre malgré la défense que vous en avez faite le 20 décembre. Et même plusieurs anciens marguilliers ont déjà dit, paraît-il, qu'ils iraient le conduire eux-mêmes. » <sup>12</sup> Nous n'avons pas la fin de l'histoire mais nous parierions que Vital Cliche a monté la grande-allée de l'église, triomphalement, escorté des anciens marguilliers et salué de tous les paroissiens, démontrant que certaines défaites peuvent facilement se transformer en victoire.

---

10. Clercs du choeur.

11. Archives de l'Archevêché. Cahiers de Saint-Joseph de Beauce.

12. A.A.Q., *Cartable de Saint-Joseph*.

Si accéder au banc d'oeuvre était une consécration, le banc de chacun avait une importance particulière selon sa situation dans l'église et l'entretien qu'on en faisait. Le curé, en 1870, recommande qu'on « les lave pour la visite épiscopale et demande à chacun d'apporter son crachoir ».<sup>13</sup> Des privilégiés étaient enterrés sous leurs bancs. Des chicanes à propos des bancs prenaient quelquefois des proportions inattendues. En 1825, le notaire Dostie écrit à l'évêque à propos du banc de la veuve Jacques et accuse le curé « Je lui pronostiquai des suites sinistres s'il laissait le marguillier Pâquet procéder subitement à sa vente vû la réponse de votre grandeur à Jean Labbé dit Renoche au sujet du même banc il y a 3 ans ». L'évêque ayant promis de régler le différend lors de sa visite pastorale, le notaire dit que « les parties n'ont pas voulu employer les moyens juridiques, quoique Messire Decoyne semble, par ses démarches, vouloir les y contraindre... »

En conclusion, ce n'est pas la foi de nos ancêtres qui est remarquable mais son goût des rites, des cérémonies de plus en plus chargées et solennelles. L'église était la maison du peuple,<sup>14</sup> là où se passait la plupart des événements.

Mgr J.-O. Plessis écrit au curé J.-B. Gatien de Saint-Joseph, le 18 février 1810 :

« Suivant ce que j'ai pû recueillir dans mes visites, il paraît que toutes les nouvelles paroisses sont dans le cas de la votre. Peu de foi, peu de zèle pour la religion, peu d'empressement à s'en instruire, beaucoup d'orgueil et de suffisance, beaucoup de résistance et d'indocilité. »<sup>15</sup>

L'église était le lieu de rencontre, de réjouissances. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait quarante fêtes sur semaine « ce qui entraînaient une grande perte de temps, des dépenses excessives et des désordres sans nombre, particulièrement lors des fêtes patronales des paroisses ».<sup>16</sup> On se rappelle que les Fêtes proprement dites commençaient le jour de Noël pour finir le mercredi des Cendres. Si on ajoute les quarante

13. Cahiers des prônes de Saint-Joseph.

14. Nous employons le mot peuple : du latin *populus* et non pas dans le sens *plebs*, *plebis*.

15. R.A.P.Q., (1927-28, p. 270).

16. R.A.P.Q., (1927-28, p. 270).

fêtes d'obligation sur semaine, nous arrivons à la conclusion que l'église était bien fréquentée. En 1790, on commença à en supprimer quelques-unes pour « encourager l'industrie dans la province ». <sup>17</sup> En 1808, on supprima les fêtes de dévotion et en 1810, les fêtes patronales « à cause des grands désordres qui s'y commettaient ».

Tout était prétexte à cérémonial. Le passage de l'évêque se fait en grande pompe. Les jeunes gens « organisent une cavalerie jusqu'à chez Honoré Fortier ». Mais à cause « des accidents qui sont arrivés déjà », le curé Martel « recommande de ne plus tirer du fusil » <sup>18</sup> sur le passage de l'évêque. Il insiste surtout : « de ne pas boire en attendant », « d'être modestes pour les femmes », « de ne pas tirer les balises à terre ». <sup>19</sup> On a pris soin de réparer les chemins qui sont impraticables par endroit. En 1870, c'est Joseph Jacques qui organise la cavalcade pour aller chercher l'évêque à Sainte-Marie.

Plusieurs processions avaient lieu chaque année. En plus de celle de la Fête-Dieu, on en organisait d'autres pour les biens de la terre, pour conjurer les sauterelles, les bêtes à patates, etc. Tous ces défilés religieux suivaient un ordre établi où il était tenu compte des préséances.

On ne pouvait heureusement pas se départir de son caractère en ces occasions. Un jour de 1847, une procession quittait l'église. Le curé Caron, qui fermait la marche, bénissait solennellement les spectateurs. Reconnaisant parmi l'assistance le maquignon Lambert qui s'obstinait, malgré les interdictions au prône, à venir « parader son étalon devant l'église », le curé Caron fait un « coup de sang » et « lance son goupillon à la tête du maquignon ». Ce même « Messire Caron » après avoir apostrophé un autre marguillier du haut de sa chaire écrit à l'évêque : « Il lui en tombe sur la tête : son banc est sous la chaire et il trouve que le bonnet lui fait mal . . . » <sup>20</sup>

Le marguillier riposte sur le parvis de l'église après la messe : « le curé veut faire l'avocat . . . » L'auditoire amusé et curieux attendra la réplique au prochain prône. « Avocat vous-même » tonne le curé. L'injure nous semble de taille et de dernier recours !

---

17. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, J.-E. Roy.

18. Cahiers des prônes de 1868, Saint-Joseph de Beauce.

19. Les balises étaient des épinettes.

20. A.A.Q., *Cartable de Saint-Joseph de Beauce*.

Un des principaux rôles secondaires était tenu par le bedeau, costumé de rouge. Pierre (Pierriche) Lessard, le premier titulaire, garda le poste pendant cinquante-deux ans. Et le deuxième, J.-B. Lambert, remplit la charge jusqu'en 1854. Un métier si bien rodé devait permettre certaines improvisations ! C'est le bedeau qui plaçait dans le chœur le pain bénit et procédait à sa distribution suivant un protocole établi, lequel fut souvent controversé. Le pain qui, à l'origine, n'était qu'un pain de ménage, se transforma, selon le degré de vanité des personnes qui l'offraient, jusqu'à devenir quelquefois « une pièce de pâtisserie énorme toute enguirlandée de banderolles qu'on apportait dans le chœur sur un brancard ». <sup>21</sup>

Si l'église servait de théâtre, les chantres y ajoutaient un aspect « variétés ». On peut s'imaginer l'importance de ces derniers quand on réalise qu'« ils étaient toute la musique ». <sup>22</sup> En 1820, on leur achète « des bonnets quarés ». En 1849, on paye Gaspard Gousse « pour des sièges en fauteuil avec accoudoirs » et en 1854 on emploie une partie de la quête de l'Enfant-Jésus pour leur « construire un vestiaire en bois ». <sup>23</sup> Les chantres se tenaient au chœur. Aux grandes fêtes, le chant était accompagné des violons. On dissimulait les violoneux derrière l'autel. Les chantres les plus célèbres furent Gaspard Gousse et Louis Vachon (Garçon Quenoche). Coiffés de leurs bonnets carrés, vêtus d'un surplis, à la vue de tout l'auditoire, quelques-uns se laissaient aller à des soli fort remarquables.

Le perron de l'église servait de scène à de nombreuses activités. En périodes électorales, il devenait un podium. La participation de l'assistance était sans doute trop véhémement puisqu'en 1850, on décida d'installer une tribune où seuls les candidats auraient droit de parole. En temps ordinaire, chacun pouvait s'y faire entendre.

Sur le perron de l'église avait lieu aussi la criée des objets ramassés lors de la Quête de l'Enfant-Jésus, la vente aux enchères « des bancs à fond perdu » et à rente annuelle. « Ceux qui ne les payent pas se les feront enlever. » C'est là qu'on annonçait les encans, qu'un tel avait une vache à vendre, que les graines de semence étaient arrivées...

21. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon* - J.-E. Roy.

22. Notes pour l'*Histoire de Saint-Joseph*, J.-T. Nadeau.

23. Archives paroissiales, Saint-Joseph de Beauce.

En 1840, dans l'angle en retrait formé par la rencontre du long pan avec la saillie du clocher du côté de la rivière, le bonhomme Charlot Lachance installait le dimanche, pendant la belle saison, ses barils de bière d'épinette ; il la détaillait à un sou le verre et vendait, par temps chaud, deux barils par dimanche. Une foule grouillante, enthousiaste, bavarde, quelquefois agressive, occupait les marches, et le terrain en face de l'église.

La foule devenait attentive et recueillie aux « levées du corps » qui précédaient les funérailles. Avant 1859, ces levées avaient lieu à la « chapelle des morts » située tout près du pont. En 1859, on transporta cette chapelle dans le cimetière à côté de l'église. Bientôt, la levée se fit aux premières maisons, c'est-à-dire que le bedeau, le curé, les chantres, vêtus selon leur emploi respectif, allaient chercher la dépouille aux portes du village. De 1868 au début du siècle, elle eut lieu sur le perron de l'église. Elle devenait spectaculaire aux funérailles des capitaines de milice. Des soldats montés de Québec revêtaient leur tunique rouge, leur pantalon bleu rayé rouge et accompagnaient le libéré d'une deuxième salve d'honneur, la première étant tirée à la maison du défunt et la troisième autour de la fosse.

Alors que les célébrations extérieures tenaient des grands jeux, les cérémonies du culte dans l'église « frisaient » quelquefois le drame. En 1819,<sup>24</sup> les assistants sont atterrés et écrivent à l'évêque pour se plaindre du curé,

« insultant tous vos humbles pétitionnaires dans ses prônes, sermons, les traitants de Bêtes, d'animaux, boeufs, batards et d'autres mots, paroles semblables distinguant vulgairement nos propres noms dans l'Eglise, nous déchirant le caractère et des autres mots banals, ce qui met vos humbles pétitionnaires dans un état hors de pouvoir entendre la sainte Messe ou en perdre l'usufruit en un mot mettant vos humbles pétitionnaires dans un divorce extraordinaire... »

« Ils n'ont plus aucune confiance même à la confession et qu'ils ne peuvent plus assister à l'Eglise, à la Sainte Messe les dimanches et les fêtes sans être provoqué par le dit messire Caron leur curé. »

---

24. A.A.Q., 1819. *Cartable de Saint-Joseph de Beauce.*

Nous pouvons nous imaginer les remous qui agitent l'assistance quand le

« dit Messire Arsenault se trouvant tout à fait yvre, essaya à commencer les vêpres vers 3 hrs et ne put les achever. Ce fut un grand sujet de scandale pour tous ceux qui y étaient présents et j'y étais. Comme c'était une grande fête, un nombre de personnes partit vers deux heures et demie par impatience. »<sup>25</sup>

Nous rapportons ces faits pour illustrer les relations qui unissaient les paroissiens aux membres du clergé. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, elles étaient bonnes ou mauvaises selon la qualité des personnes qui s'affrontaient.

En général, on considérait les curés comme des serviteurs au service des paroissiens, du culte et de Dieu. De la même façon qu'un magistrat était au service du gouvernement et de la justice. L'influence du clergé dans les vieilles paroisses est peu sensible avant le dernier quart du XIXe siècle. Par ailleurs, dans les paroisses érigées il y a une centaine d'années, on constate, en lisant les monographies, que le curé fut l'homme-chef de ces communautés nouvelles, le bâtisseur, l'organisateur des sociétés agricoles et économiques, le maître qui repérait les garçons de talent pour leur enseigner les rudiments du latin. Bref, un curé qui a un rôle considérable et admirable.

Ce curé était ordinairement issu d'un milieu populaire, très au fait des besoins et des coutumes du village où il était nommé. Ce clergé ne commença à se former que vers le milieu du XIXe siècle. Auparavant, les clercs étaient issus des villes et des milieux favorisés. Ils firent le service des cures des vieilles paroisses.

Nous nous sommes fourvoyés dans nos analyses sur leur influence, trompés par l'importance de l'église, centre de la vie communautaire, théâtre des cérémonies. L'église était le pivot de la paroisse, son symbole et la seule organisation institutionnalisée. Le curé n'y jouait pas un rôle plus important que celui des paroissiens.

Le changement s'opéra à la fin du siècle dernier. Nous n'allons pas reprendre l'histoire du clergé et étudier l'évolution de son com-

---

25. A.A.Q., 1-81. *Cartable de Saint-Joseph.*

portement. Permettons-nous de dire qu'il faut toujours faire une distinction fondamentale entre le haut et le bas clergé, la même qui s'impose entre la population et les classes dirigeantes.

Quand la suprématie du haut clergé devint évidente dans toutes les sphères d'activités, le bas clergé en profita pour resserrer l'étai de son autorité et affirmer aussi son infaillibilité. « Les gens se mirent à craindre les curés, nous dit un informateur, parce qu'ils étaient malins. »

Les faits saillants de cette mutation décisive de l'église furent la lutte épique que se livrèrent l'Institut Canadien et Mgr Bourget, l'ascendant du parti catholique des Castors et l'emprise des ultramontains Trudel et Tardivel sur les lecteurs du *Nouveau Monde* et sur ceux de *La Vérité*.

Nous avons classé les curés de Saint-Joseph en trois groupes successifs.

Les Récollets (1745-1766), les curés issus de familles citadines et aisées (1766-1829) et les curés recrutés dans les familles terriennes et moins fortunées.

Les Récollets étaient humbles et serviables. Ils ont laissé un bon souvenir. Six pères Récollets furent missionnaires de la Nouvelle-Beauce. La plupart avaient été aumôniers des garnisons des forts Détroit, Frontenac et Frédéric. Cette communauté était peu ambitieuse du point de vue pécuniaire, politique et temporel. Aussi le gouvernement recherchait-il les Récollets comme aumônier des troupes, ce qui n'était pas l'apprentissage idéal pour devenir missionnaire en Beauce. Sauf le père Justinien (1755-1760) qui tint les registres méthodiquement, donna son nom au tracé d'une route, rédigea contrats et actes, les autres sont plutôt négligents. Mgr Briand écrit au Père Didace Cliche (1760-1761) : « Je vous savais paresseux et pesant ». Et au Père Théodore (1762-1766) : « J'espère que vous vous observerez de plus près que vous n'avez fait cy-devant, autrement je serai obligé de vous remettre au couvent ». Ce laisser-aller ne déplaisait pas aux colons, ils semblent avoir fait bon ménage avec les Récollets. Les habitants vivaient à leur guise, organisaient la mission comme ils l'entendaient, engageaient même leur desservant à remplir une fonction civile. Le père Théodore demande à l'évêque de ne pas l'obliger à rédiger des contrats. L'évêque répond qu'il ne

l'oblige pas, cependant, ajoute-t-il, « si vous pouviez apprendre le stile, ce serait un bien ». Durant ce ministère des Récollets, il y eut un court intermède en 1761-1762. Il est révélateur. L'abbé Jean-Baptiste Gatien occupe la cure. Le père de l'abbé Gatien « maître couvreur en bardeaux et en ardoises » vient à Saint-François pour y construire l'église. Il s'y marie avec une fille du seigneur Aubin de l'Isle, une héritière de la seigneurie. Le jeune abbé en arrivant à Saint-Joseph est outré du comportement des colons à son égard et il écrit à l'évêque une lettre fort intéressante.

« ... l'humeur, le génie et le caractère des habitants est bien différent de celui d'où je sors. On parle ici avec bien plus d'hauteurs et d'impertinence. On me menace de me procurer ainsi que mon prédécesseur une retraite assurée si je ne les conduis pas à leurs souhaits et désirs, ou pour mieux dire si je ne me laisse pas régir et gouverner. Quelques femmes qui ont la langue assez déliée et qui comptent pour rien le temps et les peines qu'elles se donner d'aller de maison en maison recueillir la voix et les suffrages des habitants et de les soulever et de les faire même parler contre leur intention et leur volonté sont les auteurs et la source des maux et scandales qui ont précédé et que je me fais pas fort de pouvoir arrester ; ainsi je ne me compte pas à l'abris de leur calomnie ; et je ne désespère pas que vous attendier quelque jour des plaintes sur mon compte et qu'ils ne tâchent de me charger des mêmes invectives dont ils ont tenté d'accabler cy devant feu le révérent père Justinien<sup>26</sup> dont ils parlent encore très mal aujourd'huy. Je pense qu'il est inutile de vous casser les oreilles de leur impertinence et de vous faire scavoir même que vous n'ête pas épargné. Tout ce que j'aurai l'honneur de vous dire, c'est qu'on m'a signifié en passant quand j'ai monté pour me rendre à St-Joseph que si j'étais dans le goût de me faire charoier dans l'une et l'autre paroisse pour y exercer la fonction et les offices paroissiales, que ce serait à mes frais et dépens ... que je devais me pourvoir de voiture, si je voulais avoir les dixmes qu'il me fallait les gagner. Comme je ne connaissais encore personne je ne voulais rien dire afin de les laisser me déployer toute leur marchandises ; et de connaître leurs sentiments pour vous en faire part à la lère

26. Ce Récollet était un administrateur méthodique mais autoritaire.

occasion, je me contentai seulement de leur dire que les curés et missionnaires avaient des supérieurs et que s'ils se sentaient trop molestés c'étaient à eux d'y avoir recours et que c'était un usage établi dans toutes les missions où il y avait deux paroisses à desservir et qu'ils étaient les seuls qui avaient assez peu de piété et de religion pour s'en plaindre, qu'au reste je m'en tiendrais à l'ancien usage; qu'ils ne seraient desservis qu'autant qu'ils viendraient me chercher et me reconduiraient chez moi; ils ne m'ont point encore importuné jusqu'aujourd'hui; ils ne me sont point venus me chercher pour leur dire la messe quoi qu'il y ait trois semaines que je suis à St-Joseph; la difficulté des chemins qui ne sont point libres en est je pense l'unique cause, car la rivière n'est prise que par endroit et comme c'est l'unique chemin, ils ne peuvent venir ni en cariole ni en canoë; c'est pourquoi je ne puis vous mander comme sont les comptes de la Fabrique de Ste-Marie pour ceux de St-Joseph ils sont réglés.»

En 1766, avec l'abbé Jean-Marie Verreau, prêtre séculier, commence le règne des curés qui sont nés et ont étudié à la ville. Suivant l'usage de l'époque les études théologiques étaient surtout accessibles aux fils de familles aisées; on voit donc arriver dans les paroisses rurales des ecclésiastiques qualifiés mais peu aptes à s'adapter au milieu.

Le curé Decoigne (1823-1829) était le fils d'un riche marchand de Montréal. Le curé Poiré (1843-1846) fut supérieur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière et camérier d'honneur de Léon XIII. Le curé Caron finit ses jours sur les bords de l'Etchemin. « Qui ne se souvient, écrit l'abbé Nadeau, d'avoir vu les beaux vergers et l'érablière du curé Caron, de son hospitalité et de ses excentricités. » Le curé Racine (1852-1853) fut le premier évêque de Sherbrooke et frère de l'évêque de Chicoutimi. Le curé Poulin (1829-1843) n'est pas citadin mais il demeure fils de notable. Avec le curé James Nelligan, Irlandais, (1856-1868) les relations s'humanisent: le nombre de bouteilles de vin vendues comme tonique et inscrit sur le Livre de la Fabrique augmente.

Exception faite pour le curé Lamothe (1785-1817) qui fut « serviable et secourable », « le diable sera en permanence dans la paroisse sous nombre de ses prédécesseurs et successeurs ». <sup>27</sup>

27. *Notes de l'abbé Jean-Thomas Nadeau*. Vallée de la Chaudière, 1958.

L'abbé Verreau s'installe à Sainte-Marie alors que ses prédécesseurs habitaient Saint-Joseph. Il sera ainsi plus près du seigneur qui signe toutes les redditions de compte, preuve que des relations entre eux se sont établies. Le curé Verreau donne comme raison de son choix qu'il « pleut partout dans le presbytère de Saint-Joseph ». « Que Sainte-Marie donne plus de dixmes que les deux autres » et que le curé ainsi ne se « trouvera pas au milieu de parents très pauvres et d'une conduite peu réglée ». Une situation de force s'établit entre le curé et les paroissiens. Alors que le curé Verreau demande un confesseur étranger pour « faciliter certaines consciences gênées » et insiste pour que les paroissiens paient ces déplacements, le marguillier en charge refuse avec véhémence disant « qu'on se moquerait bien de lui s'il servait de vassal aux autres ».

Et des résistances apparaissent au sujet de la dîme. On développe, pour en diminuer la somme, des qualités d'imagination remarquables. Le curé Verreau écrit à son évêque :

« ... Si j'osais, je demanderois à votre grandeur une lettre d'avis pour mes trois paroisses touchant la dîme. Il me paroît qu'il y a bien de l'abus parmi eux sur cet article. La voix du premier pasteur leur fera plus d'impression que celle du pasteur ordinaire. Il est assez général d'entendre dire qu'un habitant a de droit un arpent de terre qui ne doit point payer dîme. En conséquence, on fait de grands jardins et là les fèves, le bled-dainde et souvent les patates sont à couvert de tout droit. Il y en a même à ce qu'on ma dit qui avancent qu'on ne doit pas la dîme du bled de semence, parce que ce seroit payer deux fois. Si on s'en rapportoit à eux, je crois qu'ils viendraient bientôt à bout d'affranchir la moitié de leurs terres, vu qu'il y en a plusieurs qui sèment jusqu'à deux et trois minots de graine de lin dont on ne leur demande rien.

« Je supplie votre grandeur de vouloir bien parler aussi pour ceux qui ont trouvé du Bled, quand la rivière a monté. Il y a déjà eu quelques difficultés pour cela. Il y a du bled qui n'a été transporté que d'un champ à l'autre, d'autre qui a été transporté plus loin, d'autre enfin qui a été attrappé sur la rivière avec des canots. Je sens déjà combien je vais trouver en eux de résistance pour tout cela. Un seul me la déjà fait

voir. J'ai espérance que la voix de Votre grandeur disposant les esprits au bien, je les trouverai tous dans la volonté de rendre à chacun ce qui lui appartient. »

Avec les années les conflits deviennent importants, à tout le moins plus spectaculaires. Les plaintes, envoyées à l'évêque sous forme de lettres ou de requêtes, en fait, sont peu nombreuses. Il semble que les paroissiens acceptaient que leur pasteur boive et vive selon les moeurs rudes de la région, mais ils l'obligeaient à remplir sa fonction qui était d'administrer les sacrements. Nous avons relevé dans les Archives de l'Archevêché une courte tragico-comédie, preuve que certaines contraintes étaient quelquefois nécessaires.

Le curé Arsenault (1823) était à l'auberge, en train de festoyer avec monsieur Hanna « ci devant banqueroutier de Québec » et « fieffé protestant ». <sup>28</sup> Or, « Marie Langelier, épouse d'Étienne Vachon dit Pomerleau alias Siméon Michel <sup>29</sup>, étant dangereusement malade, leur fils Michel Vachon fut le quérir ». Le curé qui « était à table, dans une gaieté plus que passable », répondit au requérant qu'« il avait de la compagnie et ne pouvait la laisser ». Le fils revint plusieurs fois à la charge puis retourna chez lui tout chagrin. La mère « empirant sur le soir », le fils Michel revint avec du renfort : son frère et Michel Squeret dit Labbé. A force de supplier le curé, qui était toujours à table, « l'aubergiste Nadeau et son épouse se joignirent aux suppliants » et malgré monsieur Hanna qui parlait « de faire mettre tout le monde dehors », le curé accepta de faire le trajet d'une lieue et demie qui le séparait de la moribonde. On le hissa dans une des deux voitures et on eut « mille peines durant le trajet de l'empêcher de tomber ». Quand on arriva à la maison « beaucoup de personnes de toutes âges et sexes » étaient assemblées. Ils durent descendre le curé de la voiture « à plusieurs hommes » après l'avoir « placé sur une chaise et ce ne fut qu'après une heure de sommeil qu'il entreprit la confession ».

Après plusieurs incidents de ce genre on demanda le rappel du curé Arsenault. Des paroissiens prirent sa défense. Quatre-vingt

---

28. A.A.Q.. *Cartable de Saint-Joseph de Beauce.*

29. Cet « alias » est intéressant : il ne serait pas surprenant qu'il dissimule un métis.

signèrent une pétition pour le garder. Il fut rappelé et remplacé par l'abbé Décoyne « qui loin de fermer les plaies saignantes de cette paroisse n'a fait que les envenimer par la manière hautaine et soldatesque avec laquelle il a débuté... »<sup>80</sup> « La chaire de vérité n'a été trop souvent qu'un théâtre comique où les fidèles rassemblés » entendent dire que si « l'on a jamais pu les dompter et bien je vous dompterai... » Le notaire Dostie rapporte ce prône où le curé Décoyne dit :

« Les filles ici ressemblent aux chiennes quand elles sont en certaines circonstances... Rose Roy, la fille du capitaine, donne des mouchoirs de soie et de l'argent aux garçons et en entretient plusieurs à la fois... Et Rose Duval attire la jeunesse en deça du moulin... »<sup>81</sup>

Nous constatons que la population ne se laissait nullement impressionner par la fonction et le titre mais jugeait son curé selon ses qualités humaines. Le curé Lamothe est estimé. Sous son administration, la construction de l'église est décidée.<sup>82</sup> Et malgré la grande disette qui sévit, les paroissiens poursuivent les travaux avec ardeur et générosité.

« La misère accable l'endroit en ce que c'est la deuxième année de suite que la récolte a manqué. Les pauvres y trouvent à peine leur vie à présent que sera le printemps ? Je suis plus en peine que qui que ce soit. Ils sont obligés de sortir de l'endroit, je les engage même à le faire ; leur défendre c'est leur ôter la vie.

Je propose de partager la dime pour faire semer. »<sup>83</sup>

Après trois années de disette, le coffre de la Fabrique étant vide, les paroissiens demandent d'augmenter le prix des bancs pour aider à la construction de l'église. Le curé Lamothe suggère à l'évêque d'acquiescer à leur demande et parle :

30. Lettre de Michel Dortis. A.A.Q. *Cartable de Saint-Joseph*.

31. A.A.Q. *Cartable de St-Joseph*.

32. Notes pour l'*Histoire de St-Joseph*, J.-T. Nadeau.

33. Le curé Lamothe à M. Gravé, vicaire général A.A.Q.

« du zèle avec lequel, malgré la misère, ils ont travaillé et travaillent encore. Je connais leur caractère, je désirerais toujours trouver le moyen de les conserver dans leur bonne volonté jusqu'à la fin. Si la chose ne peut se faire comme ils le désirent, je pense que vous ne tarderez pas à les voir. »<sup>34</sup>

Evidemment les choses ne vont pas toujours aussi facilement. Les curés impopulaires doivent user d'astuce. L'abbé Décoyne écrit en 1823 :

« Je pense venir à bout d'introduire votre tarif à St-Joseph, mais je pense qu'il faut attendre quelque moment favorable que je vous désignerai aussitôt qu'il se présentera. »<sup>35</sup>

Et l'abbé Forgue de Sainte-Marie explique à son évêque qu'il ne faut surtout pas faire signer de requête :

« c'est là ce qui les effarouche, ils craignent de se faire prendre et disent que les jarrets noirs ne signent jamais ; qu'ils ont été attraper trop souvent ; que lorsque l'ancien presbytère de Sainte-Marie a été bâti, les habitants ont plaidé deux ans. »<sup>36</sup>

Le curé Martel dans son rapport de 1869 décrit la ruse qu'il emploie pour faire finir l'intérieur de l'église.

« Cependant pour nous mettre à l'épreuve du froid, nous avons fait faire un plancher embouveté qui se trouve à environ 30 pieds de hauteur et qui servira plus tard pour les échafauds de la voûte. Grâce à ce plancher, nous n'avons aucunement souffert du froid cet hiver. Mais comme ce plancher est supporté par des étais qui se trouvent mâtés tous les cinq pieds, l'aspect de l'intérieur de l'Eglise est passablement sombre — ce qui sera probablement la cause que les habitants de St-Joseph finissant par s'ennuyer et voyant les habitants des paroisses voisines avec de belles églises terminées, viendront à se piquer d'honneur et m'offriront les moyens de terminer cet édifice commencé. Or je pense que le meilleur moyen de stimuler leur générosité sera d'attendre que la de-

34. Le curé Lamothe à Monseigneur Plessis le 11 oct. 1797. R.A.P.Q. 1924.

35. Le curé Décoyne - A.A.Q. *Cartable de Sainte-Marie*.

36. Relevé dans l'*Histoire de Sainte-Marie*, de l'abbé H. Provost.

mande vienne d'eux-mêmes et non de moi. Dans ce but je suis décidé à les laisser reposer et à attendre qu'ils me manifestent assez unanimement le désir qu'ils ont de recommencer les travaux avant de me mettre en avant — Dans tous les cas je suis bien décidé à ne prendre des engagements avec des entrepreneurs que lorsque les habitants m'auront donné des suretés sur lesquelles je pourrai compter pour marcher. »<sup>37</sup>

Quelquefois, les méthodes de persuasion sont plus fermes. Le curé Martel, en 1885, démissionne parce qu'on lui refuse quatre mille dollars pour le presbytère et à Sainte-Marie, l'évêque retire le curé parce que le seigneur et les habitants refusent aussi de reconstruire le presbytère.

Il nous semble que les curés demandaient beaucoup et les dimensions de certains presbytères étaient peu proportionnées à l'avoir des habitants.

« Il y a ici d'excellents ouvriers, déjà ils achèvent le centre-masse de la volute. — tout est très bien exécuté. J'ai rarement vu des gens aussi actifs. Je crains fort que nous ne soyons pas aussi vigilents à effectuer nos paiements : il y a cinq marguilliers en retard c.à.d. qui n'ont pas rendu compte... »<sup>38</sup>

Les ecclésiastiques, élevés dans les séminaires, sans aucun souci d'argent, dont les paroisses leur assurent un revenu fixe, peuvent difficilement juger du poids des sacrifices qu'ils demandent aux paroissiens. Heureusement, si la vanité du curé était récompensée, celle des contribuables l'était aussi. Ces derniers étaient fiers de leur église et les curés eux, de l'avoir fait construire.

C'est avec l'abbé Racine (1852-1853) que s'achève la période des curés indisciplinés. À partir de l'abbé Martineau (1853-1856), on constate que le recrutement du clergé est moins sélectif ou plus accessible. Avec l'abbé Martel (1868-1885), apparaissent les curés intégrés au milieu rural, issus d'un milieu similaire, qui prennent une importance de plus en plus grande dans les paroisses. Quand en plus ils sont aimables, ils provoquent des manifestations de respect et de dévotion.

37. A.A.Q. *Cartable de Saint-Joseph*.

38. Le curé Caron en 1847. *Cartable de Saint-Joseph*.

Le curé Martel, en 1877, fait un voyage en Europe sous prétexte d'assister aux noces d'or sacerdotales de Pie IX. « Le but était qu'il allait se reposer », avoue l'abbé Nadeau. Pour les paroissiens, c'était l'occasion de faire acheter en Europe des statues, ostensoirs, chandeliers. Le retour du premier touriste fut un triomphe.

« Aux fenêtres aux vitres vêtues de papier de couleurs variées, étaient fichées, sur les traverses, des bobèches de fer-blanc supportant des chandelles allumées. On eut de la sorte une grande illumination. »<sup>39</sup>

En 1899, le curé Fortier, sentant venir sa fin, se fit « transporter de son lit de mort dans les bras du serviteur Benjamin Giguère... » pour aller du haut de la chaire « dire un dernier adieu ». Il parla « d'une voix éteinte et saccadée, au sein du bruit étouffé des sanglots des fidèles ».<sup>40</sup>

La chaire devenait une scène, le lieu de vérité ou le poste de diffusion du journal parlé. Les multiples informations qui y étaient données étaient même quelquefois d'ordre politique.

En 1870, on annonce la tenue d'une « assemblée publique après la messe pour signer une adresse à la Reine afin que le gouvernement fasse quelques démarches pour le rétablissement du Pape sur son trône ».<sup>41</sup>

Au début de 1885, tous les paroissiens sont invités à assister « à une grand'messe chantée pour Louis Riel, à laquelle il y aura de l'orgue ».<sup>42</sup> En 1888, on informe la population qu'il y aura au couvent une grande soirée théâtrale. Des jeunes gens joueront « le drame de Félix Poutré ».<sup>43</sup> En 1887, le curé, commentant les élections fédérales, se déclare satisfait de la façon dont elles se sont passées et constate que si « des gens sont encore achetés, le nombre diminue ». Dans ces mêmes prônes, les curés s'élèvent contre :

Les veillées de désordre  
Les vols dans les vergers

39. Rapporté par J. T. Nadeau.

40. Gaspard Pacaud, témoignage recueilli par l'abbé Nadeau.

41. Cahier des Prônes de Saint-Joseph de Beauce.

42. *Ibid.*

43. Héros de 1837.

Ceux qui pillent l'eau d'érable  
 Les charivaris  
 L'usage immodéré de boisson  
 Les batailles à la porte de l'église  
 Les excursions de chemin de fer

Et blâment ceux qui « emmènent les filles dans les cabanes à sucre, à la gomme<sup>44</sup> et aux Etats-Unis ».<sup>45</sup>

L'influence nocive des moeurs américaines de la fin du siècle dernier est fréquemment dénoncée.

« La plainte générale de nos paroisses de la Beauce, c'est elle va et vient continuel d'un certain nombre d'hommes et surtout de jeunes gens qui vont travailler aux Etats-Unis et nous reviennent endommagés sous le rapport des moeurs. »<sup>46</sup>

Dans les prênes, on relève aussi des recommandations d'ordre pratique : on conseille « d'essayer les graines de semence avant de les utiliser ». « De mettre de la chaux dans les cercueils ». On exhorte les jurés « de ne pas se laisser corrompre » et les paroissiens de payer la dîme. « Ceux qui ne la payent pas seront privés des sacrements », « même à l'article de la mort à moins que le coupable ne soit repentant de sa faute et disposé à la réparer dès qu'il le pourra. »

Aux prênes de 1887 à 1901, on annonce qu'il y a corvée pour « Joseph Nadeau, un vrai pauvre ».<sup>47</sup> Il faut « reconstruire le moulin de Cyrille Giguère » et aller « faire les foins de Joseph Lessard à David, malade depuis deux mois ». Il faut « faire les semences de Samuel Paré, toujours malade ».<sup>48</sup> Une quête pour « Isidore Dery, le postillon, qui a perdu ses deux chevaux ».<sup>49</sup>

44. Récolte de la gomme de sapin.

45. Rapport du curé Martel en 1871, Archives paroissiales de Saint-Joseph.

46. *Ibid.*

47. Cahiers du prône de Saint Joseph de Beauce.

48. *Ibid.*

49. *Ibid.*

A partir du commencement du siècle et de la fin du siècle dernier, les quêtes se multiplient. En 1870, on quête :

« pour les incendiés du Saguenay  
pour la France  
pour le Pape  
pour les Missions Etrangères »

En 1878, on quête :

« pour le Séminaire de Chicoutimi  
pour l'église Ste-Anne de Beupré »

En 1893 - Quête pour

« des collègues et des Séminaires de l'Inde.  
pour le tombeau de la bonne Sainte Anne dans la  
ville d'Ars en France »

En 1889 :

« pour les écoles du Nord-Ouest  
pour l'incendie du faubourg Saint-Sauveur »

En 1887 :

« pour la colonisation  
pour la Terre-Sainte »

En 1890 :

« pour la béatification de monseigneur de Laval », etc.

En même temps on voit se développer d'innombrables confréries : l'archiconfrérie, la Garde d'honneur, la ligue du Sacré-Coeur sont parmi les plus importantes. Les dévotions s'organisent, les mois consacrés se multiplient. Le mois de janvier est le mois de l'Enfant Jésus. La neuvaine de saint François, en février. En mars, les exercices de saint Joseph, en mai, celles du mois de Marie, en juin, la neuvaine du Saint-Esprit, le mois du Sacré-Coeur. Si on ajoute le Carême, les Quarante-Heures, les Avents, les retraites prêchées, les jubilé, les processions, les indulgences innombrables, diversifiées et attachées à des dévotions particulières il faut reconnaître que le clergé de ce temps avait trouvé le plein emploi et les paroissiens, un calendrier religieux organisé et complet.

## II

Nous constatons dans les chapitres précédents que les gens étaient généreux, qu'il s'agisse de bâtir l'église, d'aider leurs semblables, d'adopter un enfant ou, à tout le moins, de lui donner son nom. Par ailleurs, l'imposition d'une taxe, si minime fut-elle, soulevait aussitôt des passions incontrôlables. Une nouvelle taxe, c'était la violation du droit de propriété, c'était une atteinte mortelle à la liberté. Si l'habitant accepta de payer le cens, les rentes et la dîme, c'est parce qu'il y trouvait un avantage dont il ne pouvait se passer. La première taxe foncière, qu'il dut accepter après avoir épuisé toutes les formes d'opposition, fut la taxe scolaire. Il nous a paru intéressant de relever les péripéties qui entourèrent ce qu'on a appelé « la guerre des éteignoirs ».

Un régime d'enseignement, connu sous le nom d'Institution royale, fut créé par l'Etat en 1801. Les Canadiens français opposèrent une rigoureuse résistance à ce régime qui mettait en danger la base même de leur survivance. En 1816, Saint-Joseph fut autorisé à ouvrir une école gratuite, mais en 1826 il n'y avait pas encore de professeur. Comme les autorités de Québec exigeaient que ce dernier puisse enseigner l'anglais, on comprend que le recrutement fut difficile.

En 1824, on vota la loi des écoles de fabrique. Cette loi autorisait chaque fabrique à affecter un quart de ses revenus annuels à l'établissement et à l'entretien d'une école. Deux cents était le nombre de familles requis pour avoir droit à une première école. Cent familles de plus donnait droit à une deuxième école.

Les curés de la Beauce encouragèrent l'instruction. Le curé Décoigne, en 1824, acheta un terrain pour y construire une école de fabrique et donna à Thomas Lambert les rudiments d'une instruction qu'il alla compléter au Séminaire de Québec et transmit à David Lessard (père d'Achille) qui fut maître d'école.<sup>50</sup>

Le nombre des écoles de fabrique étant insuffisant dans la province aussi bien que dans la Beauce, une loi fut votée en 1829, créant les « écoles de syndics » sous le contrôle de l'Assemblée qui

---

50. Archives paroissiales, Saint-Joseph de Beauce.

payait la moitié du coût de construction, un salaire de vingt louis à chaque instituteur et une allocation pour chaque écolier. Ce fut une prolifération incroyable d'écoles. En 1833, on a quatre écoles à Saint-François, trois à Saint-Joseph et onze à Sainte-Marie, ces dernières sont au nombre de trente-cinq en 1835. (Les cahiers des procès-verbaux de cette même année à Saint-Joseph ont disparu.)

Ce système qui mettait les écoles sous l'autorité du pouvoir civil, soit des députés en majorité du parti patriote, tomba sous les coups conjugués de l'Exécutif et de l'Église. On eut beau jeu pour critiquer la qualité de l'enseignement forcément très pauvre. Ce fut le prétexte pour l'état de laisser expirer une loi qui n'était malheureusement pas permanente. L'Exécutif coupa les subsides en 1836 et les écoles fermèrent aussitôt. En 1838, le curé Poulin écrit à Mgr Signau :

« Je suis bien affligé de répondre à votre grandeur que depuis près de deux ans, il n'y a plus d'école dans la paroisse et cela parce qu'il y a trop de misère. Les revenus de la fabrique étant trop modiques pour établir des écoles, nous avons jugé qu'il était mieux de ne pas en établir du tout plutôt qu'une ce qui aurait fait un grand nombre de jaloux et de mécontents. »<sup>51</sup>

En 1841, le gouvernement instaure un nouveau système scolaire. Dans chaque district, les commissaires élus sont sous l'autorité immédiate du Conseil municipal lequel rend compte au surintendant de l'Instruction Publique. Les contribuables doivent payer une somme équivalente à la subvention provinciale. Les commissaires réussissent à prélever le montant requis grâce à « la contribution de personnes généreuses ». Thomas Lambert et Joseph Lagueur dit Charpentier font les avances en cas de nécessité.<sup>52</sup>

« Il ne faut pas parler de contribution forcée, écrit Duchesnay, ils préfèrent donner un louis par souscription qu'un sous taxé. »<sup>53</sup>

51. A.A.Q. *Cartable de Saint-Joseph*.

52. Le registre de 1844 de Saint-Joseph. Procès verbaux des Commissions scolaires.

53. Rapporté dans *l'Histoire de Sainte-Marie* de l'abbé Honorius Provost.

Il semble que c'est seulement à partir de 1846, en s'appuyant sur une nouvelle loi scolaire, que les commissaires commencent à organiser sérieusement la perception des taxes. Ceux de Saint-Joseph sont alors d'avis de poursuivre ceux qui ne payent pas leur cotisation. Tous les propriétaires sont imposés sans exception, et les curés appuient la nouvelle loi. La méfiance des habitants fait place à l'hostilité ! La guerre éclate. Des régions entières s'enflamment. On refuse de payer les taxes et on retire les enfants des écoles. Celles de Sainte-Marie ferment les premières. Les effets ne sont pas partout aussi immédiats. Au début de 1846, le relevé des écoles de Dorchester<sup>54</sup> est le suivant :<sup>55</sup>

St-Joseph	:	251 enfants	8 écoles
St-François	:	330 "	10 "
St-Anselme	:	405 "	13 "
St-Jean-Chrysostôme	:	254 "	5 "
Frampton	:	365 "	11 "
St-Henry de Lauzon	:	459 "	16 "

En 1849, il n'y a plus qu'une école dans Dorchester, à Saint-Nicolas.

Le surintendant Meilleur écrit qu'il n'est pas content : « Qu'il ne sera pas nommé de commissaires d'école... à moins d'une déclaration bien formelle des habitants... sur leur disposition à se conformer à la loi des écoles. » « Sur trois cent quarante paroisses et townships à peine peut-on en trouver vingt-cinq ou trente où les lois des écoles fonctionnent mal ou pas du tout et c'est principalement dans le comté de Dorchester que ce fait exceptionnel a lieu. »<sup>56</sup>

Nous ne savons rien de l'opposition des habitants de Saint-Joseph à la loi de 1846, les cahiers ayant disparu. La tradition rapporte des batailles rangées entre les « amis de l'instruction » et les autres. Et dans une requête adressée à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, pour la défense du curé Caron, les trente signataires expliquent « que les documents si tristement remarquables envoyés à sa Grandeur viennent du fait que le curé encourage la loi des écoles ».

54. La Beauce fait alors partie de Dorchester.

55. Les cahiers de l'Assemblée législative. Bibliothèque du Parlement.

56. Ce « fait exceptionnel » a lieu aussi dans Portneuf et Lotbinière, lesquels sont avec la Beauce, les premiers châteaux forts du Crédit Social.

A Saint-François la révolte fut théâtrale.

« Ils venaient pour faire bruler les cinq maisons d'écoles... Les dimanches, pendant les mois de juillet et d'août, à la porte de l'église, il y avait des scènes épouvantables, de sorte que Mgr Mayrand ne pouvait plus prêcher. On allait le trouver à son presbytère et il craignait pour sa vie. On fut obligé d'aller quérir la police de Québec qui sévit contre les émeutiers et les conduisit à Québec. »<sup>57</sup>

Les chefs de la révolte étaient André Labbé, surnommé le Cheval blanc, la femme du capitaine Joseph Busque, Joseph Loubier « qui était l'avocat et disait qu'avec douze personnes révoltées il n'y avait plus de lois ». <sup>58</sup> Parmi les autres récalcitrants arrêtés, il y avait aussi le capitaine Louis Matthieu, son fils Jean Matthieu du Fort, les Boulés, les Laurent St-Hilaire, etc. « Ils furent tous acquittés par l'intercession de monsieur de Lery, seigneur de la seigneurie Rigaud de Audreuil. »<sup>59</sup>

Recouvrer la liberté dans l'humiliation, revenir dans son village la tête basse, en traînant son amour-propre blessé, voilà des conditions jugées inacceptables par les chefs de file de Saint-François. Jean Matthieu « intente un procès criminel contre Louis Denys, juge de paix, pour faux emprisonnement ». Le procès dura quatre ans et « tous les habitants furent requis comme témoins ». Ce combat pour l'honneur, en prenant de telles proportions, fit sans doute oublier ce que l'autre avait de peu glorieux.

En 1854, le système coercitif fut enfin établi. Après tant de luttes et de batailles, l'habitant plia l'échine et accepta que l'Etat lui impose une taxe foncière. Le surintendant Meilleur peut, en 1855, écrire :

« La paroisse de Sainte-Marie compte treize écoles. » « Cette amélioration est due sans contredit au zèle infatigable de M. Elzéar Duchesnay, aidé de quelques amis. »

---

57. Les cahiers de la paroisse, notes écrites par Mr Tessier.

58. Les notes du Rev. M. Tessier (1852-86) dans les cahiers de la Fabrique, Beauceville.

59. Les notes du Rev. M. Tessier (1852-86) dans les cahiers de la Fabrique, Beauceville.

« Les habitants de Saint-François se sont longtemps opposés à l'exécution de la loi. Les désabuser n'a point été chose facile... Pourtant, je le dirai à l'honneur de la masse, on a consenti à jeter volontairement un voile sur le passé... Ce bon ordre est dû, en très grande partie au zèle du Révérend M. Tessier, curé du lieu. »

A propos de Saint-Joseph, le surintendant Meilleur écrit :

« Les troubles et la discorde qui ont si longtemps agité cette paroisse ont complètement disparu. Les élèves sont au nombre de 332 et St-Joseph est divisé en 11 arrondissements. »<sup>60</sup>

Il oublie de spécifier que le notaire Arcand fut ici l'apôtre de l'instruction. Ce qui donne pour l'ensemble du territoire, deux laïcs et un clerc dans les rôles de chefs de file.

En 1835, la paix est donc faite. Les plaintes que le curé Caron adressait à son évêque dans son rapport de 1853 ne sont peut-être plus justifiées. Nous les citons quand même. En incriminant les mères de famille, le curé brosse un tableau intéressant de la condition féminine.

« L'ignorance est à un point déplorable, écrit-il. Les causes : l'incapacité de comprendre l'importance de l'instruction civile, l'antipathie pour les écoles, l'avarice qui les empêche de payer l'instituteur et leur fait livrer à des travaux durs des enfants qui ont à peine l'âge de raison.

« Est-il étonnant que les enfants grandissent dans l'ignorance lorsque des mères sans instruction n'assistent presque jamais aux sermons du dimanche. » Les mères riches passent une partie de l'année occupées à des travaux qui les éloignent de leurs maisons, comme à labourer, herser, faire de la terre, faire du sucre, soigner les animaux. Si cela se pratiquait seulement chez les pauvres on en concevrait la raison de nécessité mais on voit les mêmes désordres chez les habitants très riches. »  
 « Il n'y a pas de piété dans la paroisse, les gens ne viennent pas à l'église même aux grandes fêtes. »<sup>61</sup>

60. Rapports de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada. Bibliothèque du Parlement.

61. A.A.Q.

A partir de 1835, la situation s'améliore lentement. Le rapport que fait en 1880 Amédée Tanguay, l'inspecteur, n'est pas délirant d'enthousiasme. Peut-être cette sévérité provient-elle d'une exigence accrue pour la qualité de l'instruction.

« Le résultat général est assez satisfaisant sur l'ensemble »<sup>62</sup> écrit-il. Les réticences qui suivent donnent à l'adverbe « assez » une signification restrictive !

« Nous constatons que seule l'école no 4 semble posséder des tables et des bancs avec dossiers. » L'inspecteur se plaint qu'il en manque dans les onze autres écoles ainsi que la carte de la « Puisseance du Canada ».

Dans la première école, « la discipline laisse à désirer », la deuxième « est en très mauvais ordre ». La troisième trouve grâce. Dans la quatrième, « les élèves sont ignorants, très dissipés et l'institutrice tout à fait incompétente ». Dans la cinquième et la sixième, les institutrices « ont perdu de la classe parce qu'elles n'avaient pas de bois ». Dans la septième et la huitième, « c'est assez bon ». Dans la neuvième, « tout le monde souffre du froid et tous les enfants ont été malades ». La dixième est « très malsaine parce que l'eau séjourne constamment dans la cave ». Dans la onzième, « l'institutrice qui paraît compétente devra changer d'arrondissement pour mettre un terme aux difficultés qui existent entre elle et deux intéressés ». La douzième est une « maison neuve bien confortable, il ne manque qu'une estrade, un pupitre et une chaise pour l'institutrice et une clôture autour de l'emplacement ».<sup>63</sup>

### III

Tant que le Diable fut présent dans la paroisse, Dieu le fut aussi. Et avec eux le péché fut possible, la rédemption étant permise et constatée. La rédemption pour soi et pour les autres : vous délivrez

---

62. Rapport fait aux commissaires d'écoles de Saint-Joseph. Cahiers de l'Assemblée législative.

63. *Ibid.*

une « connaissance » qui vient la nuit rouler des pierres sous votre fenêtre pour que vous lui remettiez une dette. Vous savez que vous la sauvez puisqu'elle vous dit « merci » ou arrête de se manifester. On vous défend de danser, de boire, vous dansez jusqu'à la griserie, vous buvez jusqu'à l'ivresse provoquant ainsi un Diable qui apparaît, beau, grand, ardent, envoûtant, attrayant comme la tentation et désirable comme le péché. Il participe à la fête, fait tourner jusqu'à la folie les plus belles filles de la veillée. La maîtresse de maison prend beaucoup de temps, heureusement, à s'apercevoir que le Mal est dans la place. Elle n'a rien à craindre puisqu'elle peut se prévaloir des forces du Bien. Elle asperge le Diable d'eau bénite et il s'envole dans un jet de fumée noire, faisant voler le toit en éclat, imprimant avec humour sa queue sur le solage de la maison ou ses fesses sur une pierre devant la porte. Si la maîtresse de maison n'est pas vigilante, le Diable part au petit jour, enlevant une jeune fille, ce qui ajoute du piquant aux rêves des femmes. Et quand arrive cette cure magique et orgiaque des Fêtes et des Jours gras (leur signification primitive était de chasser les influences maléfiques) les défoulements et les exutoires sont permis. Ces fêtes qui durent tant de jours, refferment les familles sur elles-mêmes et favorisent entre belles-soeurs et beaux-frères, cousins et cousines des échanges charnels qui s'oublent obligatoirement avec la fin des festivités. Leur souvenir même doit s'effacer pour que ne soit pas perturbé l'ordre établi de la famille, noyau vital de la vie collective. Amnésie salutaire qui permet tous les recommencements.

Le Diable peut venir, on l'accepte, on l'invite, on lui demande de signer des contrats, d'acheter son âme, on le convie, on ne le craint pas, puisqu'on a près de soi les forces bénéfiques qui neutralisent son action. Et les hommes, à l'occasion des veillées prennent sur leurs genoux des femmes qui relèvent et étalent leur immense jupe. Ils se bercent, bercent et la femme bientôt chavire de l'oeil.

Tous les péchés sont permis puisqu'on peut délivrer ceux qui les ont commis. Et c'est ainsi que la force de l'individu ajoutée à celle de Dieu permettait que l'on sauve les loups-garous, les feux-follets et les âmes en peine.

Le Diable était peu redoutable puisqu'on le retrouve sous forme de lutin dans les étables, près des animaux qui s'agenouillent aux douze coups de la messe de minuit ; le lutin espiègle qu'il faut distraire en lui offrant du sucre, qui joue des tours comme les voisins. Présence à peine perceptible qui anime la vie à l'étable, tient compagnie. Quelquefois le lutin est taquin et insupportable. Un habitant des concessions ne pouvant tolérer son lutin décide de changer de maison. En chemin, il rencontre un voisin qui s'étonne. « Mais que fais-tu avec tous tes meubles emmulés dans ta charrette ? » Une petite voix flûtée monta de la charge : « Mais mon vieux, on déménage. »

Le Diable et le bon Dieu continuèrent longtemps à faire bon ménage dans les concessions, les bourgs, les rangs des « hauts » alors que la séparation dans la vallée, « au bord de l'eau », était déjà commencée. Les sages-femmes (elles sont huit en 1879, assermentées par le curé) voient diminuer leur pouvoir. Elles gardent quand même vivante la pharmacopée populaire, mais la réservent maintenant à ceux qui ne peuvent se permettre les soins du médecin, lequel vient d'arriver et prend beaucoup d'importance. Le curé, lui, organise les confréries, multiplie les neuvaines et les mois consacrés, conjurant ainsi les forces occultes présentes. Les dogmes de l'Eglise s'appesantissent peu à peu, dressent autour de la population un voile de plus en plus opaque et le Diable s'éloigne. Le bon Dieu aussi. On prêche maintenant que le bon Dieu est impitoyable, justicier, qu'un enfer de feu attend les damnés, qu'ils ne peuvent plus être loups-garous, feux-follets. Par conséquent, on ne peut plus acheter leur salut. La peur s'installe, la peur de la mort, des morts et du péché. Pour se sécuriser, on accroît l'importance du curé, on lui suppose des dons, on lui confère une autorité presque divine à laquelle on obéit même si les interdits se multiplient. Tous les plaisirs deviennent suspects, presque coupables. Quand ces dernières années, des personnes bien intentionnées secouent l'édifice pour le rajeunir et l'aérer, il s'écroule lamentablement, tout d'un bloc. Pour les vieilles gens, c'est le désert aride et lugubre que laisse un feu de forêt. Bien sûr reviendra l'épilobe et le « saccacomî » mais, en attendant, les hommes et les femmes aux tempes grises regardent attristés et s'interrogent. Est-ce que nous n'aurions pas fait fausse route ?

## BIBLIOGRAPHIE

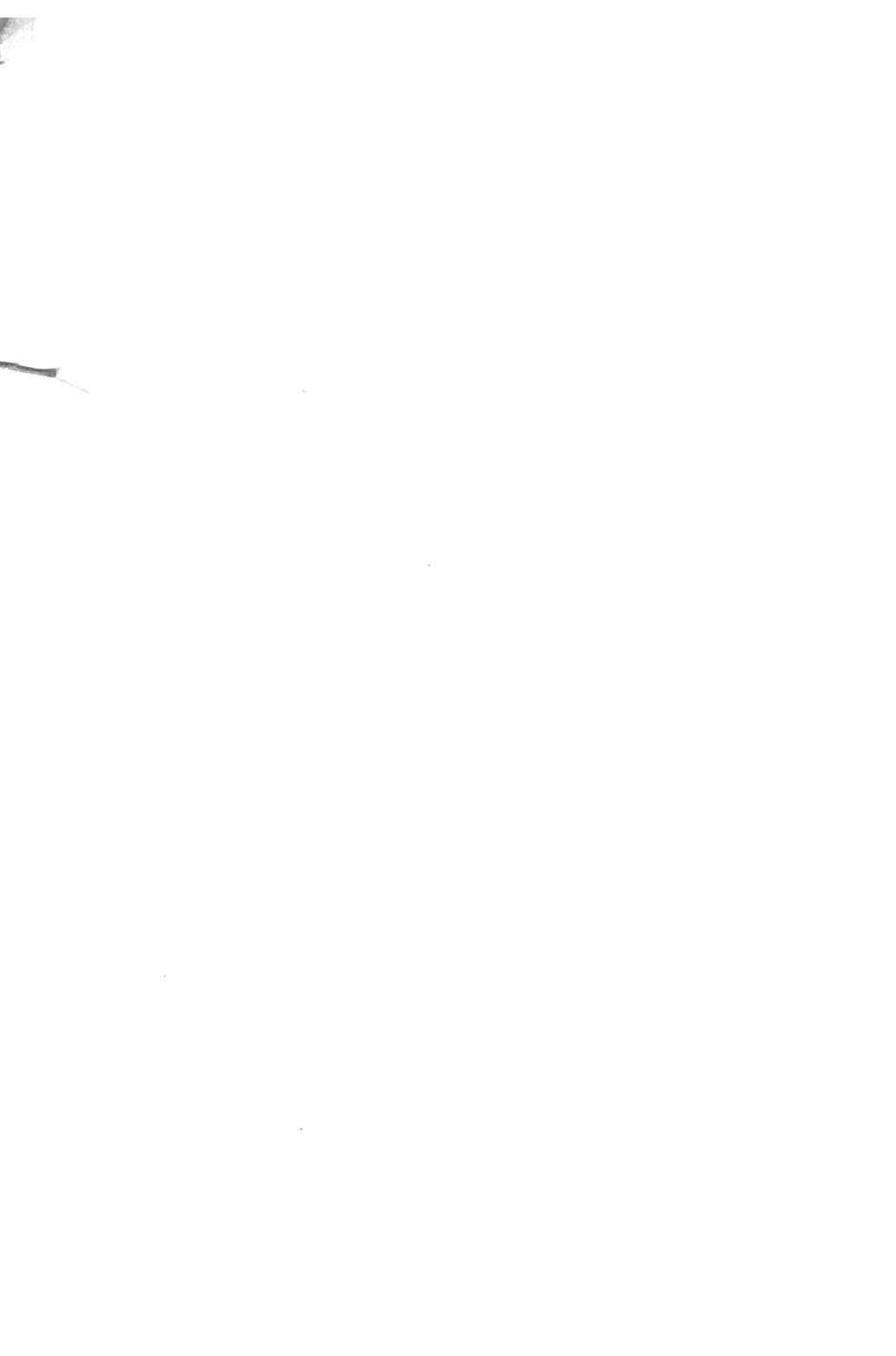
- PROVOST, abbé Honorius : Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce - Histoire civile. Edition de la Nouvelle-Beauce, Séminaire de Québec, 1970.
- PROVOST, abbé Honorius : Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce - Histoire religieuse, Québec, 1967.
- PROVOST, abbé Honorius : Les Abénaquis sur la Chaudière, Saint-Joseph-de-Beauce, 1948.
- PROVOST, abbé Honorius : Le grand chemin de la Beauce, Québec, 1968.
- HARE, John et PROVOST, abbé Honorius : Voirie et peuplement au Canada-français - La Nouvelle-Beauce, Québec, 1965.
- HARE, John E. : « The American Revolution and the Beauce » dans *Culture*, XX, 1959, pages 131-148.
- GARNEAU, F.X. : Histoire du Canada, troisième édition, Lamoureux, Québec, 1859.
- BEDARD, T.P. : Histoire de Cinquante ans - Les Presses à vapeur de Léger Rousseau, Québec, 1869.
- MAURAUULT, abbé J.A. : Histoire des Abénakis, Sorel, 1866.
- CHARLAND, Thomas-M. : Histoire des Abénakis d'Odonak, Levrier, 1964.
- BANCROFT, Georges : History of the United States.
- ROY, J.-Edmond : Histoire de la Seigneurie de Lauzon, 5 volumes - Mercier et Cie, Lévis, 1897.
- DEMERS, abbé Benjamin : Notes sur la paroisse de Saint-François de la Beauce, Darveau, 1891.
- ANGERS, P.A. : La famille Bolduc, l'Eclairer.
- ANGERS, P.A. : Notes historiques, Eclairer 1926.
- ANGERS, P.A. : Le Terroir, vol. XII.
- ANGERS, P.A. : Les Seigneurs et les premiers censitaires de Saint-Georges de Beauce et la famille Pozer, Beauceville, l'Eclairer, 1927.
- OUELLET, Fernand : Histoire économique et sociale, Fides, 1966.
- BOISSONNAULT, Charles-Marie : Histoire politico-militaire des Canadiens-Français, Le Bien Public, 1967.
- COSTICELLA, Joseph : L'esprit révolutionnaire dans la littérature canadienne-française, Beauchemin, 1968.

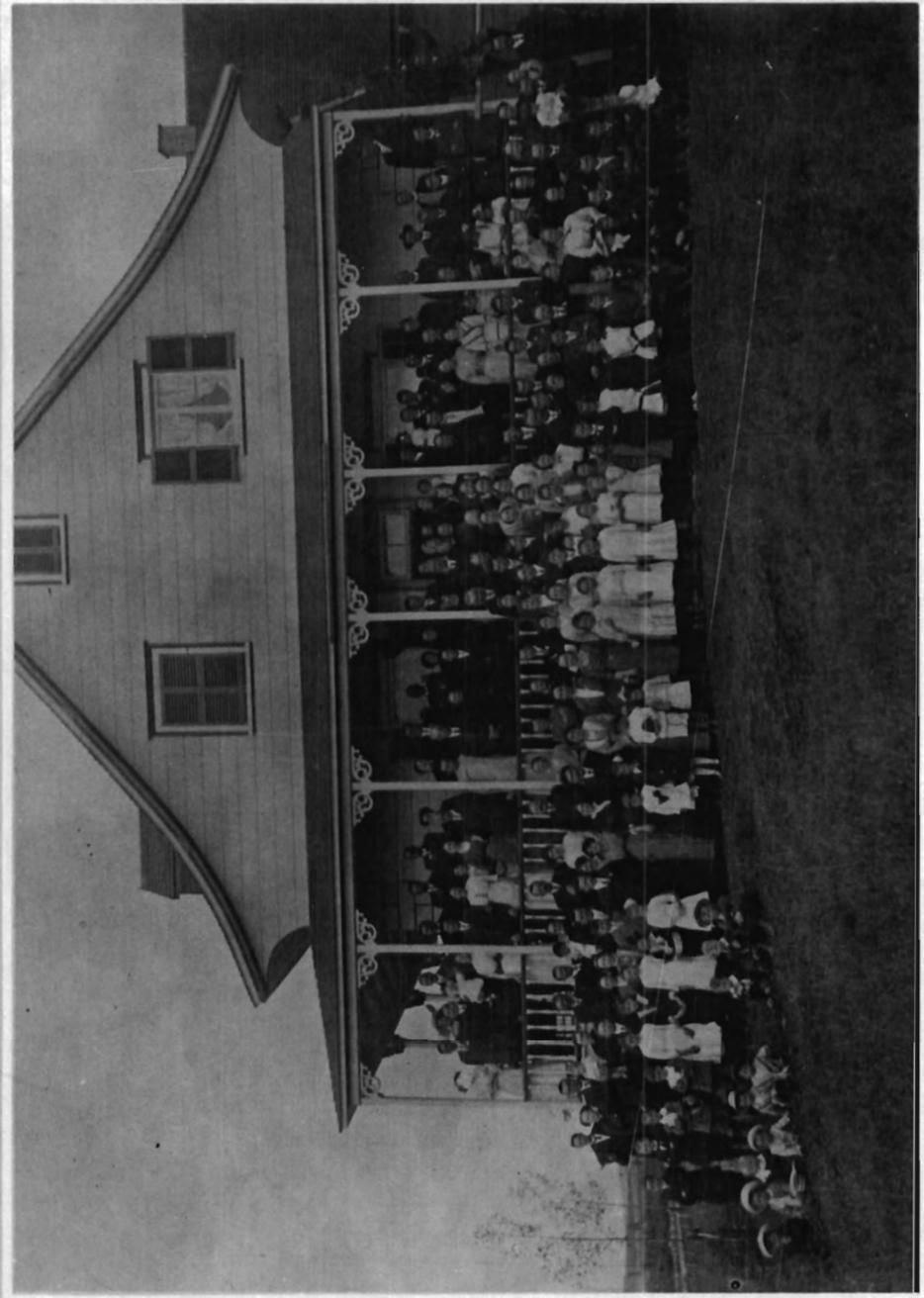
- WADE, Mason : Les Canadiens-Français, Le Cercle du Livre de France, 1963.
- TRUDEL, Marcel : Histoire de l'esclavage au Canada-français, Les Presses universitaires de Laval, 1960.
- LANCTOT, Gustave : Le Canada et la Révolution Américaine, Beauchemin, 1965.
- BLANCHARD, Raoul : Le Canada-français, Fayard, 1960.
- GALARNEAU, Claude : La France devant l'opinion canadienne (1760-1815), Les Presses de l'Université Laval, 1970.
- VERREAU, abbé (Hospice, Anthelme, Jean-Baptiste) : Invasion du Canada, Collection de mémoires recueillis et annotés par M. l'abbé Verreau, Montréal E. Sénécal 1873.
- CARRIER, L.-N. : Les événements de 1837, Québec 1874.
- DAVID, L.-O. : Les Patriotes de 1837-38, Sénécal et fils, Montréal, 1884.
- GLOBENSKY, Maximilien : La Rébellion de 1837, A. Coté et Cie, Québec, 1883.
- WARD : The War of the Revolution, New-York, 1942.
- DE GASPE, Philippe-Aubert : Les Anciens Canadiens, Beauchemin, Montréal, 1899.
- GOSELIN, abbé Auguste : L'Eglise du Canada, 1er vol., Laflamme et Proulx, Québec, 1911.
- DULONG, Gaston : La langue parlée à Saint-Joseph-de-Beauce, Les Presses de l'Université Laval, 1952.
- MARIE-VICTORIN, frère : Flore Laurentienne, Les Frères des Ecoles chrétiennes, Montréal, 1947.
- ROBERTS, Kenneth : March to Quebec, New-York, 1938.
- HENRY, John Joseph : An Accurate and Interesting Account of Heroes in the Campaign Against Quebec in 1775, S.R. Publishers Ltd., New-York, Johnson Reprint Corporation, 1968.
- Bartlett : Dictionary of americanisms, 1877.
- Dictionnaire Biographique du Canada, Les Presses de Laval, 1969.
- Handbook of Indians of Canada, King's printer, Ottawa, 1913.
- Soirées Canadiennes, volume II, Brousseau et Frères, Québec, 1861.
- Album du Canadien, Imprimerie du Canadien, Québec, 1849.
- La littérature Canadienne de 1850 à 1860, Tome II, Desbarats, Québec, 1864.
- Débats parlementaires sur la Confédération, Hunter, Rose et Lemieux, Québec, 1865.

- Notes sur les Missions du diocèse de Québec, Imprimerie Fréchette, Québec, 1839.
- La Gazette de Québec (journal).
- La Vallée de la Chaudière (journal).
- L'Eclaireur (journal).
- Volume I des Mandements des Evêques.
- Registres paroissiaux ou Archives paroissiales de Saint-Joseph-de-Beauce.
- Cahiers des prônes de Saint-Joseph-de-Beauce.
- Plumitifs de la Cour de Circuit et de la Cour Supérieure, Palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce.
- A.A.Q. : Cartable de Saint-Joseph-de-Beauce.
- R.A.P.Q. : Journal de Baby, Taschereau et Williams, 1928.
- R.A.P.Q. : Préface d'Aegidius Fauteux du Journal de Baby, 1927-28.
- R.A.P.Q. : Correspondance de Mgr Plessis, année 1927-28.
- Archives du Québec : documents et lettres manuscrites relatifs aux événements de 1837-38, numéros 3212-23-46, les numéros 3275 à 3288 et les numéros 3305 à 3307.
- Rapport des Archives Canadiennes :
- Mémoire de Talon sur l'état présent du Canada, Rapport des Colonies A-2, R. 1904.
- Correspondance, vol. 33.
- Lettres de Colbert à Talon C-A. 2, R. 1904.
- Série C, Rapports de la Milice du Bas-Canada.
- Collection Haldimand F-71, F-75, B-67, B-229, B-151, B-62, B-39. R. 1886.
- Les ordres et dépêches du Roi concernant les Colonies 1735, série B.V. 62, R. 1904.
- Rapports de la Milice du Bas-Canada.
- Rapports de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada, Parlement.
- Cahiers de l'Assemblée Législative, Archives du Parlement.
- BEAUMONT, Abbé : Généalogie des familles de la Beauce, Archives du Canada, année 1900.
- TANGUAY : Généalogie des premières familles canadiennes.
- GERARD, frère Eloi : Généalogie des familles de Beauce, Dorchester, Frontenac.
- CLICHE, Léonce et Emile : Histoire de ma famille.
- NADEAU, abbé Jean-Thomas : Notes sur l'Histoire de Saint-Joseph, publiées dans La Vallée de la Chaudière en 1958-59.

*Achévé d'imprimer  
sur papier  
Val-de-Brôme non-apprêté  
des papeteries Eddy, Hull,  
sur les presses des  
Ateliers Jacques Gaudet Ltée,  
Granby,  
ce dix-septième jour  
du mois d'octobre  
mil neuf cent soixante-quatorze.*







Fête familiale à l'occasion  
des noces de diamant de  
M. et Mme. J. J. Cléber

de leurs onze enfants,  
88 petits-enfants,  
dont 22 en bas âge.

Reproduit dans l'Almanach de  
l'Action Sociale Catholique  
pour le 1911.